

RAPPORT

du

Ministre des Terres et Forêts

de la

Province de Québec



Pour l'exercice

1961 - 1962

RAPPORT

du

Ministre des Terres et Forêts

de la

Province de Québec



Pour l'exercice

1961 - 1962

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Lettre du Ministre des Terres et Forêts au Lieutenant-Gouverneur de la Province	7
Revenus et dépenses du Ministère des Terres et Forêts	8
Le territoire de la Province	10
Rapport du Service Forestier	
Organisation du Service Forestier	14
Notre domaine forestier	16
Inventaires forestiers et photogrammétrie	20
Exploitation forestière	21
Contrôle des exploitations forestières	23
Industrie sucrière	25
Industrie forestière du Québec	25
Pépinières et reboisement	30
Education forestière	31
Sylviculture et botanique	34
Enseignement forestier	38
Restauration forestière	40
Camps forestiers d'étudiants	44
Routes d'accès en forêt	47
Aide aux producteurs de bois à pâte	49
Rapport du Service de la Protection	
Coût de la protection des forêts	52
Organismes de protection	54
Superficies protégées	55
Personnel	56
Protection des forêts sur le parcours des chemins de fer	56

Travail exécuté	58
Protection des forêts dans les municipalités rurales	58
Infractions aux lois et règlements concernant la protection des forêts	59
Publicité	61
Ecole de protection des forêts	62
Entraînement du personnel	62
Entente fédérale-provinciale	63
Arrosages aériens des incendies	63
Les incendies forestiers en 1961	65
Bureau de météorologie	83
Bureau d'entomologie	86
Rapport du Service des Arpentages	88
Rapport du Service de Cadastre	92
Rapport du Service des Terres	93
Appendice No 1: Concession forestière rétrocée à la Couronne	98
Appendice No 2: Liste des nouvelles concessions forestières	98
Appendice No 3: Liste des transferts de concessions forestières	98
Appendice No 5: Bois coupés sur les terrains de la Couronne par bassin hydrographique	99
Appendice No 5: Bois coupés sur les terrains de la Couronne par district administratif	101
Appendice No 6: Echelle des droits de coupe en vigueur	102
Appendice No 7: Statistiques sur l'industrie des pâtes et papiers	104
Appendice No 8: Statistiques sur l'industrie des bois de sciage	105
Appendice No 9: Tenure des terres de la Province	106

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

Province de Québec

A l'honorable PAUL COMTOIS, C.P.,
Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Ministère des
Terres et Forêts pour l'exercice 1961-1962.

Respectueusement soumis,

Le Ministre des Terres et Forêts,

LUCIEN CLICHE C.R.

**ÉTAT DES REVENUS DU MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS
SOUS L'EXERCICE FINANCIER 1961-1962**

Description	Montant	
PERMIS et REDEVANCES:		
Ressources naturelles:		
Service des ventes:		
Terres de la Couronne:		
Locations	\$ 249,289.31	
Droits sur gravier	93,832.86	
Bien des Jésuites: capital	249.44	
Biens des Jésuites: rente	182.44	
Seigneurie de Lauzon: capital	26.17	
Service forestier:		
Primes d'affermage	422,400.00	
Rentes foncières	838,920.00	
Droits de coupe	14,265,540.44	
Permis de sucreries	6,030.95	
	<u>\$15,876,471.61</u>	
Moins remboursements	81,296.85	\$15,795,174.76
VENTES et SERVICES:		
Service des ventes:		
Terres de la Couronne: ventes	\$ 457,472.03	
Honoraires	19,743.90	
Service forestier: primes de transfert	26,874.00	
	<u>504,089.93</u>	
Moins remboursements	33,160.75	\$ 470,929.18
AMENDES et PEINES:		
Service des ventes	3,658.75	3,658.75
INTERETS:		
Service des ventes	624.05	
Service forestier	41,131.78	41,755.83
		<u>\$16,311,518.52</u>

**ÉTAT DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1961-1962**

Description	Montant
Administration	\$ 3,820,463.84
Salaire et main-d'oeuvre	2,825,825.23
Protection des forêts y compris les subventions	958,516.09
Service Forestier	638,122.36
Arpentages	1,597,364.39
Reboisement et pépinières	82,662.37
Ecole Forestière, Duchesnay	95,060.57
Restauration de la forêt: salaires, frais de voyage, pépinières, semences, matériel et entretien	1,673,859.37
Aménagement de la Forêt Domaniale de Matane: salaires, frais de voyage, matériel et entretien	397,050.29
Bourses d'études, dépenses diverses et imprévues	23,918.06
	<u>12,112,842.57</u>
Moins recouvrements	80,638.14
	<u>12,032,204.43</u>
Dépenses en immobilisations	
3 Protection des forêts, y compris les subventions	
12 Pistes d'atterrissage	457,009.45
11 Construction de chemins d'accès et d'exploitations forestières	1,099,114.47
13 Achats de propriétés et construction diverses	140,644.06
8-9 Elizabeth II, Ch. 23	3,150.00
	<u>1,699,917.98</u>
Grand total	<u>\$13,732,112.41</u>

LE TERRITOIRE DE LA PROVINCE

Le territoire de la Province couvre une étendue de 594,860 milles carrés. Près de 58 pour cent du territoire de la Province est constitué de forêts, soit 53.3 pour cent en forêts de la Couronne et seulement 4.4 pour cent en forêts privées. Les terrains déboisés ou très peu boisés représentent 40.1 pour cent de ce territoire, tandis que les terrains en culture ne représentent que 2.5 pour cent de la superficie globale de la Province.

Les tableaux suivants, préparés par les techniciens du Bureau de l'Economie Forestière, reproduisent les données les plus récentes sur la distribution du territoire de la Province.

CLASSIFICATION DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE

Description	Milles carrés	
AU NORD DU 52° LATITUDE:		
Terrains bien boisés	3,500	
Terrains peu boisés	130,000	
Superficies improductives	131,060	
Eau	46,000	
Total		310,560
AU SUD DU 52° LATITUDE:		
Terrains bien boisés	179,964	
Terrains peu boisés	36,852	
Terrains non boisés (en culture, pâturages etc.)	13,484	
Superficies improductives	29,000	
Eau	25,000	
Total		284,300
Superficie de la province		594,860

N.B.: Ces superficies ne comprennent pas l'étendue couverte par les eaux du Golfe et du fleuve Saint-Laurent depuis son embouchure jusqu'à l'île d'Orléans.

TENURE DES TERRAINS DE LA PROVINCE

Description	Superficie	
	Milles carrés	Pourcentage
FORETS DE LA COURONNE (1)	317,641	53.3
Industrie de la pâte et du papier	73,456	12.3
Industrie du sciage	10,509	1.7
Réserves forestières cantonales	3,211	0.5
Gouvernement fédéral (Réserves indiennes, réserves militaires, parcs, etc.)	388	0.1
Réserves forestières spéciales	752	0.2
Réserves domaniales	2,608	0.4
Lots de colonisation disponibles	3,000	0.5
Forêts vacantes	223,717	37.6
	26,435	4.4
FORETS PRIVEES (1)	6,680	1.1
Industrie de la pâte et du papier	1,804	0.1
Autres sociétés	276	0.1
Petits et moyens propriétaires	17,675	3.1
TERRAINS DEBOISES OU TRES PEU BOISES	237,300	39.8
TERRAINS AGRICOLES	13,484	2.5
Total (*)	594,860	100.0

(1) Dans ce tableau le mot "forêt" est employé pour signifier une étendue forestière ou, dans le cas des terrains vacants de la Couronne, une étendue contenant en grande partie des terrains forestiers productifs ou improductifs.

(*) Cette superficie provient de l'annuaire statistique de la province de Québec.

TENURE DES TERRAINS FORESTIERS AU SUD DU 52° DE LATITUDE
(eau et superficies improductives incluses)

Description	Superficie	
	Milles carrés	Pourcentage
FORESTS DES PARTICULIERS	26,435	9.8
Grands propriétaires	8,760	3.3
Moyens et petits propriétaires	17,675	6.5
FORETS DE LA COURONNE (Ottawa)	388	0.1
Forêt expérimentale	11	—
Réserves Indiennes	280	0.1
Réserves militaires et autres terrains	19	—
Parc National	78	—
FORESTS DE LA COURONNE (Québec)	243,993	90.1
Concessions forestières	83,965	31.0
Réserves cantonales	3,211	1.2
Forêts domaniales	2,608	1.0
Réserves forestières spéciales	752	0.3
Lots de colonisation disponibles	3,000	1.1
Terrains vacants	150,457	55.5
Total	270,816	100.0

CLASSIFICATION DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE

Superficie globale: 594,860 m.c.

Description	Milles carrés	Pourcentage
Terrains bien boisés	183,464	30.8
Terrains peu boisés	166,852	27.9
Terrains non boisés	13,484	2.3
Superficie improductive	160,060	27.2
Eau	71,000	11.8
	594,860	100.0

TERRAINS AU SUD DU 52° DE LATITUDE

Superficie 284,300 m.c.

Description	Milles carrés	Pourcentage
Terrains bien boisés	179,964	63.3
Terrains peu boisés	36,852	13.0
Terrains non boisés	13,484	4.7
Superficie improductive	29,000	10.2
Eau	25,000	8.8
	284,300	100.0

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE FORESTIER

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Service Forestier pour l'exercice financier 1961-62.

Les exploitations forestières dans le Québec, pendant cette période, accusent une légère augmentation sur l'exercice précédent; il a ainsi été coupé un volume global de 890,656,036 pieds cubes de bois dont 564,251,036 pieds cubes sur les terrains de la Couronne et 326,405,000 pieds cubes sur les terrains privés. Quant à la valeur de la production forestière, elle s'est établie à \$687,000,000.00, soit un accroissement de \$1,635,000.00 dollars sur 1960-61. Cette valeur ne tient pas compte de certains produits provenant de l'industrie secondaire du bois, tels, les meubles, portes, châssis, bois de déroulage, grume exportée, etc.

Au cours de 1961-62, des travaux d'inventaire ont été exécutés dans diverses parties de la province, couvrant une superficie de quelque 2,627 milles carrés de forêts de la Couronne. L'on a aussi fait l'interprétation photographique de 6,777 milles carrés du domaine forestier de la Couronne. Le pourcentage des superficies affermées à des concessionnaires forestiers et couvertes par un plan d'aménagement s'élève aujourd'hui à 94.5%.

Le service forestier a poursuivi activement ses travaux de reboisement à travers la province; grâce au stock forestier contenu dans ses nombreuses pépinières. Nous avons planter ou repiquer au-delà de 10,000,000 de jeune plants tant sur les terrains vacants que sur les terrains privés. Quelque 40,000 arbres d'ornementation ont été mis en terre ici et là dans la province; il s'agit là d'un travail d'embellissement dont ont bénéficié quelque 65 villes ou villages dans 28 comtés du Québec.

A ceci viennent s'ajouter d'autres travaux destinés à assainir la forêt et à accélérer la croissance des peuplements forestiers en reconstruction; près de 2,000 hommes ont pu ainsi trouver de l'emploi à ces travaux de restauration de la forêt.

Pendant cette même période d'exercice, nos travaux de construction de chemins d'accès en forêt, en vertu d'une entente fédérale-provinciale, ont fourni de l'emploi à plusieurs centaines de personnes tout en permettant à des industries d'atteindre des régions boisées jugées jusqu'à maintenant économiquement inaccessibles. Les différents projets entrepris à travers la province ont été suivis de très près par des techniciens avertis et les résultats ont été des plus satisfaisants.

Dans un autre domaine que nous considérons aussi comme très important, soit celui de l'enseignement forestier, le Service que j'ai l'honneur de diriger a continué son encouragement aux divers organismes qui s'occupent de la préparation de la main-d'oeuvre technique nécessaire à l'administration et à la conservation de nos ressources forestières. Ainsi, la station forestière de Duchesnay a admis un total de 248 élèves dont 81 à l'école des gardes-forestiers, 50 aux cours de classification et d'affûtage, 66 à l'école de protection des forêts et finalement 51 aux cours d'initiation forestière donnés par le bureau des Renseignements Forestiers.

Antonio Gagnon, i.f.,
Chef du Service Forestier.

ORGANISATION DU SERVICE FORESTIER

Le Service forestier comprend deux grandes divisions: le service intérieur et le service extérieur.

a) SERVICE INTERIEUR

Le Service intérieur du Service Forestier comprend treize organismes, dont on trouvera ci-après une brève description avec, en exergue, le nom de l'officier qui en a la responsabilité.

- 1) **Bureau de l'Economie Forestière** (M. Léo Lafrance, i.f.)
Surveillance de l'aménagement des forêts de la Couronne, dendrométrie, inventaires forestiers, documentation forestières, études photogrammétriques, émission des permis d'exploitation dans les concessions forestières et dans les réserves forestières spéciales.
- 2) **Bureau des Exploitations Forestières** (M. Paul Lemay, i.f.)
Emission des permis d'exploitation dans les forêts vacantes et affermées de la Couronne, ainsi que dans les réserves cantonales. Surveillance des exploitations forestières et contrôle des bons de pensions.
- 3) **Bureau du Reboisement et des Pépinières** (T. Tancrede Deslauriers, i.f.)
Reboisement sur les terres de la Couronne. Entretien et surveillance générale des pépinières du ministère.
- 4) **Bureau du Mesurage et de la Classification des Bois** (M. Adrien Bilodeau)
Mesurage et contrôle du mesurage des bois coupés dans les forêts de la Couronne, facturation des droits de coupe, émission des certificats de mesureurs, émission des permis d'expédition des bois en dehors du Québec, perception de la taxe du fonds d'éducation sur les bois exploités.
- 5) **Bureau de l'Enregistrement des Permis de Coupe** (M. Léon Boulanger)
Enregistrement et renouvellement des titres de concessions forestières, contrôle des transferts de titres, perception de la rente foncière.
- 6) **Bureau de Renseignements Forestiers** (M. Roch Délisle, i.f.)
Education forestière des propriétaires de lots boisés, en vue d'un meilleur aménagement de leurs forêts, préparation de plans de reboisement, conseils techniques sur la culture de l'érablière et de la terre à bois, sur la tenue d'une comptabilité forestière. On trouvera plus loin, sous la rubrique du service extérieur, la liste des bureaux divisionnaires qui relèvent de cet organisme.
- 7) **Bureau de la Statistique Forestière** (M. P.-P. Légaré, i.f.)
Compilation des données statistiques relatives aux industries forestières et aux dérivés du bois provenant des terrains privés comme des terres publiques.
- 8) **Bureau des Bois** (M. J.-R.-Alfred Legendre)
Propagande en faveur de nos produits forestiers au moyen de tracts, causeries, etc. Ce Bureau maintient une exposition permanente des plus belles pièces de menuiserie obtenes par un emploi judicieux des bois du Québec.
- 9) **Scieries et Erablières** (M. J.-A. Boissonneault, i.f.)
Contrôle des scieries, émission des permis de moulin à scie. Facturation des dépôts-garantie et des loyers, contrôle des permis de sucrerie.
- 10) **Sylviculture et de Botanique** (M. Jean Smith, i.f.)
Renseignements et travaux d'ordre sylvicole et botanique, traitements sylvicoles à l'intérieur des plantations sur les terres de la Couronne, études de rendement et d'accroissement des massifs boisés au moyen de places d'études permanentes.

- 11) **Restauration Forestière** (M. Robert Barras, i.f.)
Restauration forestière, plantation d'arbres, camps forestiers pour étudiants.
- 12) **Assistance aux Producteurs des Bois à Pâte** (M. Marcel Filiatrault, i.f.)
Aide aux colons et aux cultivateurs dans la mise en marché de leurs bois à pâte.
- 13) **Entrepôt du Service** (M. J.-M. Bergeron)
Contrôle de l'outillage et de l'équipement entreposés à Québec ou distribués dans les districts administratifs.

b) SERVICE EXTERIEUR

--- Le Service extérieur du Service Forestier comprend tous les bureaux ou organismes distribués un peu partout dans la Province et dont on trouvera ci-après une brève description.

1) Districts forestiers

Le territoire de la Province a été divisé pour fins administratives en quinze districts, chacun sous la direction d'un ingénieur forestier. Ci-après la liste des districts avec le nom de l'ingénieur et l'adresse du bureau.

DISTRICT	CHEF DE DISTRICT
Amos	Albert Côté, i.f., Amos
Rouyn	Lucien Castonguay, i.f., Rouyn
Gatineau	Jean Lebleu, i.f., Hull
Nord de Montréal	J.-B. Campagna, i.f., Montréal
St-Maurice	Maurice Descoteaux, i.f., Shawinigan
Chicoutimi	Noël Lizotte, i.f., Chicoutimi
Roberval	Ls-Philippe Samson, i.f., Roberval
Québec	Armand Fafard, i.f., Québec
Rive-Sud	Hervé Lizotte, i.f., Notre-Dame-du-Lac
Rimouski	Romuald Fournier, i.f., Rimouski
Saguenay	Oscar Blais, i.f., Hauterive
Chibougamau	J.-H. Potvin, i.f., Chibougamau
Matane	Paul-Henri Côté, i.f., Matane
Sept-Iles	Jean-Louis Vézina, i.f., Sept-Iles
Gaspésie	Marcel Léveillé, i.f., New-Carlisle.

Mentionnons que chacun de ces chefs de district du Service Forestier agit également comme chef de district pour le Service de la Protection et les autres services du Ministère. De plus, le Service de la Protection possède un autre bureau divisionnaire dans le Parc des Laurentides, qui est sous la direction de M. Jacques Masson.

2) Bureaux Divisionnaires des Renseignements Forestiers

Le Bureau de Renseignements forestiers se ramifie en dix-neuf

bureaux divisionnaires, chacun sous la direction d'un ingénieur résident. Voici la liste de ses diverses divisions:

DIVISION	INGENIEUR DIVISIONNAIRE
Québec	Fernand Côté, i.f.
Beauceville	Paul-Emile Fortin, i.f.
Sherbrooke	Jean Dumoulin, i.f.
Lévis	Jean-Paul Dubé, i.f.
St-Jérôme (Lac St-Jean)	Maurice Kirouac, i.f.
New-Carlisle	Jean-Claude Mercier, i.f.
Hull	Adrien Larrivée, i.f.
Trois-Rivières	Rolland Bernaquez, i.f. ✓
St-Hyacinthe	Hermel Fournier, i.f.
Rimouski	Yvon Martin, i.f.
Ste-Anne de la Pocatière	Raymond Lord, i.f.
Cowansville	Roger-R. Roy, i.f.
Rouyn	Valère Bertrand, i.f.
Nicolet	Martial Lafrenière, i.f.
La Malbaie	Yvon Mercier, i.f.
Plessisville	Charles-Henri Gilbert, i.f.
Drumondville	André-Côme Lemay, i.f.
Mont-Laurier	Claude Simard, i.f.
Notre-Dame du Lac	Guy Pelletier, i.f.

3) Pépinières Forestières du Québec

Le Service forestier maintient depuis déjà plusieurs années trois pépinières permanentes, dont l'une est située à Berthierville, sous la direction de M. Tancrede Deslauriers, i.f., une autre à Grandes-Piles, près de Grand'Mère, sous la direction de M. Maurice Desco-teaux, i.f., et une troisième à New-Carlisle, en Gaspésie, sous la direction de M. Marcel Léveillé, i.f.

En plus de ces trois pépinières principales, le Service Forestier possède également dix pépinières secondaires et sept pépinières volantes.

NOTRE DOMAINE FORESTIER

Notre domaine forestier s'étend sur plus de 350,000 milles carrés. Environ 271,000 milles carrés de ces territoires sont présentement classés comme forêts productives et accessibles dont 31 pour cent, soit 84,000 milles carrés, sont affermés pour fins d'exploitation.

Les forêts de la Couronne se divisent en six grandes catégories: a) les concessions forestières; b) les réserves cantonales; c) les forêts domaniales; d) les lots vacants de colonisation; e) les réserves forestières spéciales; f) les terrains vacants de la Couronne.

a) CONCESSIONS FORESTIERES

Les concessions forestières sont constituées de terrains de la Couronne affermés pour fin d'exploitation forestière. Elles couvrent une étendue de 83,965 milles carrés, soit une augmentation de 512 milles carrés comparativement à l'exercice précédent. Elles représentent 31.0 pour cent de la superficie totale des terrains forestiers de la Province au sud du 52° de latitude.

On trouvera aux appendices No 1, 2 et 3, la liste des concessionnaires forestiers, la liste des concessions qui ont été rétrocédées à la Couronne au cours de l'année, la liste des nouvelles concessions forestières accordées au cours de l'exercice et la liste des transferts de concessions forestières.

Tout concessionnaire forestier est tenu d'aménager les forêts de ses concessions d'après les données techniques et sous la surveillance du Service Forestier de la Province. Il doit à cette fin "fournir au Ministère, en plus d'un plan d'aménagement pour toute l'étendue des forêts qui lui sont affermées, un plan spécial d'aménagement pour le secteur qui doit être mis en exploitation au cours de la première année". Notons que 94.5 pour cent de la superficie globale des concessions forestières est présentement couverte par un plan d'aménagement ou le sera bientôt par un plan d'aménagement actuellement en préparation.

On trouvera dans les tableaux suivants la liste des plans d'aménagement soumis au Service Forestier au cours du dernier exercice financier et la liste des plans d'aménagement qui ont été vérifiés par les ingénieurs du Service Forestier durant le même exercice.

b) RÉSERVES CANTONALES

Les réserves cantonales sont des étendues de forêts vacantes de la Couronne, réservées pour le bénéfice des colons et des cultivateurs qui n'ont pas de bois sur leur terre. Ces derniers peuvent, sur paiement d'un droit de coupe et des frais de mesurage, y obtenir des permis de coupe de bois pour des fins domestiques, mais non pour des fins commerciales.

A la fin du dernier exercice financier, le nombre des réserves cantonales s'élevait à 209 couvrant une superficie de 3,211 milles carrés.

c) FORETS DOMANIALES

Les forêts domaniales couvrent une étendue de 2,608 milles carrés, soit 1 pour cent de la superficie des terrains de la Province au sud du 52° de latitude.

PLANS D'AMÉNAGEMENT RECUS AU COURS DE L'EXERCICE 1961-1962

Concessionnaires	Unité d'aménagement	m.c.
Anglo Canadian Pulp & Paper Mills Ltd.	Sault-au-Cochon et Bersimis	3,000
Baie St-Paul Lumber Co. Ltd.	Rivière Ste-Anne	59
Consolidated Paper Corp. Ltd.	Lower Mattawin	658
D'Auteuil Lumber Co. Ltd., The	Canton Adstock	9
Donohue Brothers Ltd.	Riv. Malbaie-Montmorency	30
Fraser Companies Ltd.	Riv. Assemetquagan	183
Fraser Companies Ltd.	Riv. Millstream	109
Fraser Companies Ltd.	Kedgwick	133
Gagnon Napoléon & Fils Ltée	Chabot et Painchaud	41
Gagnon Napoléon & Fils Ltée	Berthelot-Noiseux	75
Grenon & Fils Ltée	Riv. Cyriac	18
Lake Megantic Pulp	Marston, Louise, etc.	83
Megantic Manufacturing Co.	Garthby, Whitton, etc.	82
Mohawk Corporation Ltd.	Parke, Bungay	81
Price Brothers & Co. Ltd.	Kénogami sud	1,266
Richmond Pulp & Paper Co. of Can. Ltd.	Rivière Opawica	250
Ste-Anne Power	Rivière du Goufre	88
Seigniorv Timberlands Ltd.	Clapperton, Maria, etc.	89
Soucy F. F. Inc.	Canton Parke	15
		6,269

PLANS D'AMÉNAGEMENT VÉRIFIÉS AU COURS DE L'EXERCICE 1961-1962

Concessionnaires	Unité d'aménagement	m.c.
Ally & Cie Ltée, N.A.	Canton d'Argenson	37
Canadian International Paper Co.	Noranda No 2	1,220
Canadian International Paper Co.	Rivière Pentecôte	503
Dansereau Georges	Canton Addington	19
D'Auteuil Lumber Co. Ltd., The	Chemin des Marais	47.7
Donohue Brothers Ltd.	Rivière St-Jean No 1	280
Donohue Brothers Ltd.	Rivière Malbaie	417
Eddy, E. B. Co., The	Rivière Gatineau	1,009
Forêt-Québec Ltée	Canton Montcalm	40
Godbout Lumber Co.	Rivière Godbout	92
Matapédia Co. Ltd.	Canton Richardson	50
McGibbon & Sons Ltd.	Canton Wentworth	16
Price Brothers & Co. Ltd.	Lower Saguenay South	347
St. Lawrence Corp. Ltd.	Canton Chesham	17
		4,094.7

e) RÉSERVES FORESTIÈRES SPÉCIALES

Les réserves spéciales sont des étendues de forêts vacantes ou affermées de la Couronne, qui ont été réservées en faveur de certains syndicats forestiers de la Province. Seuls ces derniers peuvent être autorisés à y exécuter des coupes pour fins commerciales. Il arrive toutefois que des particuliers puissent obtenir des permis de coupe sur ces superficies, mais pour des fins domestiques seulement.

On trouvera dans le tableau suivant la liste des réserves fo-

restières spéciales actuellement en vigueur. Ces réserves spéciales sont classées en deux groupes: a) les réserves non affermées, constituées à même les terrains vacants de la Couronne; b) les réserves affermées, constituées à même les concessions forestières.

LISTE DES RÉSERVES FORESTIÈRES SPÉCIALES

Description	Année de création	Superficie en milles carrés
RÉSERVES SUR TERRAINS VACANTS DE LA COURONNE		
Fournière	1948	275
Fox	1942	10
Baie de Gaspé-Nord	1942	14
La Vérendrye	1943	3
Madeleine et Mont-Louis	1949	255
Sydenham	1942	42
Grande-Vallée	1938	153
RÉSERVES EN TERRITOIRES AFFERMES		
Anse St-Jean et Canton Hébert	1939	86
Boileau-Ferland	1937	88
Robidoux	1943	60

Les réserves de La Vérendrye, de Boilleau-Ferland, d'Anse-St-Jean et Canton Hébert, de Robidoux et de Fournière sont sous la juridiction exclusive du Ministère des Terres et Forêts. Par contre, les réserves de Sydenham, de Baie de Gaspé-Nord, de Madeleine et Mont-Louis, de Fox et de Grande-Vallée sont administrées conjointement par le Ministère des Terres et Forêts et le Ministère de la Colonisation.

f) Les terrains vacants de la Couronne situés au sud de 52° de latitude couvrent une étendue de 150,457 milles carrés, soit 55.5 pour cent des terrains forestiers de la Province au sud de cette latitude. A cause de leur inaccessibilité économique actuelle, il n'est pas fait mention ici des terrains vacants de la Couronne situés au nord du 52° de latitude. La grande majorité de ces terrains vacants, actuellement considérés comme inaccessibles, se trouvent dans la partie nord des comtés d'Abitibi, Roberval, Chicoutimi et Saguenay, ainsi que dans les territoires d'Abitibi et de Mistassini.

Le tarif des droits de coupe pour les bois coupés pour fins commerciales est le double du tarif régulier en vigueur dans les concessions forestières. Quant aux permis accordés pour fins domestiques, les droits sont les mêmes que ceux des concessions.

INVENTAIRES FORESTIERS et PHOTOGRAMMÉTRIE

Le ministère des Terres et Forêts a également mis en oeuvre, au cours de 1961-62, un important programme d'inventaires forestiers, composé de travaux de reconnaissance au moyen d'échantillonnage sur le terrain et de travaux de photogrammétrie.

Nous avons, à cette fin, confié à des ingénieurs forestiers les services de la pratique privée, la tâche de déterminer le contenu en bois d'une partie de nos forêts.

Ces travaux d'inventaires ont été entrepris dans le but de connaître de façon plus précise nos disponibilités forestières, afin d'en faire une distribution équitable et rationnelle à nos diverses industries forestières.

C'est ainsi que nous pourrions procéder, en toute connaissance de cause, à une meilleure distribution ou redistribution, suivant le cas, de nos concessions forestières de façon à faciliter l'établissement de nouvelles industries dans la province, à créer de nouvelles réserves cantonales, tout en assurant la matière première indispensable à la stabilité des industries existantes.

TRAVAUX D'INVENTAIRES et D'INTERPRÉTATIONS PHOTOGRAMMÉTRIQUES RÉALISÉS DANS DIVERSES RÉGIONS DE LA PROVINCE

Travaux d'inventaires forestiers exécutés en 1961-1962

Régions	superficie (en mille carré)
Duplessis	1,177.3
Abitibi-Est	845.6
Mistassini	280
Abitibi-Ouest	230.2
Rouyn-Noranda	40
L'Islet	36
Matapédia	18
	2,627.1

Interprétations photogrammétriques confiées en 1961-1962

Régions	superficie (en mille carré)
Duplessis	2,500.3
Roberval	1,866.7
Mistassini	1,333.4
Abitibi-Ouest	1,077
	6,777.4

Ceci, bien entendu, ne comprend pas les inventaires entrepris par les concessionnaires afin de se conformer aux exigences des règlements de l'administration forestière. En vertu de l'article 12 des règlements, les concessionnaires doivent effectuer l'inventaire général du territoire qui leur est effermé et dresser, ensuite, un inventaire précis des secteurs de coupes des dix prochaines années, suivant le plan d'aménagement approuvé par les officiers de notre ministère.

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Il s'est coupé dans le Québec, en 1961-62, un volume global de 890,656,036 pieds cubes de bois, dont 564,251,036 sur les terrains de la Couronne et 326,405,000 sur les terrains privés.

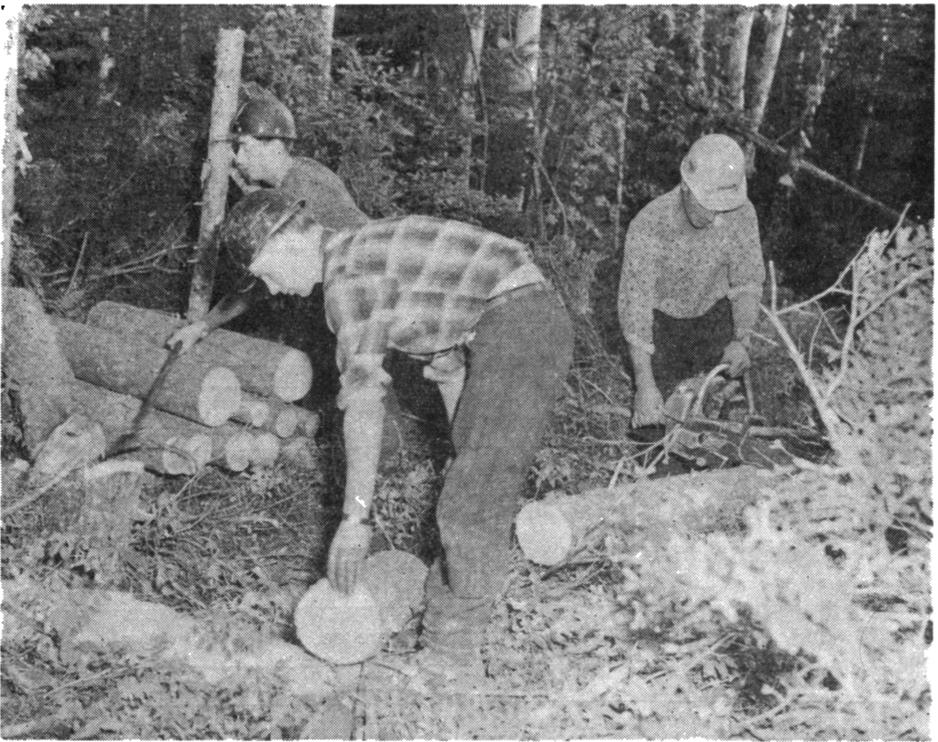
BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE 1961-1962

Description	Pieds cubes
Bois à pâte et à papier	383,677,156
Bois de sciage	151,189,302
Chauffage des camps d'exploitation forestière	8,294,640
Constructions, paillage et bachonnage	2,472,123
Piquets, perches, bois de minerai, etc.	509,361
Autres bois	18,108,454
TOTAL	564,251,036

— Dans le tableau suivant, on peut voir ce à quoi la production des bois coupés sur les terrains de la Couronne a été destinée.

BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE 1961-1962 (selon la catégorie de production)

Catégorie de production	Nombre de			Total en pieds cubes
	Pieds cubes	P.M.P.	Cordes	
Bois à pâte et à papier	118,476,467	—	3,120,008	383,677,156
Bois de sciage	4,193	745,320,199	3	149,068,488
Bois de chauffage	58,474	—	43,729	3,775,439
Bois de chauffage (houppiers de bois de sciage)	—	—	675	57,375
Bois de chauffage (pour chantiers)	—	—	30	2,550
Grands bois	1,204,821	—	—	1,204,821
Bois équarris, flacheux ou méplats	—	—	—	—
Bois en grume utilisés au paillage et au bachonnage des chemins de chantiers ..	177,022	788,360	—	334,694
Bois à fuseaux	180,301	156,320	8,478	932,195
Traverses de chemin de fer ..	1,381	32,735	—	7,928
Bois de clôture (piquets et perches)	11,534	—	—	11,534
Bois de mines (étais)	42,994	—	—	42,994
Bois de mines (pièces de garnissage)	—	—	—	—
Bois de mines (ponts de travail)	—	—	—	—
Bois de mines (traverses de chemin de fer)	5,538	—	—	5,538
Bois de chauffage pour les mines	—	—	—	—
Pilots de bois rond	21,668	—	221	40,453
Bois à pâte (houppiers de bois de sciage)	5,038,298	—	72,779	11,224,513
Bois en grume de moins de 8 pieds	—	—	—	—
Bois à réduction du minerai ..	40,135	—	—	40,135
Bois à bardeaux (à la corde)	—	—	118	10,030
Bois de déroulage	290,349	9,648,895	186	2,235,938
Autre bois	11,581	—	3,430	303,131
Chauffage des camps d'exploitation (non facturé) ..	—	—	—	8,294,640
Constructions, paillage et bachonnage (non facturé) ..	—	—	—	2,472,123
Piquets, perches et bois de minerai (non facturé)	—	—	—	509,361
TOTAL	125,564,765	755,946,509	3,249,657	564,251,036



En 1961, la production de pâte à papier, de papier et de carton s'est élevée à 8 millions 544 mille tonnes, soit une augmentation de 142 mille tonnes comparativement à 1960. L'industrie des pâtes et papiers a employé 41,870 personnes et versé \$188,876,000 en salaires.

L'appendice numéro 4 et l'appendice numéro 5 nous donnent, d'autre part, un tableau assez détaillé de la répartition par bassin hydrographique et par district administratif du service forestier, des 564,251,036 pieds cubes de bois coupés sur les terrains de la Couronne.

Toutefois, ce volume est bien en deça de celui des coupes de bois qui ont été autorisées durant cet exercice, lequel volume s'élève à 616,352,904 pieds cubes, dont 515,929,114 pieds cubes ou 83.7 pour cent sur les concessions forestières.

VOLUME DES COUPES DE BOIS AUTORISÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT L'EXERCICE 1961-1962

Description	Nombre de pieds cubes	Pourcentage
Concessions forestières		
Coupes effectuées par le concessionnaire	435,080,424	70.59
Coupes de bois vendues sur pied	80,848,690	13.11
Terrains vacants		
Coupes pour fins commerciales	88,112,070	14.30
Coupes pour usage domestique	3,186,870	0.52
Réserves cantonales	3,833,670	0.62
Réserves spéciales		
Coupes pour fins commerciales	4,982,700	0.81
Coupes pour usage domestique	308,480	0.05
Total	616,352,904	100.00

CONTRÔLE DES EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

Tous les mesurages de bois coupés sur les terrains de la Couronne doivent être effectués par des mesureurs licenciés. Il y avait en 1961-62, 3,448 mesureurs de bois, dont 189 nouveaux venus.

Durant l'exercice 1961-62, il a été émis deux permis spéciaux de mesureur à des étudiants des écoles de Duchesnay parce qu'il y avait un besoin urgent de mesureurs.

MESUREURS EMPLOYÉS AU COURS DE L'EXERCICE 1961-1962

Description	Nombre	
PAR L'INDUSTRIE FORESTIERE		
Mesureurs	707	962
Vérificateurs	93	
Chefs-mesureurs	46	
Autres	116	
PAR LE MINISTRE DES TERRES ET FORETS		
Mesureurs	160	398
Vérificateurs	99	
Inspecteurs	77	
Chefs-mesureurs	13	
Autres	49	
Total		1,360

Le mesurage des bois coupés dans les concessions forestières étant à la charge des concessionnaires, il est logique de s'attendre à ce que ces derniers constituent la principale source d'emploi des mesureurs. De son côté, le Ministère des Terres et Forêts requiert également un certain nombre de mesureurs pour le cubage des bois coupés sur les terrains non affermés de la Couronne, de même que pour le contrôle et la vérification du mesurage des bois coupés dans les concessions forestières.

Nos mesureurs ont effectué, au cours de l'année 9,771 vérifications des mesurages faits dans les concessions forestières par les mesureurs à l'emploi de l'industrie forestière. Ces vérifications qui couvrent 6.34% du volume total des bois coupés par les concessionnaires forestiers de la Province, ont permis de constater que les mesurages étaient précis dans une proportion de 99.92%. Les pourcentages de précision mentionnés dans le tableau ci-dessous expriment le rapport entre les résultats obtenus par les mesureurs des concessionnaires forestiers et ceux obtenus par les vérificateurs du Ministère des Terres et Forêts. Le mesurage des vérificateurs ayant comme base 100%, les pourcentages inférieurs à 100% signifient donc un mesurage trop serré, tandis que ceux supérieurs à 100% indiquent un mesurage trop généreux.

VÉRIFICATIONS DE MESURAGE EFFECTUÉES SUR LES CONCESSIONS
FORESTIÈRES DURANT L'EXERCICE 1961-1962

Districts administratifs	Nombre de vérifications	Nombre de			% de précision des mesurages	% vérifié sur total des bois coupés
		Cordes	P.M.P.	P.C.		
Abitibi	442	1,706	6,298,023	215,955	100.48%	3.98%
Témiscamingue	556	2,021	4,297,261	432,129	99.76%	7.24%
Outaouais	574	4,141	13,478,480	1,013,660	99.85%	8.45%
Montréal	639	1,700	7,793,873	2,144,815	100.11%	9.52%
St-Maurice	1,232	34,000	1,294,699	1,036,270	99.81%	5.53%
Lac St-Jean	1,240	35,798	1,182,598	80,453	99.84%	7.92%
Roberval	1,488	24,500	3,199,474	904,004	100.08%	5.98%
Québec	820	19,826	1,201,382	331,476	99.91%	5.21%
Rive-Sud	712	1,541	3,515,803	—	100.21%	9.48%
Bas St-Laurant	573	8,218	4,095,883	—	99.91%	3.12%
Côte Nord	562	50,035	488,480	537,175	99.59%	4.95%
Chibougamau	135	1,496	29,691	224,667	100.38%	5.24%
Sept-Îles	96	8,296	—	—	99.46%	3.37%
New-Carlisle	702	18,348	3,714,742	10,624	99.91%	16.39%
Total ou moyenne	9,771	211,626	50,590,389	6,931,228	99.92%	6.34%

Notons que le mesurage des bois coupés sur les terrains de la Couronne doit se faire tel que définies dans les "Règlements du mesurage":

a) En pieds cubes, pour tous les bois mesurés à la pièce, bois flacheux, bois méplats, bois équarris, bois ronds ou grumes de toute longueur. Toutefois les bois à pâte pourront être, au choix du concessionnaire, mesuré au pied cube ou à la corde.

b) En pieds mesure de planche, pour tous les bois exclusivement destinés au sciage, c'est-à-dire destinés à être convertis en bois d'oeuvre dans une scierie. Pour fins de mesurage, seules sont considérées comme billes de sciage les billes d'une longueur de huit à vingt pieds inclusivement. Le Ministre des Terres et Forêts pourra toutefois dans certains cas, s'il le juge à propos, accepter comme billes de sciage les billes de moins de huit pieds de longueur.

c) A la corde de 128 pieds cubes, volume apparent, pour tous les empilements de bois à fuseaux, de bois à lattes, de bois à bardeaux, de bois de chauffage, ainsi que pour les bois à pâte qui ne seront pas mesurés au pied cube ou à la pièce.

d) Les produits suivants, façonnés en forêt: traverses, perches, piquets, pilotis, poteaux de téléphone, ou télégraphe, de transmission, etc. . . , doivent être dénombrés et mesurés individuellement.

On trouvera dans l'appendice numéro 6, un résumé de l'échelle des droits de coupe en vigueur depuis 1955 pour tous les bois coupés sur les terrains de la Couronne.

INDUSTRIE SUCRIÈRE

Le Ministère des Terres et Forêts a émis au cours de l'exercice financier 1961-62 un total de 477 permis de "sucrerie" dans les terrains de la Couronne, soit 16 de plus que l'année précédente.

SUPERFICIE DES ÉRABLIÈRES SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE

Catégorie de terrains de la Couronne	Nombre d'acres
Concessions forestières	4,995
Réserves cantonales	2,433
Terrains vacants (Ministère des Terres et Forêts)	547
Terrains vacants (Ministère de la Colonisation)	320
Total	8,295

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

La valeur de la production forestière et de ses industries de transformation s'est élevée à \$687,297,000 en 1961, soit une augmentation de \$1,635,000 en regard de l'année précédente. Cette augmentation est due, en grande partie, à l'activité dans l'industrie des pâtes et papiers.

VALEUR DES PRODUITS DE LA FORÊT ET DE SES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION EN 1961

Description	Valeur \$1,000	
	1960	1961
Bois de sciage	\$ 75,103	\$ 74,291
Bois à pâte vendus hors du Québec	19,605	16,167
Pâte de bois vendue à l'extérieur de la Province	66,120	71,336
Papiers et cartons vendus au Canada et à l'étranger	508,943	511,770
Bois de chauffage et de carbonisation	10,266	7,008
Différence des inventaires	5,625	6,725
Total	\$685,662	\$687,297

1) Industrie des bois à pâtes.

Le volume des bois à pâtes coupés dans le Québec, en 1961, s'élève à 6,753,000 cordes. Le tableau ci-dessous indique que 4,821,000 cordes proviennent des terres de la Couronne, tandis que 1,932,000 cordes ont été coupées sur les terres privées.

Le tableau suivant nous fournit les mêmes quantités, mais par district administratif du Service Forestier.

**BOIS A PÂTE COUPÉS EN 1961 SUIVANT LA TENURE
DES TERRAINS D'EXPLOITATION**

Description	Nombre de cordes
BOIS COUPES SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE	4,821,000
Concessions forestières	4,656,000
Autres terrains de la Couronne	165,000
BOIS COUPES SUR LES TERRAINS PRIVÉS	1,932,000
Petites et moyennes propriétés privées	1,616,000
Grandes propriétés privées	316,000
Total	6,753,000

**BOIS A PÂTE COUPÉS EN 1961 PAR DISTRICT ADMINISTRATIF
DU SERVICE FORESTIER**

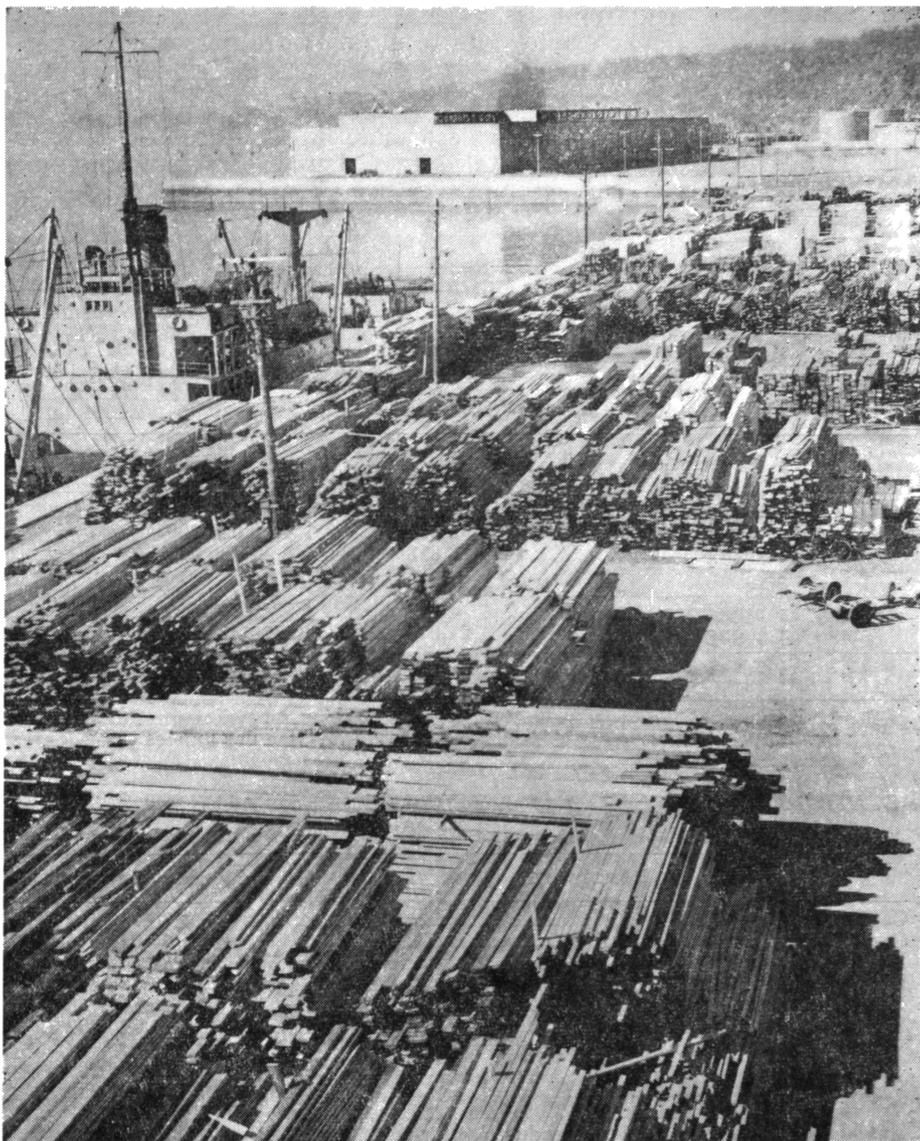
No	Districts	Nombre de cordes		
		Terrains Couronne	Terrains Privés	Total
1	Abitibi	147,000	35,000	182,000
2	Témiscamingue	155,000	81,000	236,000
3	Gatineau	286,000	117,000	403,000
4	Montréal	312,000	289,000	601,000
5	St-Maurice	1,032,000	134,000	1,166,000
6	Chicoutimi	652,000	38,000	690,000
7	Roberval	672,000	26,000	698,000
8	Québec	344,000	638,000	982,000
9	Témiscouata	10,000	226,000	236,000
10-14	Rimouski - Matane	130,000	171,000	301,000
11	Côte-Nord	669,000	24,000	693,000
13	Chibougamau	29,000	7,000	36,000
15	Sept-Iles	52,000	10,000	62,000
16	Gaspésie	331,000	136,000	467,000
	Total	4,821,000	1,932,000	6,753,000

2) Industries des pâtes, papiers et cartons.

La production de pâtes à papier s'est élevée, au cours de 1961, à 4,597,000 tonnes, soit une augmentation de 101,000 tonnes comparativement à 1960. La production des papiers et cartons a augmenté de 41,000 tonnes, en 1961, pour atteindre 3,947,000 tonnes.

PRODUCTION DES PÂTES, PAPIERS et CARTONS EN 1961

Description	Nombre de tonnes de 2,000 lbs
PRODUCTION DES PATES	4,597,000
Pâte mécanique	2,810,000
Pâte au bisulfite écru	868,000
Pâte au bisulfite blanchie	281,000
Pâte au sulfate écru	378,000
Pâte au sulfate blanchie	210,000
Autres pâtes	50,000
PRODUCTION DES PAPIERS et CARTONS	3,947,000
Papier journal	3,161,000
Papier bouquin ou à écriture	89,000
Papier d'emballage	158,000
Papier de soie	46,000
Autres papiers	104,000
Cartons	389,000



Le Québec comptait, en 1961, 1,184 usines de sciages. Ces usines ont employé 12,585 personnes et versé \$17,825,000 en salaires.

Le tableau suivant illustre la situation de la main d'oeuvre dans les opérations forestières et aux usines. Notons ici que nous avons calculé le nombre d'ouvriers forestiers sur une base de 12 mois contrairement à neuf mois les années précédentes. L'industrie des pâtes et papiers a donc employé un total de 41,870 personnes et versé \$188,876,000. en salaire.

L'autre tableau nous donne une idée de l'importance des 52 usines de pâtes et papiers dans l'économie du Québec. Les chiffres de ce tableau concernent le capital engagé dans la Province ainsi que les expéditions, la valeur des matières premières et de la force motrice.

Pour avoir une vue d'ensemble et rétrospective sur notre industrie des pâtes et papiers, l'appendice No. 7, à la fin de ce rapport nous fournit un sommaire des activités de cette industrie pour les années 1951 à 1961.

**PERSONNEL EMPLOYÉ ET SALAIRES PAYÉS PAR L'INDUSTRIE
DES PÂTES ET PAPIERS EN 1961**

Description	Nombre d'employés	Salaires payés	
AUX OPERATIONS FORESTIERES	15,617		\$ 50,945,000
Employés appointés	1,804	\$ 9,025,000	
Employés à gages	13,813	41,920,000	
AUX USINES	26,253		137,932,000
Employés appointés	4,276	27,666,000	
Employés à gages	21,977	110,266,000	
Total	41,870		\$188,877,000

N.B.: Le nombre d'employés travaillant aux opérations forestières est calculé sur une moyenne de 12 mois, contrairement à la moyenne des années précédentes qui était de 9 mois.

**STATISTIQUES CONCERNANT L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS
DANS LE QUÉBEC EN 1961**

Description	Montant ou quantité
Capital engagé	\$836,089,592
Combustible consommé	27,051,675
Electricité achetée	33,145,779
Bois coupés et achetés (cordes)	5,685,806
Bois consommés (cordes)	5,959,753
Valeur des bois consommés	161,110,939
Valeur des matières premières et autres fournitures utilisées	214,420,280
Valeur de la pâte fabriquée	267,420,280
Valeur de la pâte vendue	85,274,842
Valeur des papiers et cartons vendus	511,770,294

3) Industrie des bois de sciage.

En 1961, le nombre d'usines de sciage s'élevait à 1,184 dans la province. Ces usines ont employé 12,585 personnes et versé \$17,825,000. en salaire.

La production des usines de sciage, en 1961, a été de 1,048,243,000 p.m.p. Le tableau qui suit nous donne la production des bois de sciage par essences, tandis que l'appendice No. 8, nous fournit une vue rétrospective de l'industrie du sciage.

**PRODUCTION TOTALE DES SCIERIES DE LA PROVINCE
PAR ESSENCE, 1961**

Bois d'oeuvre	Quantité en 1,000 p.m.p.		Valeur au moulin		Valeur au 1,000 p.m.p.
RESINEUX					
Pin blanc	77,267		\$ 6,577,041		\$ 85
Pruche	18,670		1,139,439		61
Epinette et sapin	648,229		42,526,185		66
Cèdre	7,551		412,973		55
Pin rouge	9,480		756,305		80
Mélèze	52		3,280		63
Pin gris	<u>77,414</u>	838,663	<u>4,386,948</u>	\$55,802,171	57
FEUILLUS					
Bouleau	9,261		659,666		71
Merisier	109,796		10,672,302		97
Erable	33,072		2,657,066		80
Tilleul	8,321		712,976		86
Orme	2,176		149,042		68
Frêne	1,323		108,318		81
Hêtre	958		56,103		59
Peuplier et tremble	7,526		394,667		53
Chêne	1,752		162,849		92
Autres bois durs	267	<u>174,452</u>	<u>18,968</u>	<u>15,591,957</u>	71
		1,013,115		71,394,128	
AUTRES PRODUITS					
Bois à fuseaux (1,000 p.m.p.)		10,554	1,516,859		144
Bardeaux (carré)	63,880		6,388	405,085	6.4
Lattes (mille)	58,315	11,663		597,914	10.3
Traverses (nombre)					
Résineux	27,915	893		50,813	1.8
Feuillus	<u>175,888</u>	<u>5,630</u>		<u>326,172</u>	1.9
GRAND TOTAL		1,048,243		74,290,971	

4) Industrie du bois de chauffage et de carbonisation.

En 1961, l'industrie du charbon de bois a carbonisé 34,081 cortès de bois dans 116 fours. La quantité de charbon obtenue a atteint 12,962 tonnes, soit une valeur de \$472,000. La production du bois de chauffage a été de 67,991,000 pieds cubes, dont 5,066,000 provenaient des terres de la Couronne et 62,925,000 ont été coupés sur les terres privées. Cette dernière quantité fournie par le ministère fédéral de l'Agriculture, a été compilée lors du recensement de 1961.

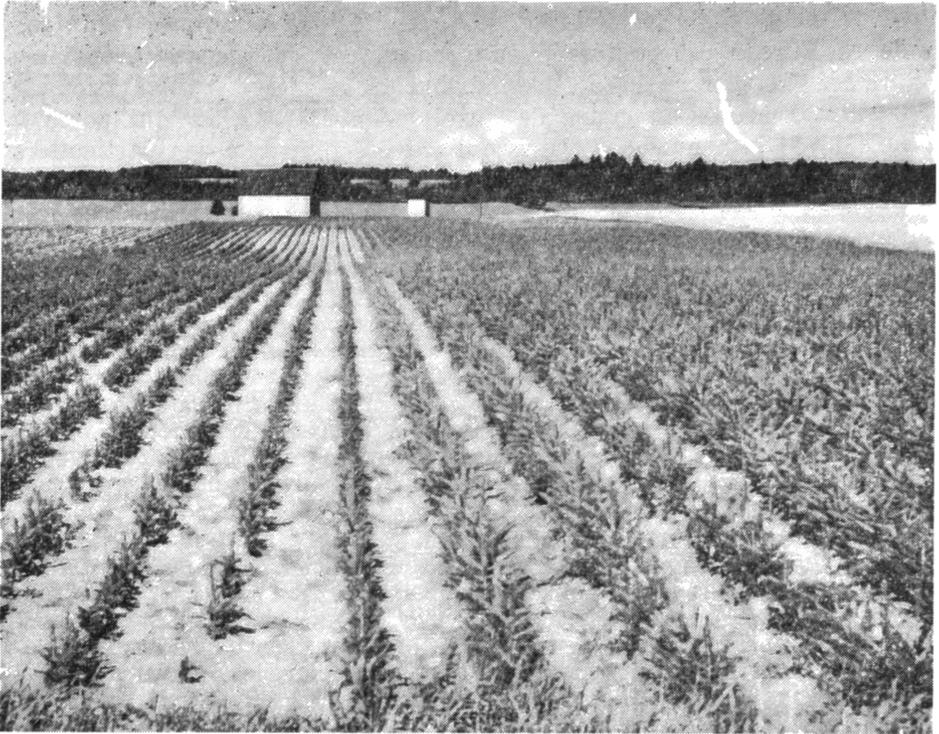
PÉPINIÈRES et REBOISEMENT

Le ministère des Terres et Forêts maintient de nombreuses pépinières, un peu partout dans la province. Grâce à ces pépinières nous pouvons procéder au reboisement de vastes territoires forestiers dont la régénération naturelle est lente ou presque nulle et assurer ainsi la pérennité de cette précieuse richesse naturelle.

Les pépinières permanentes et secondaires sont destinées avant tout au reboisement des terrains de la Couronne. Les pépinières permanentes couvrent toutes la province tandis que les autres desservent la région où elles sont situées.

LISTE DES PÉPINIÈRES PROVINCIALES

Description	Comté	Nombre de plants
PEPINIERES PERMANENTES		
Berthierville	Berthier	16,520,000
Grandes-Piles	Lavolette	18,040,750
Paspébiac	Bonaventure	537,492
PEPINIERES SECONDAIRES		
Trécesson	Abitibi-Est	916,800
Laterrière	Chicoutimi	146,000
Normandin	Roberval	1,200,000
Guigues	Témiscamingue	140,000
St-Louis du Ha! Ha!	Témiscouata	1,086,000
Parke	Rivière-du-Loup	81,000
Macpès	Rimouski	754,900
Iles-de-la-Madeleine	Iles-de-la-Madeleine	115,000
Sayabec	Matapédia	214,000
St-Modeste	Témiscouata	360,000
PEPINIERES VOLANTES		
Sweetsburg	Missisquoi	161,400
Mont-Joli	Rimouski	124,100
St-Pascal	Kamouraska	100,000
Scott	Dorchester	301,500
Sherbrooke	Sherbrooke	166,300
Victoriaville	Arthabaska	122,450
Pont-Rouge	Portneuf	255,900



Le ministère compte 20 pépinières, installées dans plusieurs endroits de la province. En 1961-1962, nous avons planté et repiqué 10 millions d'arbres, dont 40,000 arbres d'ornementation.

ÉDUCATION FORESTIÈRE

Trois organismes s'occupent d'éducation forestière au sein du Service Forestier: a) le Bureau de Renseignements Forestiers; b) le Bureau de la Petite Industrie et de la Statistique Forestière; c) le Bureau des Bois, de Montréal. Le premier s'occupe de conseiller les petits propriétaires forestiers, tandis que les autres veillent à promouvoir une meilleure utilisation des produits forestiers.

a) BUREAU DE RENSEIGNEMENTS FORESTIERS

Le Bureau de Renseignements Forestiers vise à encourager les petits propriétaires à faire un aménagement rationnel de leurs domaines forestiers, de manière à en assurer la conservation et à en accroître le rendement en matériel ligneux, ou suivant le cas, en produits sucriers.

Une partie importante des activités du personnel technique de ce Bureau est consacrée au reboisement des petites propriétés privées. Le Bureau a fait la distribution et dirigé la plantation de 3,949,260 plants au cours de l'exercice 1961-1962, ce qui porte à 30,439,751 le nombre de plants qui ont été fournis à des particuliers depuis l'institution du Bureau des Renseignements forestiers. Nos ingénieurs forestiers ont étudié 1,777 projets de reboisement et fait l'inspection de 1,703 plantations.

Au cours de l'exercice financier 1961-1962, nos techniciens ont effectué à la demande de propriétaires forestiers, un total de 2,553 visites réparties comme suit: a) 519 visites sans étude du bois; b) 678 visites avec étude de la terre à bois; c) 653 visites avec étude de l'érablière; d) 94 visites avec étude de la terre à bois et de l'érablière; e) 155 visites relatives aux arbres d'ornementation; f) 122 visites pour fins d'inspection entomologique ou pathologique; g) 87 visites pour fins de mesurage ou de marchés du bois; h) 245 autres visites.

Le Bureau de Renseignements Forestiers a aussi contribué durant cet exercice à aider des propriétaires forestiers à tenir une comptabilité forestière. En plus de fournir des renseignements précieux, ces comptabilités servent très bien les fins de l'éducation forestière. Au cours du dernier exercice financier, le Bureau avait 75 boisés sous comptabilité.

En plus de leurs visites de boisés, de leurs travaux relatifs au reboisement, de la préparation de comptabilités forestières et de la poursuite de quelques recherches et enquêtes, les techniciens de ce Bureau ont continué cette année leur travail d'éducation forestière auprès du grand public et surtout des petits propriétaires forestiers.

TRAVAUX D'ÉDUCATION FORESTIÈRE EFFECTUÉS DURANT L'EXERCICE 1961-1962

Description	Nombre	Assistance
Articles de presse	31	
Bulletins et causeries à la radio ou à la télévision	32	
Conférences devant clubs, cercles, associations		
a) Devant adultes	54	2,826
b) Devant jeunes	26	2,435
Conférences en salles publiques devant propriétaires forestiers	151	6,720
Conférences et démonstrations en forêt		
a) Devant propriétaires	34	643
b) Devant jeunes	19	1,375
Cours de sylviculture dans les écoles moyennes d'agriculture	255	566
Cours d'initiation forestière à la Station Forestière de Duchesnay	92	52

Le Bureau de Renseignements Forestiers a également prêté son concours à des travaux de sylviculture, à la préparation de bulletins, à l'inspection de boisés, à des cours aux membres des clubs 4-H et à certaines expériences sur les plantations forestières.

b) BUREAU DES BOIS.

Au cours de 1961, le Bureau des Bois de notre ministère, installé à Montréal, a reçu la visite de 2,800 personnes intéressées à l'activité de l'industrie forestière et de l'utilisation des bois dans notre Province. Notre Bureau a également fourni près de 3,000 autres renseignements, soit par téléphone, soit par courrier.

Nos techniciens se maintiennent en relation et échangent des renseignements avec divers organismes et associations, tels que les Bureaux de la Province de Québec, à New York, à Paris et à Londres; le Laboratoire des Produits Forestiers, à Ottawa; l'Association des marchands de bois en gros du Québec, l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, l'Association des détaillants de bois du Québec, l'Association Canadienne des marchands de bois, les services d'expansion économique de la Chambre de Commerce de Montréal et les principales banques canadiennes.

De plus, le Bureau des Bois de notre Ministère a étroitement collaboré à l'organisation de la Semaine Nationale des Produits de la Forêt, tenue dans la Province, en octobre 1961. Le directeur de ce Bureau a également prêté son concours aux nombreuses manifestations qui ont marqué cette Semaine consacrée aux produits de la forêt.

c) BUREAU DE LA PETITE INDUSTRIE ET DE LA STATISTIQUE FORESTIÈRE

Au cours de 1961-1962, le Bureau de la Petite Industrie a répondu à de nombreuses demandes de renseignements. Ces demandes touchaient tous les genres d'industries du bois: les arbres de Noël, l'industrie du sciage, des pâtes et papiers, l'industrie du meuble, des placages et contreplaqués, etc.

Derrière ces demandes, nous constatons l'intérêt manifesté par la population pour le bois et leur utilisation. Plusieurs éducateurs nous demandent des brochures traitant des Principaux bois commerciaux du Québec ainsi que des échantillons de ces bois.

Toutefois, les sujets auxquels nous avons eu à répondre le plus souvent, concerne surtout le séchage du bois, son entreposage, l'entretien de la machinerie et son utilisation, la mise en marché de divers produits et les fluctuations du marché.

Le Bureau de la Statistique Forestière a publié des statisti-

ques forestières et industrielles. De telles statistiques sont toujours en demande et prouvent leur grande utilité.

Le statut du Bureau de la Statistique Forestière a été quelque peu modifié depuis le début de 1962. En effet, afin d'éviter une répétition, nous avons permis le transfert des statistiques industrielles (pâtes et papiers, scieries, meubles et autres industries utilisant le bois) au Bureau de la Statistique du Québec. Nous conservons la statistique forestière, c'est-à-dire la statistique relative à la coupe du bois sur les terres de la Couronne et sur les terres privées.

Nous travaillons présentement à améliorer cette statistique forestière. Avec la collaboration des spécialistes du Bureau de la Statistique du Québec, nous sommes en train de préparer un questionnaire plus adéquat, pouvant se codifier facilement afin d'obtenir plus d'informations sur la coupe du bois, la main d'oeuvre forestière, le transport de ces bois, etc.

SYLVICULTURE et BOTANIQUE

Le Bureau de Sylviculture et de Botanique s'occupe de tous les problèmes d'ordre sylvicole et botanique et voit à mettre sur pied un laboratoire de recherches en matières de sylviculture.

Depuis trois ans, notre Bureau a bénéficié de l'engagement de trois ingénieurs forestiers spécialisés, respectivement en sylviculture, en pédologie et en phytosociologie.

Avec ce nouveau personnel, le Bureau est en mesure d'entreprendre des recherches plus avancées en vue de renseigner le Ministère sur les méthodes les plus adéquates susceptibles d'être employées en vue d'une meilleure administration et un aménagement plus rationnel de nos massifs boisés.

Au cours de l'exercice financier 1961-62, les officiers de ce Bureau se sont appliqués à poursuivre les expériences entreprises il y a quelques années et à s'attaquer à de nouveaux problèmes soumis par les autorités ou les autres organismes du Ministère.

Les principales recherches entreprises par les officiers de notre Bureau de Sylviculture et de Botanique furent les suivantes:

Recherches sur les possibilités de reboisement des terrils des mines d'or de la Province.

En 1961 nous nous sommes bornés à surveiller la croissance et le taux de survie des plants que nous avons mis en terre à l'automne 1960, soit une centaine de tiges d'aulne commun: *Alnus rugosa*, (Du Roi) Spreng. Ces dernières avec un taux de mortalité

d'environ 20% soit le même qu'au printemps 1961, ont montré des croissances moyennes d'environ quatre pieds. Quoiqu'il soit un peu trop tôt pour tirer des conclusions finales, il appert cependant que nous puissions prévoir une réussite complète de ce projet.

Dans quelques années, en nous basant sur les expériences similaires conduites en France, nous pourrions envisager la possibilité de planter des essences commerciales à travers cette aulnaie qui aura amélioré le sol et réalisé ainsi économiquement la revalorisation forestière des terrils des mines d'or.

Relevé et étude sylvicole des plantations sur les terres de la Couronne.

Un officier de notre Bureau s'est chargé, cette année, d'effectuer le relevé des plantations sur les terres de la Couronne. En 1961, on peut évaluer à 1515 acres la superficie couverte par ces plantations à six endroits différents à savoir le canton de Romieu, comté de Matane, les cantons de Packington, Robinson, Escourt et Auclair ainsi que la Seigneurie de Madawaska dans le comté de Témiscouata. L'essence la plus employée fut l'épinette blanche *Picea glauca* (Moench.) voss. On dénombra également une certaine quantité de pin rouge, *Pinus resinosa* Ait employé en terrain pauvre.

Travaux de sylviculture expérimentale dans la plantation de St-Clet-St-Lazare, comté de Vaudreuil.

Au cours de l'été 1961, des coupes sylvicoles furent entreprises sur une superficie d'environ trente acres, tandis que l'on procédait à l'éradication des "Ribes" sur toute l'étendue de la plantation de même que sur son pourtiture à la limite d'expansion du champignon cause de la rouille.

Il est un peu trop tôt pour tirer des conclusions pratiques sur nos expériences de fertilisation d'une plantation d'épinettes blanche et noire au moyen d'une litière feuillue et d'engrais de ferme. Cependant au bout de deux ans il est intéressant de constater l'augmentation considérable de la croissance surtout en hauteur et la vigueur des plants surtout chez l'épinette noire qui a le mieux répondu. La différence de coloration entre les plants fertilisés et ceux qui ne l'ont pas été apparaît nettement.

Travaux de sylviculture expérimentale dans la Réserve Forestière de Daaquan, comté de Bellechasse.

On a continué cette année les travaux de sylviculture expérimentale dans la Réserve Forestière de Daaquan, travaux commencé en 1959. Il s'agit là de coupes d'élagage et d'éclaircie dans une forêt résineuse de 50 ans d'âge formée d'épinette et de sapin.

Ces coupes ont été pratiquées à diverses intensités sur une superficie d'environ 31 acres en des catégories de forêt de qualités variées classés par types de végétation et de fertilité.

Le but de ces travaux est de démontrer l'influence de ces diverses coupes expérimentales sur la croissance et le rendement des peuplements en milieux variés dans l'intention de recueillir les données nécessaires pour conseiller, comme il a été dit plus haut, les différents organismes de l'administration gouvernementale qui effectuent des travaux sylvicoles.

Expériences de dégagement d'une plantation de pin rouge dans le Canton de Chertsey, comté de Montcalm.

A l'automne 1961, les officiers de ce Bureau ont commencé une expérience de dégagement d'une plantation de pin rouge. (*Pinus resinosa* Ait.), effectuée il y a vingt ans dans un peuplement de transition formé de peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides* Michx) et d'érable rouge (*Accer rubrum* L.) issu d'un brûlis. L'on sait que le pin rouge est une essence de lumière qui ne tolère pas un couvert dense.

Plantations expérimentales.

Pour une deuxième année consécutive, notre Bureau de Sylviculture et de Botanique a procédé à des plantations expérimentales en plusieurs endroits de la Province soit dans: La Réserve St-Clet-St-Lazare, comté de Vaudreuil, la Réserve de Lachute, comté d'Argenteuil, à St-Louis-de-France, comté de StMaurice, et aux Ilets Jérémie, comté de Saguenay.

Réserve de St-Clet-St-Lazare — Cinquante mille pins rouges furent plantés au printemps 1961 dans la Réserve de St-Clet-St-Lazare. Il s'agit là de résoudre un problème de revalorisation d'une plantation de pin blanc, déficient de 30 acres qu'on avait préalablement élagué et éclaircie pour faire place au pin rouge. Lorsque ces derniers auront bien repris, et se seront bien adaptés à leur nouveau milieu très pauvre, il y aura lieu d'abattre la plupart des pins blancs de fort mauvaise venue, ce qui donnera pleine liberté aux pins rouges de croître normalement.

Réserve de Lachute — A Lachute il s'agissait d'un essai de plantation sur un sable très pauvre en matière organique et en éléments nutritifs. Là encore on a utilisé le pin rouge, essence très frugale, pour combler les vides dans une plantation d'épinette de Norvège d'environ 30 ans, dont les tiges n'atteignaient pas 5 pieds de hauteur et où la mortalité était considérable.

St-Louis-de-France — La plantation de St-Louis-de-France, comté de Champlain, commencée il y a quelques années par les Clubs

4-H de Trois-Rivières. Il s'agit là d'un terrain sablonneux très pauvre ayant servi déjà de terrain de culture agricole et de culture du tabac. Il fut abandonné par la suite à cause de sa pauvreté. On y planta de l'épinette blanche et noire ainsi que du pin rouge. Ce dernier a obtenu de grands succès jusqu'à maintenant et c'est pour cette raison qu'on mit en terre au printemps 1961, 12,000 autres plants de pin rouge qu'on se propose de fertiliser prochainement. La superficie couverte cette année atteint environ 10 acres.

Ilets Jérémie, comté de Saguenay — Les officiers de District du Saguenay avaient planté en 1955-56-57 et 59 une certaine quantité de pin rouge, de pin gris et d'épinette blanche dans un vieux brûlis non régénéré situé aux Ilets Jérémie dans le comté de Saguenay.

Les plants, particulièrement ceux de pin rouge sont très beaux mais il nous est apparu que les plants avaient été mis en terre à des distances trop considérables (12 pieds et plus). Nous avons comblé ces vides avec 90,000 pins rouges sur une superficie d'environ 75 acres.

Rivière York et St-Octave de l'Avenir (Gaspésie — En plus des quatre plantations que nous venons de mentionner, l'un de nos techniciens, spécialiste en pédologie, a effectué certains essais de plantation sur une petite échelle dans les brûlis de la Gaspésie, plus particulièrement dans le bassin de la Rivière York et à St-Octave de l'Avenir, comté de Gaspé-Nord.

Etude pédologiques.

Notre spécialiste en sol forestier a parcouru une grande partie de la Province en vue d'effectuer des relevés pédologiques et récolter des échantillons de sols dans les plantations, sur les travaux de Sulviculture conduits par nos officiers et ceux du Bureau de la Restauration forestière et de la Réserve Domaniale de Matane.

Dans le premier cas, celui des plantations, il s'agit de chercher à déterminer par l'analyse des éléments minéraux et organiques, l'essence la plus appropriée au genre de sol auquel on destine les plants et de trouver en regard des déficiences décelées, soit dans les feuilles ou dans le sol, les amendements susceptibles de corriger ces déficiences.

Nous avons participé de façon active à un comité d'études sur les possibilités de transformation et d'utilisation des ordures ménagères en compost. A la suite de nombreuses recherches bibliographiques il est en mesure d'affirmer que ce compost de nature organique serait d'utilisation extrêmement pratique pour l'amendement des sols pauvres en forêt, en pépinière et surtout pour faciliter le reboisement des dunes et des terrils des mines d'or.

ENSEIGNEMENT FORESTIER

Le ministère possède une station forestière à Duchesnay. C'est à la fois une forêt expérimentale, un centre d'enseignement forestier et une station de recherches forestières.

La station de Duchesnay est également le site de l'Ecole de protection des forêts, du Laboratoire du bureau d'entomologie et la Station expérimentale du bureau de climatologie, trois organismes relevant du Service de la protection.

L'Ecole forestière vise à fournir aux gouvernements (provincial et fédéral), à l'industrie forestière, et même aux ingénieurs et arpenteurs, les techniciens dont ils ont besoin pour faciliter l'organisation de leurs services forestiers respectifs.

a) COURS DE GARDE-FORESTIER:

Le cours complet requiert un stage de neuf mois, réparti en quatre termes scolaires de neuf semaines, échelonnés sur une période de deux ans. L'Ecole enseigne diverses matières, notamment le mesurage des bois, le contrôle des opérations forestières et l'inventaire forestier, l'arpentage, le nivellement etc.

En 1961, quatre-vingt-un élèves ont reçu un diplôme de garde-forestier.

b) COURS DE CLASSIFICATION DES BOIS:

Le cours de classification des bois dure neuf mois, soit de septembre à mai.

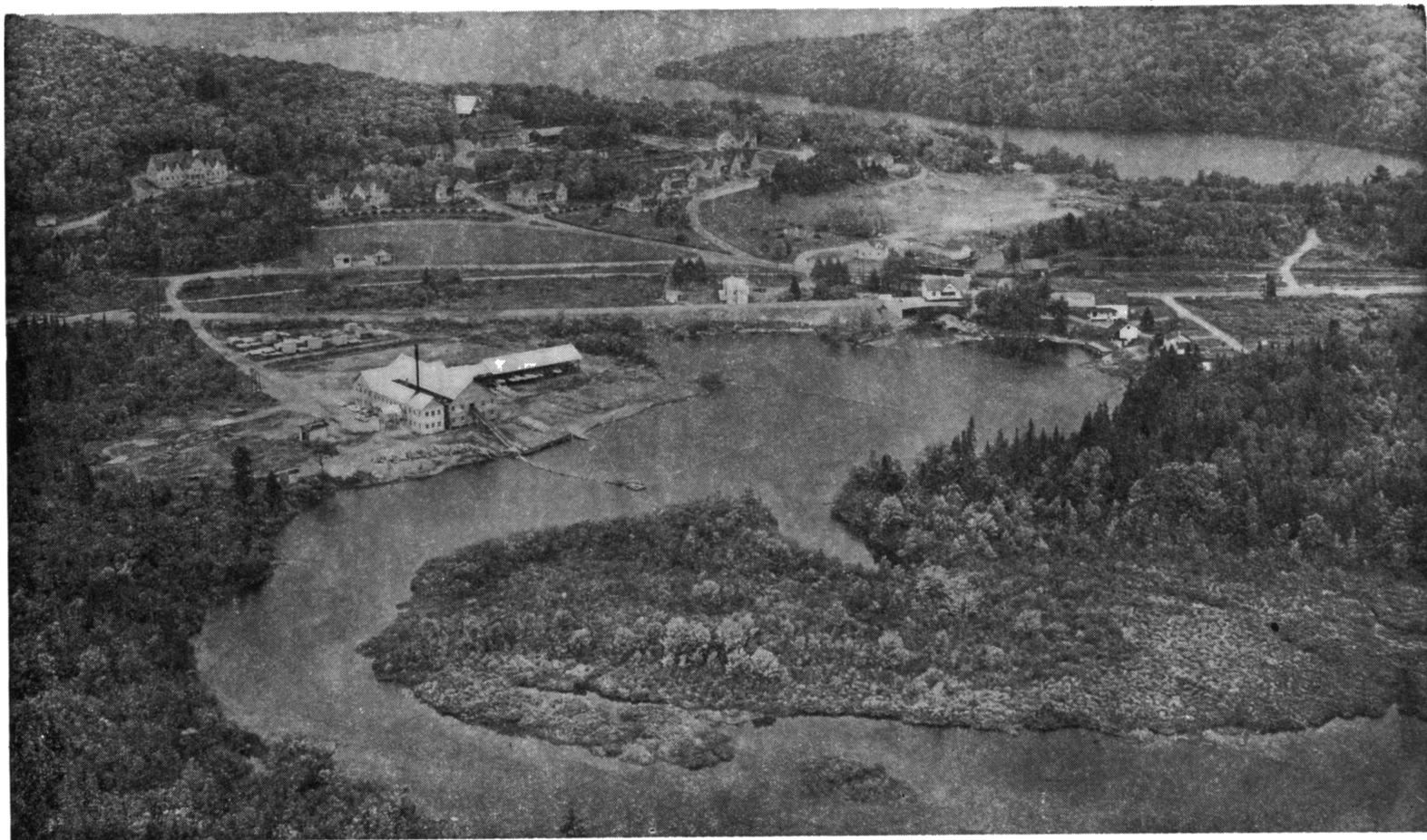
Ce cours forme des spécialistes en classification des bois et en mesurage et donne de solides connaissances de base sur l'organisation d'une cour à bois, le séchage, l'entreposage, l'expédition et le transport. Trente-trois élèves ont reçu leur diplôme en 1961.

c) COURS D'AFFUTAGE DES SCIES:

Le cours d'affûtage des scies s'étend sur une période d'environ cinq mois, soit de janvier à avril.

Il forme des affûteurs de scies, dont les fonctions consistent à l'entretien et au bon fonctionnement des scies rondes, à ruban ou alternatives.

Dix-sept finissants ont reçu leur diplôme en avril dernier.



Le ministère possède une importante station forestière à Duchesnay. C'est à la fois une forêt expérimentale, un centre d'enseignement forestier et une station de recherches forestières.

d) COURS DE PROTECTION DES FORETS:

L'Ecole forestière de Duchesnay est aussi le site de l'Ecole de Protection des Forêts. Deux cours d'études y sont présentés, soit un cours régulier de huit semaines au printemps et un cours abrégé de trois semaines à l'automne. En 1961, un total de 66 élèves se sont inscrits à ces deux cours d'études, soit 35 au cours régulier et 31 au cours abrégé.

e) COURS D'INITIATION FORESTIERE:

(aux fils de cultivateurs)

Le Bureau des Renseignements forestiers organise, chaque année, depuis 1948, un cours d'initiation forestière préparé à l'intention des fils de cultivateurs désireux de se familiariser avec la gestion forestière. Ce cours dure environ deux semaines, en février. Cinquante-et-un élèves ont assisté à ce cours en 1962.

RESTAURATION FORESTIÈRE

Le Bureau de la Restauration forestière, créé il y a deux ans, a pour but de restaurer des forêts négligées situées dans des réserves cantonales et sur des terrains vacants à la Couronne, et de donner un essor à l'éducation forestière pratique des colons et des cultivateurs. Il y a eu aussi pour résultat de remédier au chômage.

Le Ministère a retenu les services d'un grand nombre de techniciens chargés de tracer un programme et d'organiser ces travaux de restauration forestière sur une grande échelle, en coopération avec notre service de renseignements forestiers et la direction de nos pépinières.

Dans le cadre de cette restauration forestière nous mettons l'accent sur la reconstitution, par la sylviculture, de terrains vacants de la Couronne, particulièrement dans les endroits où la régénération naturelle est lente ou presque nulle.

Nous encourageons également les cultivateurs à reboiser les parties de leur terre qui sont impropres à l'agriculture.

Comme exemple, il s'est planté et repiqué, au cours de 1961 dans la Province, plus de 10,000,000 d'arbres, soit 6,000,000 de plus que l'année précédente.



Dans le cadre d'une vaste campagne de restauration forestière, nous avons mis l'accent sur la reconstitution, par la sylviculture, de terrains vacants de la Couronne, particulièrement dans les endroits où la régénération naturelle est lente ou presque nulle.

Nous avons surtout visé à l'application de méthodes élémentaires de sylviculture afin de placer ces travaux sur une base technique. Ils ont surtout consisté au nettoyage et à l'éclaircie de peuplements dans diverses régions de la Province. Les arbres de mauvaise venue, malades ou dépérissants ont été abattus. Le sous-étage des peuplements, lorsqu'il était constitué d'essences indésirables ou d'individus malsains, a été nettoyé et débarrassé des débris considérés comme des dangers pour le feu.

Le bois de dimension commerciale fut débusqué et classifié en vue de son utilisation comme bois de feu, bois de sciage ou bois de pulpe. Le bois coupé non utilisé pour les besoins du ministère, fut vendu en lots de différentes catégories au plus haut enchérisseur.

Tous ces travaux avaient pour but d'améliorer l'aspect esthétique des forêts, d'augmenter le rendement en volume ligneux de chaque arbre, et de diminuer les dangers d'incendie.

TRAVAUX DE RESTAURATION FORESTIÈRE 1961

Comté	Superficie (Acres)	Nombre d'employés
Abitibi-Est	450	234
Abitibi-Ouest	250	380
Bonaventure	590	120
Dorchester	150	80
Gaspé-Nord	570	250
Gaspé-Sud	90	70
Kamouraska	20	20
L'Islet	10	12
Matapédia	350	350
Rimouski	50	33
Rivière-du-Loup	335	65
Rouyn-Noranda	1,400	250
Témiscouata	30	30

Tous ces travaux ont été exécutés, sous la direction de techniciens, par des gens de la région où le travail a été effectué. Cela a eu pour but de réduire le chômage saisonnier régional en fournissant du travail à un grand nombre de pères de familles. En effet, près de 2,000 hommes ont pris part à ces travaux qui ont duré en moyenne de 1½ à 2 mois. Ces travaux de restauration forestière ont de plus servi à implanter chez le propriétaire de lots boisés, le colon, le cultivateur et même parmi le grand public, le goût de la protection et de l'amélioration de nos forêts.

Ces travaux étaient, pour la plupart, les premiers à être effectués dans ces peuplements. Nous nous sommes donc souvent limités au nettoyage et à la coupe des arbres morts ou très défectueux ainsi qu'à l'épandage des débris de coupe sur le terrain, mais lorsque le peuplement s'y prêtait et que le personnel technique le permettait, des travaux d'éclairci ont été effectués.

Afin d'atteindre certains peuplements isolés, nous avons procédé à la construction de routes à plusieurs endroits. Dans le comté de Kamouraska nous avons tracé 4 milles de chemins, dans l'Islet 20 milles, dans Montmagny 3 milles et dans Portneuf 3 milles également. Plus de 130 ouvriers ont été embauchés à la construction de ces chemins.

PLANTATION D'ARBRES D'ORNEMENTATION

Pour la première fois en 1961, nous avons procédé à la plantation d'arbres d'ornementation en bordure des grandes routes provinciales, dans les cours d'écoles, les parcs publics, dans les villes et villages disséminés dans la Province.

PLANTATION D'ARBRES D'ORNEMENTATION, 1961

Comté	Ville	Nombre d'arbres
ABITIBI-EST	Amos	233
	Senneterre	270
	Val d'Or	729
ABITIBI-OUEST	La Sarre	998
	Macamic	1,312
	Rouyn-Noranda	560
BEAUCE	St-Georges	930
	Vallée-Jonction	533
BONAVENTURE	Bonaventure	550
	Carleton	169
	Paspébiac	37
DEUX-MONTAGNES	St-Eustache	695
	St-Eustache-sur-le-lac	396
DRUMMOND	Drummondville	941
	Drummondville-sud	49
	Drummondville-sud	600
GASPE-NORD	Cap-Chat	383
	Ste-Anne-des-Monts	781
JOLIETTE	Crabtree Mills	174
	Joliette	530
	Notre-Dame-de-Lourdes	29
	Ste-Béatrice	34
	Ste-Elizabeth	76
	St-Ambroise	81
	St-Félix-de-Valois	476
	St-Jean-de-Matha	18
	Ste-Marcelline	30
	Ste-Mélanie	42
	St-Paul-de-Joliette	108
St-Thomas	92	
JONQUIERE - KENOGAMI	Jonquière	285
	Kénogami	133
	St-Coeur-de-Marie	237
HULL	Hull	1,950
LAC ST-JEAN	Alma	851
LEVIS	Lauzon	1,000
	Lévis	1,000
L'ISLET	St-Jean-Port-Joli	713
MATAPEDIA	Amqui	759
	Causapscal	743
	Sayabec	632
MATANE	Matane	959
	Mont-Joli	738
MONTMAGNY	Montmagny	583
QUEBEC - COMTE	Giffard	117
	Loretteville	350
	Ste-Foy	1,060
QUEBEC - OUEST	St-Sacrement	725
	Sillery	817
RICHELIEU	St-Joseph-de-Sorel	69
	Tracy et Sorel	525

PLANTATION D'ARBRES D'ORNEMENTATION, 1961 (suite)

Comté	Ville	Nombre d'arbres
RICHMOND	Asbestos	1,683
	Richmond	150
RIVIERE-DU-LOUP	Trois-Pistoles	782
ROBERVAL	Roberval	801
	St-Félicien	896
ST-HYACINTHE	St-Hyacinthe	1,213
ST-MAURICE	Shawinigan	2,624
SHERBROOKE	Sherbrooke	977
STANSTEAD	Coaticook	150
	Magog	500
	Rock Island	250
TERREBONNE	St-Jovite	242
	Ste-Thérèse-de-Blainville	551
VAUDREUIL - SOULANGES	Rigaud	690

CAMPS FORESTIERS D'ÉTUDIANTS

Dès l'été 1961, le ministère des Terres et Forêts organisa pour la première fois au Canada des camps forestiers pour près de 1,000 étudiants en une douzaine d'endroits de la province.

Ces jeunes gens, venus des universités de la province et de diverses institutions d'enseignement supérieur, travaillent pendant les mois de juillet et août, sous la surveillance de forestiers expérimentés, à l'amélioration de la forêt par l'application de principes élémentaires de sylviculture.

Ce mouvement atteint un triple but: contribuer à la restauration de nos boisés, permettre à des jeunes gens de trouver une activité aussi profitable à leur santé physique et morale qu'à leur situation financière et préparer pour demain une génération d'hommes, de professionnels, de chefs de file, imbus de l'amour de la forêt, du culte de l'arbre, qui auront acquis une connaissance pratique de la forêt et seront ainsi plus conscients de leurs responsabilités à l'égard de l'exploitation rationnelle, de la protection et de la conservation de cette précieuse richesse naturelle.

Un programme de travail fondé sur des principes élémentaires de sylviculture a été préparé afin que ces jeunes étudiants effectuent un travail utile, tout en se prêtant à une activité physique correspondant à leur âge. Dans ces camps, ordinairement situés près d'une nappe d'eau, les loisirs ne sont pas négligés et tout un programme est mis en oeuvre par des moniteurs qualifiés en éducation physique.

De façon générale, les camps furent installés à proximité de la forêt afin d'éviter que les campeurs perdent trop de temps à se



Pour la première fois au Canada, le ministère organisa des camps forestiers d'étudiants. Au cours de l'été 1961, nous avons organisé une douzaine de camps un peu partout dans le Québec, groupant plus de 1,000 étudiants.

rendre sur les lieux de travail. D'autre part, tous les camps étaient facilement accessibles par voie carrossables, favorisant ainsi un ravitaillement adéquat et de bonnes relations avec l'extérieur.

Dans tous les camps, des aumôniers résidaient en permanence. Ces aumôniers, pour la plupart des professeurs, assuraient le service religieux dans les camps. Ils ont aussi étroitement collaboré avec le chef de camp et les moniteurs pour assurer la bonne marche de nos camps.

Onze de nos camps se faisaient sous la tente, dans des constructions approuvées par le Ministère de la Santé. Les campeurs du domaine Weicker ont utilisé les bâtiments qui existaient déjà, bâtiments loués au Ministère des Terres et Forêts par les Loisirs de Shawinigan Inc. Quant aux étudiants des Iles de la Madeleine, à cause de leur situation un peu spéciale, ils retournaient chaque soir dans leur famille.

L'âge moyen des campeurs, était de 20.1 ans tandis que l'âge moyen des moniteurs atteignait 22 ans.

La plupart de nos campeurs, soit environ 86%, venaient de familles ouvrières et 32% étaient des étudiants universitaires. D'autre part, 7% étaient orphelins de pères. Fait à remarquer, les jeunes

gens qui ont participé à nos camps appartenait à des familles ayant en moyenne 5 enfants.

Un horaire type a été distribué aux moniteurs au camp-école de Duchesnay. Cet horaire, que nous avons adapté aux conditions particulières de chacun de nos camps, a servi de base à la distribution des différentes activités quotidiennes dans les camps forestiers.

Dès le début, afin de prévenir les accidents de l'onde et pour assurer à nos campeurs les services d'instructeurs compétents en natation, nous avons fait appel à la Croix Rouge Canadienne. Dans tous les camps, il y eut des instructeurs en natation diplômés et reconnus par la Croix Rouge. Chaque jour, ceux qui le désiraient, pouvaient suivre les cours de natation.

A la fin de la saison, un examinateur de la Croix Rouge s'est rendu dans les camps pour faire passer des examens reconnus par cette société et pour distribuer des certificats de compétence à ceux qui avaient réussi les différentes épreuves. Au moins 186 de ces étudiants ont reçu, des mains des officiers de la Croix Rouge, des certificats de premiers soins aux blessés et de sécurité aquatique; et d'autre part, un grand nombre d'étudiants ont appris à nager.

Mont Orford

Au camp du Mont Orford, les étudiants ont procédé à des travaux d'embellissement dans le Parc du Mont Orford. Dans leurs moments de loisirs, plusieurs étudiants se sont livrés à la sculpture sur bois. A la fin de l'été, il y eut une exposition très intéressante des travaux exécutés par les campeurs.

Domaine Weicker

Le Domaine Weicker se trouve situé à 14 milles de Shawinigan, sur les bords du Lac à la Truite. A cet endroit, les étudiants étaient logés dans des chalets. La majeure partie du travail a été consacrée à des travaux de sylviculture.

Lac en Croix

Ce camp était situé à une quinzaine de milles de Shawinigan, sur les bords du Lac en Croix. Les campeurs ont consacré environ 7 heures par jour à des travaux de sylviculture et d'aménagement du camp.

Ste-Florence

Le camp de Ste-Florence situé dans la vallée de la Matapédia, au confluent des rivières Hurter et Milniket s'est ouvert officiellement le 9 juillet par une fête intime. Au cours de l'été, les campeurs furent affectés au nettoyage et à l'aménagement du terrain, à la construction d'une ligne téléphonique et surtout à des travaux de sylviculture.

Saint-Jules

Le camp de Saint-Jules se trouvait situé à environ 12 milles de Maria, dans le comté de Bonaventure. A cet endroit, le travail

s'est fait dans un peuplement de résineux de 30 ans, peuplement idéal pour la sylviculture.

Saint-Côme

Le camp de Saint-Côme se trouvait situé dans les limites de la paroisse de Saint-Côme, à 38 milles de Joliette. Le camp était installé en plein centre de l'aire de travail et les étudiants y ont effectué un excellent travail de sylviculture.

Lac St-Jean

Le camp était situé à une dizaine de milles de Girardville, au nord-ouest du Lac St-Jean, dans la région de Dolbeau. A cet endroit, les campeurs ont fait un magnifique travail dans un jeune peuplement de résineux sur une superficie de plus de 2 milles carrés.

Baldwin Mills

Le camp de Baldwin Mills était situé sur les bords du Lac Lyster. En plus de l'aménagement du camp, les étudiants ont travaillé à des travaux de sylviculture dans les environs.

Lac St-François

Ce camp était installé à une vingtaine de milles de Rivière-du-Loup, dans le canton Withworth, sur les bords du Lac St-François. Des travaux de sylviculture exécutés par les campeurs ont couvert une superficie de 40 acres.

Duchesnay

Le camp double de Duchesnay était installé sur le territoire de la Station Forestière Provinciale, non loin du Lac St-Joseph, à une vingtaine de milles de Québec. Sous la surveillance d'ingénieurs forestiers compétents, les travaux de sylviculture effectués par les campeurs à Duchesnay, se sont avérés très efficaces.

Lac Pagégasque

Ce camp était situé à 6 milles de Normétal et à 32 milles de La Sarre, en Abitibi, sur les bords du lac Pagégasque. Les étudiants ont travaillé, à cet endroit, au défrichement de cordons de 10 pieds de largeur dans un peuplement de syprès de 6 ans.

Iles de la Madeleine

A cause d'une situation toute spéciale, les étudiants de ce camp, après leur journée de travail dans les environs, retournaient chaque soir dans leur famille.

ROUTES D'ACCÈS EN FORÊT

Dès novembre 1960, le gouvernement de la Province de Québec concluait une entente avec le gouvernement du Canada pour la construction de routes d'accès en forêt dans le but bien déterminé de rendre accessibles certains secteurs des forêts publiques, pour des



En vertu d'une entente avec le gouvernement du Canada, le ministère des Terres et Forêts a entrepris la construction, en 1961-1962, de plus de 200 milles de chemins dans les forêts de la Couronne, répartis dans une dizaine de comtés de la province.

fins de protection contre les incendies et pour des fins d'utilisation des peuplements murs et déperissants.

Au cours de 1961-62, le ministère des Terres et Forêts a entrepris la construction de plus de 200 milles de chemins dans les forêts de la Couronne, réparties dans une dizaine de comtés de la province.

Les gouvernements Provincial et Fédéral ont défrayé à parts égales le coût de ces chemins soit 2,250,000 dollars dont 33 pour cent en salaires, 60 pour cent en location de machinerie et 7 pour cent en achats de provisions et matériel.

Il est à noter que le Ministère, par l'entremise de son Service Forestier, voit lui-même à l'organisation, à la surveillance et au contrôle de la construction de ces routes d'accès en forêt.

La construction de ces routes en plus de permettre l'aménagement rationnel des forêts publiques de la Province, contribue largement au bien-être de la population.

Au cours de la construction de ces routes, plus de 73,000 jours de travail ont été fournis par la main d'oeuvre québécoise. De plus, les propriétaires de machinerie ont retiré 1,300,000 dollars en location et les fournisseurs ont vendu pour plus de 250,000 dollars.

AIDE AUX PRODUCTEURS DE BOIS À PÂTE

Le Bureau des producteurs de bois à pâte est un organisme du ministère des Terres et Forêts, créé au cours de 1961, dans le but de venir en aide aux colons et aux cultivateurs dans la mise en marché de leurs bois à pâte. Cet organisme a pour principale fonction l'étude des conditions de vente des bois à pâte coupés par les agriculteurs et les colons. Il doit, en outre, faire certaines recommandations en vue de régler l'achat de ce bois par les commerçants, déterminer les méthodes de mesurage et fixer les prix.

En plus de conduire des enquêtes, entreprendre des études faire des analyses et présenter des recommandations aux autorités du ministère sur divers problèmes qui lui sont soumis, cet organisme agit comme coordinateur entre le ministère et certains intermédiaires tels que l'Office des marchés agricoles et les dix-sept offices de producteurs de bois à pâte ainsi que tous ceux qui, de près ou de loin, sont engagés dans l'utilisation et le commerce des bois à pâte.

Au cours du dernier exercice, ce bureau a entrepris de nombreuses démarches en vue d'assurer l'écoulement du bois des colons et des cultivateurs, en fonction des coupes exécutées sur les terrains de la Couronne.

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service de la Protection pour l'exercice financier 1961-1962.

Contrairement à la plupart des autres provinces qui ont été lourdement affligées en 1961, la province de Québec a en effet bénéficié en 1961 d'une saison des feux sensiblement meilleure que l'année précédente. On a enregistré en 1961 un total de 850 feux de forêt, comparativement à 874 en 1960. La superficie incendiée s'est élevée à 67,241.25 acres en 1961, comparativement à 127,668.00 acres en 1960. En aucune période de la saison des feux, il n'a été jugé nécessaire de fermer les forêts à la circulation.

C'est au cours de la première moitié de la saison, soit durant les mois de mai, juin et juillet, qu'on a enregistré le plus grand nombre d'incendies et la plus grande superficie incendiée en 1961. Les voyageurs, la récréation, la foudre et les ouvriers forestiers ont encore cette année constitué les quatre principales causes d'incendie. Notons enfin que les dommages causés par les feux de forêt ont été évalués à \$1,796,668.68 en 1961, comparativeemnt à \$3,627,273.28 en 1960.

Un développement important dans le domaine de la protection des forêts contre le feu a été réalisé en 1961 par l'usage d'avions pour l'arrosage aérien des incendies. Pour la première fois en effet des réservoirs ont été adaptés à des avions, pour permettre à ces appareils de transporter et de déverser sur les feux de forêt jusqu'à 650 gallons d'eau par voyage. Quatre avions ont été utilisés en 1961, tandis que trois autres ont été achetés pour être transformés à cette même fin en 1962.

Le Service de la Protection a développé les cadres de son organisation en 1961 par la création de deux nouveaux districts administratifs à Matane et à Sept-Iles, tandis qu'un autre était en voie de formation à New-Carlisle.

L'École de Protection des Forêts a admis en 1961 un total de 66 élèves. Des progrès ont également été réalisés aux chapitres de la protection des forêts dans les municipalités rurales de la Province, de l'entraînement du personnel, de la publicité et de l'éducation en matière de conservation des forêts.

Dans le domaine de l'entomologie forestière, on a réalisé en 1961 un autre projet d'arrosages aériens au DDT contre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette sur une étendue de quelque 80,000 acres dans le comté de Rimouski.

COÛT DE LA PROTECTION DES FORÊTS

Le coût de la protection des forêts dans toute la Province s'est élevé en 1961 au montant global de \$5,826,334.19, soit une moyenne de 5.3 cents par acre ou de \$33.26 par mille carré. A lui seul le Service de la Protection a déboursé 52.6 pour cent de cette somme, tandis que les autres organismes de protection ont soldé la balance, soit 47.4 pour cent.

Au Service de la Protection, les opérations financières se sont élevées à \$3,065,434.82, soit des dépenses budgétaires pour un montant de \$998,668.10 auxquelles s'ajoutent des dépenses de voyage pour un montant de \$227,056.09, les salaires des employés permanents pour un montant de \$757,394.93 et les salaires des employés saisonniers ou temporaires pour un montant de \$1,082,315.70.

Chez les autres organismes de protection, les opérations financières se sont élevées à \$3,161,890.21, dont il faut déduire une somme de \$400,990.84, qui leur a été remboursée par le Service de la Protection, y compris des frais d'extinction pour un montant de \$57,582.66, soit un grand total de \$2,760,899.37.

Les frais d'extinction des incendies se sont élevés en 1961 à un montant global de \$457,889.78, dont plus des quatre-cinquièmes ont été soldés par le Service de la Protection.

COÛT DE LA PROTECTION DES FORÊTS

Description	Service de la Protection	Associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés	Total
Salaires:			
Permanents	\$ 757,394.93	\$ 404,003.55	\$1,161,398.48
Saisonniers et temporaires	1,082,315.70	1,675,120.55	2,757,436.25
Travaux d'amélioration	303,871.30	192,950.06	496,821.36
Outillage et équipement	522,721.61	331,801.78	854,523.39
Extinction des incendies et aide au brûlage des abatis:			
Salaires	163,850.84	34,188.80	198,039.64
Autres frais	214,550.85	48,912.09	263,462.94
Dépenses de voyage	227,056.09	90,265.08	317,321.17
Dépenses diverses	393,030.73 (*)	327,065.64	720,096.37
Total	\$3,664,792.05	\$3,104,307.55	\$6,769,099.60
Remboursements	\$ 599,357.23	\$ 343,408.18	\$ 942,765.41
Grand total	\$3,065,434.82	\$2,760,899.37	\$5,826,334.19

(*) Cette somme comprend entre autres un montant de \$154,961.34 pour frais de patrouille payés aux associations de protection, un montant de \$47,490.00 pour primes d'assurances, un montant de \$44,155.51 pour achat de provisions, etc.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU SERVICE DE LA PROTECTION

Description	Montant
Dépenses budgétaires	\$1,598,025.33
Honoraires pour émission de permis de brûlage	\$ 2,616.50
Accidents du travail	19,329.64
Subventions	15,366.18
Frais d'extinction d'incendies remboursés aux associations de protection	57,582.66
Frais d'extinction d'incendies combattus par le Service de la Protection	320,819.03
Frais de patrouille payés aux associations de protection	154,961.34
Assurances	47,490.00
Loyers	10,972.04
Chauffage et éclairage	20,008.35
Téléphone, télégrammes et frais de poste	35,744.20
Matériel: achat, entretien et réparations	256,223.14
Essence et lubrifiants	87,203.60
Automobiles et camions: achat, entretien et réparations	66,375.03
Réparations et constructions temporaires	24,634.59
Expositions	19,815.03
Dépenses en vertu de l'entente fédérale-provinciale	392,156.55
Transport	21,290.83
Provisions	44,155.51
Divers	1,281.11
Remboursements (moins comptes à recevoir)	599,357.23
Total	\$ 998,668.10
Salaires	\$1,839,710.63
Permanents	\$ 757,394.93
Saisonniers et temporaires	1,082,315.70
Dépenses de voyage	227,056.09
Grand total	\$3,065,434.82

**FRAIS D'EXTINCTION DES INCENDIES ET
D'AIDE AU BRÛLAGE DES ABATIS**

Description	Montant
Frais d'extinction des incendies combattus par les associations et par les concessionnaires et propriétaires non-affiliés	\$140,683.55
Moins les frais d'extinction remboursés par le Service de la Protection aux associations et aux concessionnaires et propriétaires non-affiliés	57,582.66
Frais d'extinction acquittés par les associations et par les concessionnaires et propriétaires non-affiliés	\$ 83,100.89
Frais d'extinction des incendies combattus par le Service de la Protection	317,206.23
Plus les frais d'extinction remboursés par le Service de la Protection aux associations et aux concessionnaires et propriétaires non-affiliés	57,582.66
Frais d'extinction acquittés par le Service de la Protection	374,788.89
Total	\$457,889.78
Frais d'aide au brûlage des abatits acquittés par le Service de la Protection	\$ 3,612.80
Grand total	\$461,502.58

ORGANISMES DE PROTECTION

Le système de protection des forêts dans la province de Québec est composé de trois catégories d'organismes, soit le Service de la Protection, les associations de protection et les concessionnaires et propriétaires non-affiliés.

C'est le Service de la Protection qui exerce le contrôle de tout le système de protection des forêts de la Province. Le Service de la Protection a développé son organisation en 1961 par la création de deux nouveaux districts administratifs, soit les districts Nos 14 (Matane) et 15 (Sept-Iles), pendant qu'un seizième district était en voie de formation à New-Carlisle en Gaspésie.

Les associations de protection sont des syndicats formés de concessionnaires et propriétaires forestiers, qui se sont prévalus de leur droit de se grouper en associations pour satisfaire avec plus d'efficacité et d'économie aux exigences de la loi, qui les oblige à protéger contre le feu leurs concessions forestières ou leurs forêts privées de 2,000 acres ou plus. Elles sont au nombre de 6. Leurs frais d'opération sont assumés par leurs membres au prorata de la superficie du territoire de chacun, mais cinquante pour cent des dépenses encourues pour l'extinction des incendies leur sont remboursées par le Service de la Protection.

La troisième catégorie est composée de concessionnaires et propriétaires forestiers qui préfèrent se soumettre indépendamment

à leurs obligations de protéger leurs concessions forestières ou leurs forêts privées de 2,000 acres ou plus. Ils étaient en 1961 au nombre de 31. Ils ont les mêmes obligations et jouissent des mêmes privilèges que les associations de protection.

SUPERFICIES PROTÉGÉES

Les superficies protégées en 1961 formaient une étendue de 110,175,202 acres ou 172,148.7 milles carrés. A lui seul, le Service de la Protection a assuré la surveillance de 49.2 pour cent de cette étendue. De leur côté, les associations de protection ont assuré la surveillance de 48.1 pour cent de la superficie globale, tandis que le territoire protégé par les concessionnaires et propriétaires non-affiliés ne représentait que 2.7 pour cent de cette étendue.

Pour des raisons d'économie et d'efficacité, les divers organismes de protection ont continué en 1961 de leur politique de collaboration déjà établie depuis plusieurs années. C'est ainsi que le Service de la Protection a assuré, pour le compte de 78 concessionnaires ou propriétaires forestiers, la surveillance de 6,904,852 acres de terrains situés dans les cadres ou à proximité des territoires qu'il protège. De son côté, le Service de la Protection a confié aux associations de protection la surveillance de 5,588,044 acres.

SUPERFICIES PROTÉGÉES

Organisme	Nombre d'acres
SERVICE DE LA PROTECTION	54,215,747
District No 1 — Abitibi	10,998,995
" " 2 — Témiscamingue	5,166,080
" " 3 — Gatineau	1,478,400
" " 4 — Nord de Montréal	2,642,152
" " 5 — Haut St-Maurice	1,891,200
" " 6 — Chicoutimi	4,752,640
" " 7 — Roberval	4,051,686
" " 8 — Québec et Cantons de l'Est	2,633,690
" " 9 — Rive-Sud	2,219,000
" " 10 — Gaspésie	2,424,886
" " 11 — Haute-riève	198,400
" " 12 — Parc des Laurentides	2,397,440
" " 13 — Chibougamau	9,937,280
" " 14 — Matane	136,218
" " 15 — Sept-Iles	3,287,680
ASSOCIATIONS DE PROTECTION	53,003,958
Association Gaspésienne de Protection des Forêts Ltée	5,386,077
Laurentian Forest Protective Association Ltd.	15,660,325
Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd.	11,103,360
Ottawa River Forest Protective Association Ltd.	6,121,120
Price Brothers Forest Protective Association Ltd.	5,434,752
St. Maurice Forest Protective Association Ltd.	9,298,324
CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS (31)	2,955,497
Total	110,175,202

PERSONNEL

Le personnel régulier des divers organismes de protection formait en 1961 un total de 2,693, soit 420 inspecteurs et 2,273 gardes-feu. Les 181 inspecteurs et 943 gardes-feu du Service de la Protection étaient assistés de 171 sous-gardes-feu, qui ne sont pas considérés comme des employés réguliers, mais plutôt comme des émetteurs de permis de brûlage moyennant une rétribution nominale.

Le personnel régulier des divers organismes de protection était assisté de 1,021 émetteurs de permis de circulation en 1961. Ces derniers sont en grande partie des secrétaires de clubs de chasse et de pêche, des gardiens de barrières, des résidents riverains de la forêt, etc., qui sont légalement autorisés à émettre des permis de circulation avec ou sans rémunération spéciale.

Au personnel régulier s'ajoutent aussi 3,796 inspecteurs ou gardes-feu auxiliaires. Ces derniers ne sont généralement pas des employés des organismes de protection. Ce sont plutôt des officiers de compagnies, des fonctionnaires, des gardiens de clubs de chasse et de pêche, des ingénieurs, des arpenteurs, etc., auxquels on accorde une nomination d'officiers auxiliaires ne comportant pas de rémunération.

En plus du personnel régulier et auxiliaire, l'on comptait également en 1961 un total de 243 gardes-feu municipaux dans 47 municipalités rurales de la Province.

PROTECTION DES FORÊTS SUR LE PARCOURS DES CHEMINS DE FER

Etant donné que le passage d'un chemin de fer en forêt contribue à augmenter les risques et dangers d'incendie, plusieurs articles de la loi concernant la protection des forêts contre le feu imposent aux compagnies de chemins de fer l'obligation de veiller à la protection des forêts sur le parcours de leurs voies ferrées.

Chaque année, un inspecteur du Service de la Protection s'occupe de vérifier l'état des appareils de prévention requis sur les locomotives et autres véhicules ferroviaires. Des 1,421 véhicules examinés en 1961, seulement 12 furent jugés en mauvaise condition. Notons toutefois qu'on a mis cette année dans une classe à part un total de 150 locomotives à moteur diesel du type Alco, qui sont équipées d'un appareil appelé "turbo-charger", mais qui ne sont pourvues d'aucun appareil spécial de prévention des incendies. Le nombre de véhicules ferroviaires jugés en mauvaise condition s'établit à 5 dans le cas des véhicules à vapeur et à 7 dans le cas des véhicules à moteur diesel.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Organisme	Réguliers		Sous-gardes-feu	Emet-teurs de permis de circulation	Auxiliaires	
	Inspec-teurs	Gardes-feu			Inspec-teurs	Gardes-feu
Service de la Protection						
Bureau Chef	30	—	—	15	200	544
District No 1	16	121	—	14	24	114
" " 2	13	104	—	37	8	40
" " 3	6	18	54	—	—	23
" " 4	13	40	68	—	—	11
" " 5	5	24	—	6	8	26
" " 6	11	89	—	22	5	52
" " 7	12	73	10	10	9	8
" " 8	5	28	1	1	—	31
" " 9	11	38	10	24	—	24
" " 10	21	115	22	11	14	90
" " 11	11	24	6	3	3	47
" " 12	17	154	—	10	—	—
" " 13	5	54	—	9	5	36
" " 14	2	6	—	3	2	8
" " 15	3	55	—	4	3	7
Total	181	943	171	169	281	1,061
Associations de Protection						
Ass. Gaspésienne P. F.	13	71	—	156	57	299
Laurentian F. P. Ass.	60	454	—	145	178	537
Lower Ottawa F. P. Ass. ...	43	165	—	176	136	302
Ottawa River F. P. Ass.	28	123	—	15	—	160
Price Bros. F. P. Ass.	18	110	—	91	41	156
St. Maurice F. P. Ass.	35	299	—	235	78	316
Total	197	1,222	—	818	490	1,770
Concessionnaires et proprié-taires non-affiliés	42	108	—	34	17	177
Grand total	420	2,273	171	1,021	788	3,008
Total: Réguliers	2,693					
Total: Sous-gardes-feu			171			
Total: Emetteurs de permis de circulation				1,021		
Total: Auxiliaires					3,796	

Chaque année également, une trentaine d'inspecteurs des divers organismes de protection forestière sont désignés par la Commission fédérale des Transports pour vérifier l'état de l'emprise des voies ferrées et pour enquêter sur les incendies allumés sur le parcours des chemins de fer publics. Notons à ce sujet que 25 incendies ayant originé en deça de 300 pieds des voies de chemins de fer publics ont été rapportés à la Commission fédérale des Transports en 1961. Ces 25 incendies ont brûlé une superficie globale de 1,323 acres et causé des dommages évalués à \$39,506.00.

TRAVAIL EXÉCUTÉ

Le travail exécuté par le personnel des divers organismes de protection consiste dans l'aménagement et l'entretien de facilités de transport, la construction et l'entretien de lignes téléphoniques, de tours d'observation, de camps et d'autres bâtisses, le maintien en bon état de l'équipement, la patrouille des terrains protégés, l'extinction des incendies, la surveillance dans les tours d'observation, le contrôle du brûlage des abatis, y compris l'aide au brûlage, le contrôle de la circulation et de la cueillette des bleuets et autres fruits sauvages, les observations météorologiques, le prélèvement d'échantillons d'insectes pour l'inventaire annuel des insectes forestiers, l'inspection des scieries, des voies ferrées, des locomotives, etc., la mise en vigueur des lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu, etc.

Les organismes de protection ont également émis en 1961 un total de 1,007,316 permis de circulation en forêt, en vertu desquels on a alloué aux voyageurs un total de 8,936,898 jours en forêt.

On a continué en 1961 le mode de surveillance des cueilleurs de bleuets en vigueur depuis quelques années. Ce contrôle de la cueillette des bleuets et autres fruits sauvages consiste à surveiller les allées et venues des cueilleurs au moyen d'un permis de cueillette.

En 1961, on a émis à cet effet un total de 6,340 permis, pour autoriser 33,376 personnes à aller cueillir des bleuets et autres fruits sauvages. Sans compter les argents dépensés à cette fin sur son propre territoire, le Service de la Protection a remboursé aux Associations de protection en 1961 la somme de \$16,836.62.

PROTECTION DES FORÊTS DANS LES MUNICIPALITÉS RURALES

Le Service de la Protection s'est efforcé depuis quelques années, de concert avec l'Association Forestière Québécoise, de persuader les municipalités rurales de la Province à assurer la protection de leurs boisés contre le feu.

Les 47 municipalités présentement organisées à cette fin comprennent une superficie globale de 576,000 acres. Huit de ces municipalités ont été appelées à combattre en 1961 un total de 22 incendies qui ont dévasté une superficie globale de 42 acres et qui ont nécessité un total de 718 heures de travail d'extinction, dont 215 heures par des gardes-feu municipaux et 503 heures par 94 combattants supplémentaires. Ajoutons que les 243 gardes-feu municipaux officiellement nommés en 1961 ont posé jusqu'à 1,442 affiches de protection et émis un total de 76 permis de brûlage, en vertu desquels une superficie globale de 93 acres de déchets forestiers a été brûlée. Mentionnons également que ces 243 gardes-feu municipaux ont effectué un total de 689 contacts particuliers avec le public pour fins d'éducation et de publicité en matière de protection des forêts. Notons enfin que 35 municipalités ainsi organisées ont fait l'objet de 82 visites d'un officier du Service de la Protection préposé à la protection des forêts dans les municipalités rurales.

INFRACTIONS AUX LOIS et RÈGLEMENTS CONCERNANT LA PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU

Un total de 694 plaintes ont été portées en 1961 pour infractions aux lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu, dont 301, ou 43.4 pour cent, furent logées par les employés du Service de la Protection, 382, ou 55.0 pour cent, furent portées par le personnel des associations de protection des forêts et 11, ou 1.6 pour cent, furent portées par divers autres organismes.

De ces 694 plaintes, 23.5 pour cent furent enregistrées durant le mois de juin, 22.3 pour cent durant le mois de mai, 21.5 pour cent durant le mois de juillet et 17.9 pour cent durant le mois d'août. Le mois de septembre vient ensuite avec 8.8 pour cent, suivi du mois d'octobre avec 4.2 pour cent, du mois de novembre avec 1.7 pour cent et du mois d'avril avec 0.1 pour cent.

CAS D'INFRACTION RAPPORTÉS

Causes	Nombre	Pourcentage
Feux allumés sans permis	202	29.1
Feux échappés par manque de surveillance	3	0.4
Circulation en forêt sans permis (la forêt étant ouverte à la circulation)	330	47.5
Avoir fumé en contravention	131	18.9
Feux de campement ou pour chasser les moustiques, négligés	12	1.7
Cheminée sans pare-étincelles	8	1.2
Autre cause	8	1.2
Total	694	100.0

Jusqu'à 47.5 pour cent des cas d'infraction rapportés en 1961 avaient trait à la circulation en forêt sans permis, (la forêt étant ouverte à la circulation). 29.5 pour cent des plaintes se rapportaient au brûlage des abatis et autres déchets ligneux, soit 29.1 pour cent pour des feux allumés sans permis, 0.4 pour cent pour des feux échappés par manque de surveillance. Enfin 18.9 pour cent des cas résultaient d'avoir fumé en contravention, tandis que 4.1 pour cent avaient trait à des causes diverses.

Les mesures prises à l'égard de ces 694 plaintes se répartissent comme suit: 543 cas de peu de gravité furent réglés par une réprimande verbale ou écrite; 15 inculpés furent bannis de la forêt; 16 autres furent contraints d'acquitter le paiement complet ou partiel des frais d'extinction des incendies qu'ils avaient causés; 19 colons subirent des confiscations de primes de colonisation, soit 7 pour un montant de \$10.00 et 12 pour un montant de \$20.00; 77 plaintes furent portées devant les tribunaux, dont 71 devant un juge de paix et 6 en Cour de Magistrat; enfin 20 plaintes sont restées en suspens. Les 77 causes portées devant les tribunaux furent jugées fondées et les inculpés furent condamnés à l'amende.

MESURES PRISES À L'ÉGARD DES PLAINTES PORTÉES

Organisme	Nombre de plaintes portées	Plaintes annulées ou retirées	Plaintes en suspens	Réprimande verbale ou écrite	Inculpés bannis de la forêt	Paiement des frais d'extinction	Confiscation de primes de colonisation pour un montant de		Plaintes portées devant un Juge de Paix				Plaintes portées en Cour de Magistrat			
							\$10.00	\$20.00	Nombre de plaintes portées	Plaintes renvoyées ou retirées	Condam- nation		Nombre de plaintes portées	Plaintes renvoyées ou retirées	Condam- nation	
											Amende	Prison			Amende	Prison
Service de la Protection																
District No 1	39	—	1	28	—	—	6	4	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 2	17	—	—	9	—	5	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 4	3	—	—	1	—	—	—	1	1	—	1	—	—	—	—	—
" " 5	2	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 6	20	—	4	10	—	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 7	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 8	38	1	1	35	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 9	60	1	3	51	—	—	1	1	2	—	2	—	1	—	1	—
" " 10	25	1	—	19	—	3	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 12	74	1	—	69	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	4	—
" " 13	17	—	—	16	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 14	5	—	2	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Associations de Protection																
Ass. Gaspésienne P. F.	51	—	1	45	—	—	—	—	5	—	5	—	—	—	—	—
Laurentian F. P. Ass.	113	—	2	64	12	—	—	—	34	—	34	—	1	—	1	—
Lower Ottawa F. P. Ass.	139	—	—	137	—	—	—	—	2	—	2	—	—	—	—	—
Price Bros. F. P. Ass.	72	—	—	57	—	—	—	—	15	—	15	—	—	—	—	—
St. Maurice F. P. Ass.	7	—	—	—	—	—	—	—	7	—	7	—	—	—	—	—
Autres																
Compton County Fish & Game Club	10	—	6	—	—	—	—	—	4	—	4	—	—	—	—	—
Les Producteurs de Québec Ltée	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—
Total	694	4	20	543	15	16	7	12	71	—	71	—	6	—	6	—

PUBLICITÉ

Le Service de la Protection a continué en 1961 sa campagne de publicité et d'éducation populaire en matière de conservation des forêts. Tous les moyens de publicité ont été mis en oeuvre pour faire comprendre au public que la protection des forêts n'incombe pas seulement aux gardes-feux, mais que c'est le devoir de chaque citoyen.

L'un des événements marquants dans ce domaine en 1961 fut sans contredit l'Opération C.P. des Cantons de l'Est, une campagne intensive d'éducation, d'information et de publicité forestière organisée chaque année depuis 1957 dans différentes régions de la Province par le Conseil de Publicité de l'Association Forestière Québécoise. Le but principal de l'Opération C.P. est de mettre en application dans une région donnée tous les moyens de publicité et de propagande susceptibles d'intéresser les différentes classes de la population à la protection des forêts et à la conservation de nos richesses naturelles.

Tout en prêtant son concours à l'Association Forestière Québécoise, le Service de la Protection n'a pas négligé sa propre campagne de publicité et de propagande en faveur de la conservation des forêts. C'est ainsi qu'on a fait en 1961 une distribution abondante de dépliants et de fascicules sur la protection des forêts. On a également présenté en 1961 des exhibits à l'Exposition Provinciale de Québec, aux expositions régionales de Trois-Rivières, Sherbrooke, Rouyn, Malartic, Val d'Or, Mont-Laurier, Chicoutimi, St-Georges de Beauce, Trois-Pistoles, Mont-Joli et Matane, au Salon de l'Agriculture de Montréal, au Salon du Sportsman de Montréal, à l'exposition de l'Institut des Arts Appliqués de Montréal et à l'exposition des scouts de Montréal.

REPRÉSENTATIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

Région	Nombre de séances	Nombre de personnes
Abitibi	5	315
Pontiac	2	155
Gatineau	28	3,195
Nord de Montréal	15	2,885
Cantons de l'Est	40	6,095
Total	90	12,645

Le cinéma est employé depuis nombre d'années par le Service de la Protection pour fins d'éducation ou de publicité en matière de protection forestière. Une assistance de 12,645 personnes a été enregistrée aux 90 représentations cinématographiques qui ont été présentées en 1961 dans des salles publiques, des centres récréa-

tifs, des écoles, des hôpitaux, des colonies de vacances, des chantiers d'opérations forestières, aux membres de cercles ou de clubs.

Les employés du Service de la Protection et des autres organismes de protection ont posé en 1961 un total de 50,634 affiches de publicité, pour inciter le public à la prudence en forêt. Mentionnons à ce sujet, que l'on utilise depuis quelques années des panneaux-réclames de 10 pieds par 20 pieds, qui sont posés à la sortie des grandes villes ou à l'entrée de la forêt pour demander au public de prévenir les feux de forêt.

ÉCOLE DE PROTECTION DES FORÊTS

Faisant partie intégrante de l'Ecole Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf, l'Ecole de Protection des Forêts s'occupe de la formation technique d'un personnel bien qualifié et entraîné en protection des forêts. Le programme des études comporte des cours théoriques et des travaux d'application pratique.

Le cours régulier, qui dure environ huit semaines pendant les mois de mars, avril et mai, a été suivi en 1961 par 35 élèves, dont 11 étaient à l'emploi du Ministère des Terres et Forêts, 23 étaient des employés des compagnies forestières ou des associations de protection des forêts et un était à son propre compte.

Le cours abrégé, qui dure environ trois semaines pendant le mois d'octobre, a également été suivi en 1961 par 31 élèves dont 12 étaient à l'emploi du Ministère des Terres et Forêts et les 19 autres étaient des employés des compagnies forestières ou des associations de protection des forêts.

ENTRAÎNEMENT DU PERSONNEL

Les différents organismes de protection ont porté en ces dernières années une attention sans cesse grandissante à l'entraînement de leur personnel. Les 66 gradués de l'Ecole de Protection des Forêts en 1961, témoignent de l'importance que l'on attache à la formation technique du personnel préposé à la protection des forêts.

Les trois centres régionaux d'entraînement établis en ces dernières années par le Service de la Protection respectivement dans les régions du Saguenay, de l'Abitibi et du Bas du Fleuve, fournissent autant de preuves de l'intérêt porté à l'entraînement du personnel. Ces trois centres d'entraînement ont présenté en 1961 des cours d'entraînement d'une durée de trois à cinq jours à quelque 480 employés des divers organismes de protection de leurs régions respectives. Ajoutons que des périodes d'entraînement sont également organisées au début de la saison de protection dans les différents districts du Service de la Protection qui n'envoient pas leurs employés à ces trois centres d'entraînement.

ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

On a maintenu en 1961 l'entente fédérale-provinciale relative à la protection des forêts, qui avait été signée en 1960 en vertu de la Loi forestière du Canada (Canada Forestry Act) et qui permet au Gouvernement fédéral d'aider les provinces à améliorer leur système de protection des forêts en partageant avec elles le coût de ces améliorations.

Grâce à cette entente, le Ministère des Terres et Forêts a pu en 1961 compléter la transformation d'avions acquis en vertu de cette entente et continuer la construction de pistes d'atterrissage entreprise l'année précédente en prévision de l'arrosage aérien des incendies. Quatre avions, dont deux Canso, un Otter et un Beaver, ont ainsi été transformés en vue de ces arrosages. Pour obvier au manque de facilité d'amerrissage des avions, on a aussi continué en 1961 la construction de pistes d'atterrissage à Bonaventure, Causapsal et La Sarre.

Cette entente a également permis au Ministère des Terres et Forêts de bénéficier de l'assistance du Gouvernement fédéral pour l'achat d'appareils de radio, de tours d'observation, d'instruments de météorologie, de camions, de pompes et de boyaux à incendie, etc.

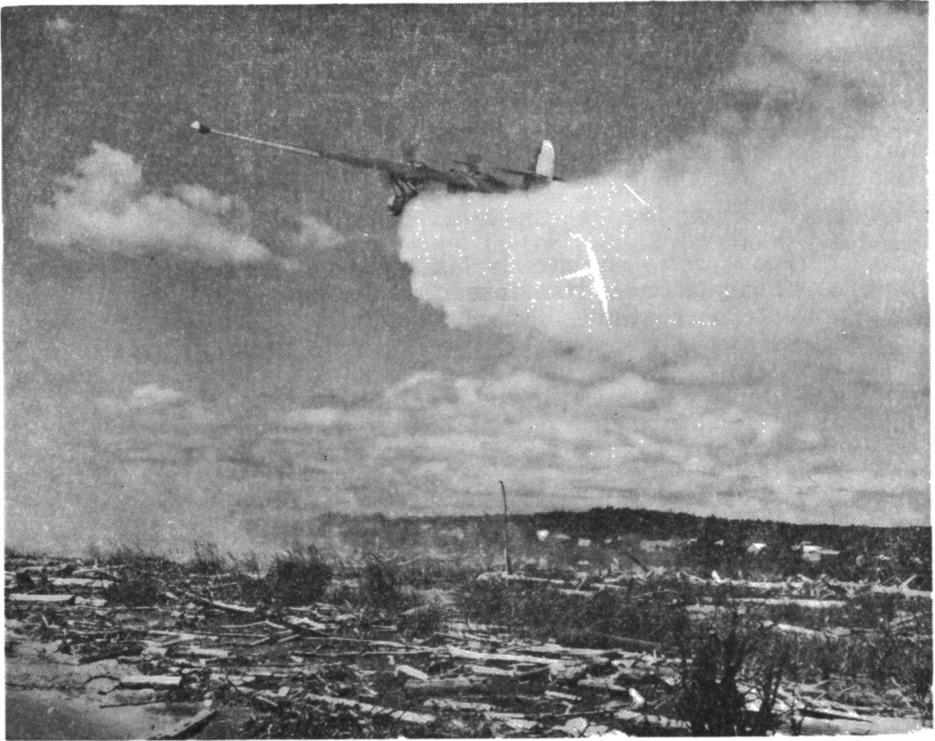
La contribution du Gouvernement fédéral en vertu de cette entente s'est élevée au cours de l'exercice 1961-1962 à un montant global de \$280,816.00. Cette entente, qui a marqué une étape importante dans le domaine de la protection des forêts en cette Province, contribuera sans doute à améliorer notre système de protection forestière et à intensifier la lutte contre les feux de forêt.

ARROSAGES AÉRIENS DES INCENDIES

Le développement le plus marquant dans le domaine de la protection des forêts en 1961 fut sans contredit l'usage d'avions pour l'arrosage aérien des incendies. Depuis plusieurs années déjà, l'on se servait d'avions en protection des forêts et en particulier pour la lutte contre les feux de forêt. Mais jusqu'à date l'aviation n'avait servi que pour le transport du personnel, du matériel et des approvisionnements. Ce n'est qu'en 1961 que l'on eut recours pour la première fois aux avions pour l'arrosage aérien des incendies.

Quatre avions furent utilisés à cette fin, soit deux Cansos, un Otter et un Beaver. Chacun de ces appareils était équipé de deux réservoirs à eau d'une capacité combinée de 650 gallons pour les Cansos, 160 gallons pour le Otter et 90 gallons pour le Beaver.

Des réservoirs ont également été fournis aux compagnies commerciales d'aviation, pour leur permettre d'équiper certains de



En 1961, le ministère a eu recours, pour la première fois, aux avions, dans la lutte contre les incendies forestiers. 4 appareils furent utilisés à cette fin, soit 2 Cansos, 1 Otter et 1 Beaver.

leurs appareils pour ces fins de l'arrosage aérien des incendies. Cette distribution de réservoirs a permis d'ajouter onze autres appareils à la flotte d'avions-citernes disponibles en cas de feu, soit deux Otters et neuf Beavers.

Un hélicoptère du type Bell 47-J2 a également été utilisé parallèlement à ce projet d'arrosage aérien des incendies, spécialement pour le transport des hommes et du matériel.

Trois autres appareils Cansos ont été achetés en 1961, pour être transformés en 1962 à des fins d'arrosage aérien des incendies.

Ces projet d'arrosage aérien des incendies comporte également la construction de pistes d'atterrissage dans les régions dépourvues de facilités pour l'amerrissage des avions. La construction de deux pistes d'atterrissage a ainsi été commencée en 1961, tandis qu'un système de pompes était installé à l'endroit d'un aéroport municipal. La construction d'une troisième piste d'atterrissage était projetée pour l'année 1962, de même que l'installation de système de pompes à l'endroit de deux autres aéroports municipaux.

LES INCENDIES FORESTIERS EN 1961

Contrairement à la plupart des autres provinces, qui ont essuyé des pertes considérables par les feux de forêt en 1961, la province de Québec a bénéficié en 1961 d'une saison des feux sensiblement meilleure que l'année précédente et que la moyenne pour les dix dernières années. On a en effet enregistré en 1961 un total de 850 feux de forêt, comparativement à 874 en 1960 et à une moyenne de 856.6 pour les dix dernières années. De même, la superficie incendiée s'est établie à 67,241.25 acres en 1961, comparativement à 127,668.00 acres en 1960 et à une moyenne de 83,096.95 acres pour les dix dernières années.

Cette superficie de 67,241.25 acres incendiée en 1961 ne représente que 0.06 pour cent ou 6/100 de 1 pour cent de l'étendue globale des forêts présentement protégées en cette Province. C'est donc une perte sensiblement inférieure à la superficie incendiée admissible d'après les normes établies pour les forêts d'épinette et de sapin de l'Est du Canada, laquelle superficie ne doit pas dépasser 0.1 pour cent ou 1/10 de 1 pour cent de l'étendue globale des forêts protégées. Inutile d'ajouter qu'en aucune période de cette saison des feux, il n'a été jugé nécessaire de fermer les forêts à la circulation.

Si l'on considère les différents organismes de protection, l'on constate que c'est le Service de la Protection qui a été le plus éprouvé avec près de 95 pour cent de la superficie globale incendiée, comparativement à seulement 5 pour cent pour les autres organismes de protection. A eux seuls, les districts 11 (Hauterive) avec 24,243.50 acres, 6 (Chicoutimi) avec 13,255.75 acres et 13 (Chibougamau) avec 8,910.50 acres ont enregistré plus de 69 pour cent de la superficie globale incendiée. Quant au nombre des incendies, c'est la Laurentian Forest Protective Association Ltd. qui a enregistré le plus grand nombre, soit 197. Ceux-ci n'ont toutefois dévasté qu'une superficie de 1,584.75 acres. La Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd. vient ensuite avec 95 incendies, qui eux aussi n'ont toutefois dévasté qu'une superficie de 1,161.25 acres.

Si l'on considère les différentes régions économiques, l'on constate que c'est dans la région de Manicouagan qu'on a enregistré la plus grande superficie incendiée en 1961, soit 24,890.00 acres. La région du Lac St-Jean occupe le second rang avec 16,199.50 acres, suivie de la région de Matagami avec 8,967.50 acres.

Si enfin l'on considère les différents bassins hydrographiques de la Province, l'on constate que c'est dans le bassin de la rivière Manicouagan qu'on a enregistré la plus grande superficie incendiée, soit 24,269.75 acres. Le bassin de la rivière Péribonka vient ensuite avec 12,563.00 acres, suivi du bassin de la rivière Nottaway avec 9,974.25 acres.

C'est sur le territoire du Service de la Protection qu'on a enregistré les plus gros feux de la saison. En effet, les sept feux de

plus de 1,000 acres enregistrés cette année sont survenus sur son territoire. Parmi les plus gros feux de la saison, mentionnons en particulier deux feux de plus de 10,000 acres, soit un feu de 12,902.00 acres dans le bassin de la rivière Mushalagan, dans le district de Hauterive, et un autre de 12,134.00 acres dans la division d'Onistagan, dans le district de Chicoutimi. L'on comptait également en 1961 deux autres feux de plus de 5,000 acres, soit un feu de 7,680.00 acres dans le district de Chibougamau et un autre de 5,529 acres dans le bassin de la rivière Mushalagan, dans le district de Hauterive. Notons qu'on a enregistré en 1961 quatre feux de plus de 5,000 acres, comparativement à quatre également en 1960 et à une moyenne de 5.5 pour les dix dernières années, et sept feux de plus de 1,000 acres, comparativement à 12 en 1960 et à une moyenne de 22.5 pour les dix dernières années.

Nonobstant la diminution du nombre des incendies et de la superficie incendiée, la saison des feux de 1961 a duré 17 jours de plus qu'en 1960 et 10 jours de plus que la moyenne pour les dix dernières années. Elle a en effet duré un total de 221 jours, soit du 12 avril, date du premier incendie, au 18 novembre, date du dernier incendie, comparativement à 204 jours en 1960 et à une moyenne de 211.1 jours pour les dix dernières années.

En moyenne, les feux de forêt ont duré moins longtemps en 1961 qu'au cours de l'année 1960 et de la moyenne pour les dix dernières années. Les statistiques révèlent en effet que 57.6 pour cent des incendies ont duré moins de 24 heures en 1961, comparativement à 47.2 pour cent en 1960 et à une moyenne de 41.1 pour cent pour les dix dernières années, et que par contre seulement 12.5 pour cent ont duré quatre jours ou plus en 1960, comparativement à 20.6 pour cent en 1961 et à une moyenne de 25.1 pour cent pour les dix dernières années.

En moyenne, les feux de forêt de 1961 ont couvert une étendue sensiblement la même qu'en 1960, mais moins grande que la moyenne pour les dix dernières années. Les statistiques révèlent en effet que 81.2 pour cent des incendies n'ont pas dépassé une étendue de 10 acres en 1960, comparativement à 81.6 pour cent en 1960 et à une moyenne de 70.6 pour cent pour les dix dernières années, et que seulement 5.9 pour cent ont ravagé une superficie de plus de 100 acres en 1961, comparativement à 6.0 pour cent en 1960 et à une moyenne de 12.3 pour cent pour les dix dernières années. A noter que ces feux de plus de 100 acres représentent 91.8 pour cent de la superficie globale incendiée en 1961, bien qu'ils ne comptent que 5.9 pour cent du nombre des incendies. A eux seuls les feux de plus de 5,000 acres, qui ne comptent que 0.5 pour cent du nombre des incendies, représentent jusqu'à 56.9 pour cent de la superficie incendiée.

C'est durant le mois de mai qu'on a enregistré le plus grand nombre d'incendies en 1961, soit 27.3 pour cent. Par contre, c'est durant le mois de juillet qu'on a enregistré la plus grande superfi-

cie incendiée et la majorité des plus gros feux de la saison. Les statistiques révèlent en effet qu'on a enregistré durant le mois de juillet 68.4 pour cent de la superficie globale incendiée et 85.7 pour cent des feux de plus de 1,000 acres. C'est le mois de juin qui vient en second lieu pour le nombre des incendies avec 26.0 pour cent, suivi du mois de juillet avec 16.7 pour cent, du mois d'octobre avec 11.6 pour cent, du mois d'août avec 9.9 pour cent, etc. Quant à la superficie incendiée, c'est le mois de juin qui vient en second lieu avec 12.1 pour cent, suivi du mois d'octobre avec 9.5 pour cent, du mois de mai avec 7.9 pour cent, etc.

Parmi les causes d'incendie, ce sont les voyageurs qui occupent le premier rang pour le nombre des incendies avec 22.7 pour cent. La récréation vient en second lieu avec 19.4 pour cent, suivie de la foudre avec 14.4 pour cent, des causes non-classifiées avec 10.5 pour cent, des ouvriers forestiers avec 9.9 pour cent, des abatis avec 8.9 pour cent, etc. Pour ce qui est de la superficie incendiée, c'est la foudre qui occupe le premier rang avec 55.9 pour cent. Les causes inconnues viennent ensuite avec 12.9 pour cent, suivies de la récréation avec 10.7 pour cent, des ouvriers forestiers avec 5.2 pour cent, des voyageurs avec 4.8 pour cent, etc. A noter que les feux de forêt causés par la foudre représentent à eux seuls 55.9 pour cent de la superficie globale incendiée en 1961, bien qu'ils ne représentent que 14.4 pour cent du nombre des incendies.

Les incendies imputables aux fumeurs représentent 24.7 pour cent du nombre des incendies en 1961. De leur côté, les incendies occasionnés par les pêcheurs et les chasseurs représentent 18.2 pour cent du nombre des incendies. Parmi les autres catégories de causes d'incendie en 1961 signalons les brûlages de déchets ligneux et les feux d'herbes avec 15.1 pour cent, les feux de campement et les feux pour chasser les moustiques avec 12.6 pour cent, les locomotives, machines ou explosifs avec 7.4 pour cent, les feux de maison ou de cheminée avec 1.1 pour cent, les cueilleurs de bleuets et les feux pour activer la croissance des bleuets avec 1.1 pour cent également, les indiens et les trappeurs avec 0.7 pour cent, les prospecteurs avec 0.4 pour cent, etc.

Parmi les types de terrains ravagés par le feu, les étendues de bois marchands occupent le premier rang avec 36.3 pour cent de la superficie globale incendiée en 1961, comparativement à une moyenne de 21.5 pour cent pour les dix dernières années. Les terrains non-forestiers viennent ensuite avec 20.7 pour cent, suivis des autres terrains forestiers avec 19.2 pour cent, des bûchés récents avec 8.5 pour cent, des jeunes bois avec 7.1 pour cent, des brûlis anciens avec 6.6 pour cent et des brûlis récents avec 1.6 pour cent.

Les statistiques révèlent que 66.6 pour cent des feux de forêt de 1961 ont nécessité l'engagement de combattants pour aider les gardes-feu à les enrayer. Au Service de la Protection, seulement 10.8 pour cent des incendies ont pu être combattus par les gardes-feu sans aide supplémentaire, comparativement à 56.3 pour cent

dans le cas des associations de protection. C'est le district 12 (Parc des Laurentides) du Service de la Protection qui détient le plus fort pourcentage d'incendies combattus sans aide supplémentaire, soit 75.0 pour cent. La Laurentian Forest Protective Association Ltd. suit de près avec 71.1 pour cent, suivie de l'Ottawa River Forest Protective Association Ltd. avec 48.0 pour cent, de la Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd. avec 47.4 pour cent, du district de Hauterive du Service de la Protection avec 47.1 pour cent, etc.

C'est encore le public qui occupe le premier rang parmi les moyens de découverte des incendies en 1961 avec 50.3 pour cent du nombre des incendies. Les gardes-feu viennent ensuite avec 29.3 pour cent, suivis des tours d'observation avec 15.8 pour cent et des avions avec 4.6 pour cent.

Le montant global des dommages causés par les feux de forêt s'est élevé à \$1,796,668.68 en 1961, comparativement à une moyenne de \$2,399,152.22 pour les deux dernières années. Cette somme de \$1,796,668.68 comprend du matériel détruit pour un montant de \$60,132.18, à savoir des bâtisses et dépôts pour un montant de \$22,150.00, du matériel et des provisions pour \$6,637.59, des ponts ou écluses pour \$25.00 et des bois empilés pour \$31,319.59. Ajoutons que les feux de forêt de 1961 ont détruit un total de 245,687 cordes de bois debout, soit 235,731 cordes de bois résineux et 9,956 cordes de bois feuillus, et un total de 2,113 cordes de bois empilés, soit 2,028 cordes de bois résineux et 85 cordes de bois feuillus.

**NOMBRE D'INCENDIES ET SUPERFICIE INCENDIÉE
PAR ANNÉE, 1924-1961**

Année	Nombre d'incendies	Superficie incendiée, acres
1924	636	203,262.75
1925	607	20,130.01
1926	799	33,343.16
1927	514	40,969.34
1928	295	6,533.25
1929	426	10,494.00
1930	591	44,034.00
1931	1,020	42,485.25
1932	1,466	1,027,159.00
1933	1,553	113,358.00
1934	1,102	287,649.50
1935	1,277	280,295.50
1936	556	29,546.50
1937	1,033	90,286.24
1938	1,150	126,535.25
1939	856	80,300.75
1940	861	39,948.00
1941	1,710	1,590,234.25
1942	931	27,613.75
1943	699	48,305.75
1944	1,542	599,818.00
1945	996	43,688.25
1946	992	55,764.00
1947	1,111	96,919.25
1948	1,280	224,749.75
1949	1,537	137,888.00
1950	1,304	203,618.00
1951	869	267,659.75
1952	604	55,856.75
1953	2,257	574,481.75
1954	392	51,958.75
1955	1,276	549,550.50
1956	384	30,229.00
1957	864	71,783.25
1958	377	6,893.00
1959	669	94,888.75
1960	874	127,668.00
1961	850	67,241.25
Total	36,260	7,403,140.25
Moyenne annuelle	954.2	194,819.48

**NOMBRE D'INCENDIES, SUPERFICIE INCENDIÉE ET
DOMMAGES CAUSÉS, PAR ORGANISME DE PROTECTION**

Organisme	Nombre d'incen- dies	Superficie incendiée, acres	Dommages causés
Service de la Protection			
District No 1	54	1,834.50	\$ 40,225.50
" " 2	44	1,492.50	29,922.00
" " 3	48	2,036.75	17,506.00
" " 4	88	4,877.25	50,818.25
" " 5	3	0.50	740.00
" " 6	48	13,255.75	760,209.25
" " 7	31	3,240.00	34,159.00
" " 8	21	98.50	1,049.75
" " 9	8	38.25	477.50
" " 10	59	3,318.50	51,265.75
" " 11	7	24,243.50	83,309.35
" " 12	4	—	—
" " 13	11	8,910.50	642,812.80
" " 14	—	—	—
" " 15	1	400.00	6,500.00
Total	427	63,746.50	1,718,995.15
Associations de Protection			
Ass. Gaspésienne P. F.	9	1.00	7.00
Laurentian F. P. Ass.	197	1,584.75	22,268.50
Lower Ottawa F. P. Ass.	95	1,161.25	24,857.75
Ottawa River F. P. Ass.	25	55.25	726.25
Price Bros. F. P. Ass.	24	332.25	10,917.50
St.Maurice F. P. As.	71	360.25	18,896.53
Total	421	3,495.00	77,673.53
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés	2	—	—
Grand total	850	67,241.25	\$1,796,668.68

NOMBRE D'INCENDIES PAR ORGANISME DE PROTECTION, SELON LES CAUSES D'INCENDIES

Organisme	Abatis	Ouvriers forestiers	Récréation	Voyageurs	Chemins de fer	Foudre	Travaux publics	Incendiaires	Non-classifiées	Inconnues	Total	Pourcentage
Service de la Protection												
District No 1	12	5	1	19	2	3	2	—	3	7	54	12.7
" " 2	6	—	6	15	1	1	—	5	7	3	44	10.3
" " 3	1	3	20	8	—	2	1	1	9	3	48	11.3
" " 4	8	—	32	29	—	2	2	—	11	4	88	20.6
" " 5	—	1	—	—	1	—	—	—	1	—	3	0.7
" " 6	9	—	7	16	—	2	1	6	5	2	48	11.2
" " 7	—	—	3	9	—	1	—	16	2	—	31	7.3
" " 8	2	1	6	3	—	1	1	—	7	—	21	4.9
" " 9	—	—	—	4	—	2	—	1	—	1	8	1.9
" " 10	21	2	6	7	—	6	—	1	9	7	59	13.8
" " 11	—	1	—	—	—	6	—	—	—	—	7	1.6
" " 12	—	1	1	1	—	1	—	—	—	—	4	0.9
" " 13	2	—	2	1	1	1	—	—	2	2	11	2.6
" " 14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 15	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	0.2
Total	61	14	84	112	5	29	7	30	56	29	427	50.2
Associations de Protection												
Ass. Gaspésienne P. F.	—	2	1	1	—	3	—	—	1	1	9	2.1
Laurentian F. P. Ass.	7	41	19	40	19	25	12	7	27	—	197	46.8
Lower Ottawa F. P. Ass.	2	10	31	32	—	15	—	2	1	2	95	22.6
Ottawa River F. P. Ass.	3	—	2	2	—	14	—	1	1	2	25	5.9
Price Bros. F. P. Ass.	1	7	3	2	—	8	1	—	1	1	24	5.7
St. Maurice F. P. Ass.	2	9	25	4	2	27	—	—	2	—	71	16.9
Total	15	69	81	81	21	92	13	10	33	6	421	49.5
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	2	0.3
Grand total	76	84	165	193	26	122	20	40	89	35	850	100.0
Pourcentage	8.9	9.9	19.4	22.7	3.0	14.4	2.4	4.7	10.5	4.1	100.0	

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR RÉGION ÉCONOMIQUE, SELON LES TYPES DE TERRAINS

Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Région économique	Bois marchands	Jeunes bois	Brûlis anciens	Brûlis récents	Bûchés récents	Autres terrains forestiers	Terrains non-forestiers	Total
Ungava	—	—	—	—	0.25	—	—	0.25
Mistassini	2.00	1.00	—	5.00	26.25	3.00	0.50	37.75
Matagami	8,820.00	52.50	—	—	80.00	15.00	—	8,967.50
Abitibi	203.00	375.25	1,579.25	36.00	420.75	25.50	606.50	3,246.25
Témiscamingue	4.50	9.50	32.75	—	255.00	—	0.75	302.50
Outaouais	624.50	689.50	1,306.00	330.00	380.50	28.50	75.75	3,434.50
Nord de Montréal	1,498.25	428.75	65.00	325.00	1,423.75	720.00	74.25	4,535.00
St-Maurice	86.75	32.00	18.75	—	931.25	12.25	50.50	1,131.50
Jacques-Cartier (Nord de Québec)	—	51.00	0.25	33.00	5.00	8.50	56.00	153.75
Lac St-Jean	12,468.50	1,785.00	1,206.00	162.00	180.00	313.00	85.00	16,199.50
Saguenay	46.00	302.50	20.75	149.00	16.50	17.00	5.50	557.25
Manicouagan	14.75	71.00	27.00	3.25	432.25	11,434.00	12,907.75	24,890.00
Romaine	100.00	—	0.50	—	—	300.00	—	400.50
Plaines de Québec	—	—	—	—	2.00	—	—	2.00
St-François	—	—	7.00	—	—	—	—	7.00
Chaudière	1.50	—	—	—	8.00	—	6.75	16.25
Plateaux de la Rive-Sud	2.00	2.00	33.00	—	1.00	—	2.25	40.25
Plateaux Rimouski-Matane ..	2.00	26.50	22.00	—	58.00	3.25	28.00	139.75
Matapédia	—	60.00	6.00	—	25.00	22.00	23.00	136.00
Baie des Chaleurs	500.00	880.00	100.00	—	1,381.00	3.00	5.50	2,869.50
Gaspé	—	1.50	41.50	1.00	102.75	14.25	13.25	174.25
Total	24,373.75	4,768.00	4,465.75	1,044.25	5,729.25	12,919.00	13,941.25	67,241.25
Pourcentage	36.3	7.1	6.6	1.6	8.5	19.2	20.7	100.0

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE, SELON LES TYPES DE TERRAINS

Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Bassin hydrographique(*)		Bois mar- chands	Jeunes bois	Brûlis anciens	Brûlis récents	Bûchés récents	Autres terrains forestiers	Terrains non- forestiers	Total
No	Désignation								
101	Rivière St-Jean	—	2.00	33.00	—	1.00	—	—	36.00
106	Riv. Matapédia	—	—	6.00	—	—	—	7.00	13.00
107	Riv. Nouvelle (Escuminac)	—	—	—	—	—	5.00	5.50	10.50
111	Riv. Port-Daniel	—	0.50	0.50	—	1.00	—	—	2.00
112	Riv. Grande et Petite Pabos	—	—	3.00	—	—	—	8.00	11.00
113	Grande Rivière et Riv. Malbaie	500.00	880.00	100.00	1.00	1,380.50	—	—	2,861.50
204	Riv. St-François (Hall)	—	—	7.00	—	—	—	—	7.00
207	Riv. Du Chêne	—	—	—	—	2.00	—	—	2.00
208	Riv. Chaudière	1.50	—	—	—	8.00	—	6.00	15.50
209	Riv. Etchemin	—	—	—	—	—	—	0.75	0.75
210	Riv. Du Sud (Boyer)	—	—	—	—	—	—	2.25	2.25
213	Riv. Trois-Pistoles (Ile Verte)	2.00	—	—	—	—	—	—	2.00
214	Riv. Rimouski (Du Sud-Ouest et Du Bic)	—	2.25	12.00	—	7.00	2.00	6.00	29.25
215	Riv. Mitis	—	60.25	4.00	—	25.00	20.75	37.00	147.00
216	Riv. Matane (Tartigou et Blanche)	—	2.00	2.00	—	5.00	0.50	1.00	10.50
217	Riv. Cap-Chat	2.00	23.00	4.00	—	46.00	—	1.00	76.00
219	Riv. Mont-Louis	—	—	—	—	—	—	0.50	0.50
220	Riv. Madeleine (Grande-Vallée)	—	—	—	—	1.00	11.00	3.75	15.75
221	Riv. Dartmouth	—	—	3.00	—	—	0.25	—	3.25
222	Riv. York	—	—	—	—	—	3.00	—	3.00
223	Riv. St-Jean (Douglastown)	—	—	35.00	—	101.25	—	—	136.25
301	Riv. Outaouais	9.50	199.50	560.00	—	255.00	—	90.25	1,114.25
302	Riv. Kipawa	—	—	0.75	—	37.00	—	0.75	38.50
303	Riv. Du Moine (Magenasapi et A l'Ours)	1.00	—	—	—	—	—	—	1.00
304	Riv. Noire (Swega)	4.00	4.50	2.00	—	3.00	0.25	0.50	14.25
305	Riv. Coulonge (Quyon)	458.75	413.00	—	—	190.75	5.00	2.00	1,069.50
306	Riv. Gatineau	159.25	105.50	340.00	300.00	25.00	3.00	64.00	996.75
307	Riv. Lièvre	1.00	119.00	968.00	30.00	136.00	—	19.00	1,273.00
308	Riv. Petite Nation (Blanche)	—	37.50	—	—	1.00	20.00	2.00	60.50
309	Riv. Rouge	868.00	84.25	1.00	325.00	92.00	20.00	52.50	1,442.75
310	Riv. Du Nord	159.25	135.75	60.00	—	—	—	2.00	357.00

311	Riv. Assomption	474.00	188.50	—	—	1,254.75	700.00	8.75	2,626.00
312	Riv. Maskinongé	—	—	—	—	0.25	—	—	0.25
314	Riv. St-Maurice	85.50	50.75	18.75	—	147.50	12.25	7.00	321.75
315	Riv. Batican	0.75	14.50	—	—	855.00	—	40.50	910.75
316	Riv. Ste-Anne de la Pérade	—	2.00	—	—	—	—	3.25	5.25
317	Riv. Jacques-Cartier	—	8.00	—	—	2.00	—	2.00	12.00
320	Riv. Du Gouffre	—	—	—	—	—	0.25	—	0.25
321	Riv. Malbaie	—	13.00	—	—	—	8.25	13.00	34.25
322	Niv. Noire (St-Siméon)	—	—	0.25	—	—	—	—	0.25
323	Riv. Pt. Saguenay et St-Jean	—	10.50	4.00	—	—	15.00	2.50	32.00
324	Riv. A Mars (Hal Ha! et du Moulin)	—	29.00	23.75	33.00	7.50	—	40.00	133.25
325	Lac Kénogami	1.00	3.00	—	—	3.00	—	—	7.00
326	Riv. Métabetchouane	150.00	153.50	—	—	150.00	3.00	9.00	466.00
327	Riv. Ouatouchouane	—	460.00	450.00	22.00	—	—	2.00	934.00
328	Riv. Chamouchouane	36.00	493.00	156.00	140.00	—	96.00	26.00	947.00
329	Riv. Mistassini	15.00	673.00	384.00	—	20.00	214.00	49.00	1,355.00
330	Riv. Peribonka	12,267.00	70.50	196.00	25.00	4.00	—	—	12,563.00
331	Riv. Shipshaw (Valin)	40.00	212.00	13.00	124.00	9.00	2.00	2.00	402.00
332	Riv. Ste-Marguerite du Saguenay	5.00	9.00	—	—	—	—	—	14.00
333	Riv. Des Escoumains	—	—	0.50	1.25	1.25	—	0.75	3.75
334	Riv. Portneuf	0.75	3.50	—	—	4.00	2.00	—	10.25
335	Riv. Sault-au-Cochon (Laval)	—	2.00	0.25	—	18.00	1.50	1.25	23.00
336	Riv. Betsiamites (Papinachois)	—	—	7.50	—	—	10.00	1.00	18.50
337	Riv. Aux Outardes	—	—	—	—	—	81.00	—	81.00
338	Riv. Manicouagan	—	4.00	18.00	2.00	2.50	11,339.50	12,903.75	24,269.75
339	Riv. Godbout	—	—	0.50	—	—	—	—	0.50
340	Riv. Pentecôte	4.00	—	—	—	22.00	—	0.50	26.50
342	Riv. Marguerite de Clarke-City	10.00	61.50	0.25	—	384.50	—	0.50	456.75
343	Riv. Moisie	100.00	—	—	—	—	300.00	—	400.00
347	Riv. St-Jean de Mingan	—	—	0.50	—	—	—	—	0.50
401	Lac Abitibi	164.00	113.75	219.25	36.00	26.00	12.00	61.25	632.25
402	Riv. Harricana	25.00	20.00	217.00	5.00	124.75	3.50	432.50	827.75
403	Riv. Nottaway	8,829.00	104.00	615.00	—	375.25	28.00	23.00	9,974.25
Total		24,373.75	4,768.00	4,465.75	1,044.25	5,729.25	12,919.00	13,941.25	67,241.25
Pourcentage		36.3	7.1	6.6	1.6	8.5	19.2	20.7	100.0

(*) Voir la carte des "Principaux bassins hydrographiques de la Province de Québec", publiée en 1944 par le Bureau de l'Economie Forestière, Ministère des Terres et Forêts, Hôtel du Gouvernement, Québec.

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS, SELON LES CAUSES D'INCENDIES
Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Causes	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem- bre	Octo- bre	Novem- bre	Total	Pour- centage
Abatis	5	32	22	4	4	1	7	1	76	8.9
Ouvriers forestiers	—	19	29	8	12	6	10	—	84	9.9
Récréation	5	28	43	16	6	3	59	5	165	19.4
Voyageurs	10	52	57	30	23	9	12	—	193	22.7
Chemins de fer	—	6	11	6	3	—	—	—	26	3.0
Foudre	—	3	26	65	24	4	—	—	122	14.4
Travaux publics	1	9	4	2	1	—	2	1	20	2.4
Incendiaires	4	27	6	1	1	—	1	—	40	4.7
Non-classifiées	10	47	15	4	6	1	5	1	89	10.5
Inconnues	2	9	8	6	4	3	3	—	35	4.1
Total	37	232	221	142	84	27	99	8	850	100.0
Pourcentage	4.4	27.3	26.0	16.7	9.9	3.2	11.6	0.9	100.0	

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS, SELON LEUR CLASSE D'ÉTENDUE
Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Classe d'étendue	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem- bre	Octo- bre	Novem- bre	Total	Pour- centage
Moins de 0.1 acre	3	47	79	81	49	18	26	2	305	35.9
De 0.1 à 1 acre	8	51	45	21	22	7	27	3	184	21.6
De 1.1 à 5 acres	12	58	37	7	6	1	19	3	143	16.8
De 5.1 à 10 acres	5	22	14	7	4	—	7	—	59	6.9
De 10.1 à 50 acres	6	31	21	9	2	1	3	—	73	8.6
De 51 à 100 acres	2	10	14	6	1	—	4	—	37	4.3
De 101 à 500 acres	—	13	7	5	—	—	8	—	33	3.9
De 501 à 1,000 acres	1	—	3	1	—	—	4	—	9	1.1
De 1,001 à 5,000 acres	—	—	1	1	—	—	1	—	3	0.4
Plus de 5,000 acres	—	—	—	4	—	—	—	—	4	0.5
Total	37	232	221	142	84	27	99	8	850	100.0
Pourcentage	4.4	27.3	26.0	16.7	9.9	3.2	11.6	0.9	100.0	

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS, SELON LEUR CLASSE DE DURÉE
Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Classe de durée	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem- bre	Octo- bre	Novem- bre	Total	Pour- centage
De 0 heure à 1 heure	2	33	53	41	22	11	5	—	167	19.7
De 1 heure à 4 heures	12	40	23	8	9	2	13	2	109	12.8
De 4 heures à 12 heures	12	49	18	13	10	5	3	—	110	12.9
De 12 heures à 24 heures	3	26	32	20	10	2	10	1	104	12.2
De 1 jour à 2 jours	3	55	43	16	12	4	16	2	151	17.8
De 2 jours à 3 jours	1	12	17	11	11	—	11	1	64	7.5
De 3 jours à 4 jours	—	6	6	8	4	2	11	2	39	4.6
De 4 jours et plus	4	11	29	25	6	1	30	—	106	12.5
Total	37	232	221	142	84	27	99	8	850	100.0
Pourcentage	4.4	27.3	26.0	16.7	9.9	3.2	11.6	0.9	100.0	

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR MOIS, SELON LA CLASSE D'ÉTENDUE DES INCENDIES

Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Classe d'étendue	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem- bre	Octo- bre	Novem- bre	Total	Pour- centage
Moins de 0.1 acre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De 0.1 à 1 acre	5.75	30.25	24.25	10.00	9.50	3.50	20.00	3.00	106.25	0.1
De 1.1 à 5 acres	41.50	159.00	109.25	65.75	11.00	2.50	51.50	8.00	448.50	0.7
De 5.1 à 10 acres	42.00	167.50	105.25	54.00	33.00	—	60.00	—	461.75	0.7
De 10.1 à 50 acres	167.50	750.50	550.25	234.00	47.00	14.25	120.00	—	1,883.50	2.8
De 51 à 100 acres	160.00	739.00	943.75	408.50	88.00	—	291.00	—	2,630.25	3.9
De 101 à 500 acres	—	3,470.50	1,613.50	1,248.50	—	—	1,642.00	—	7,974.50	11.8
De 501 à 1,000 acres	700.00	—	1,963.00	921.50	—	—	2,921.00	—	6,505.50	9.7
De 1,001 à 5,000 acres	—	—	2,860.00	4,838.00	—	—	1,288.00	—	8,986.00	13.4
Plus de 5,000 acres	—	—	—	38,245.00	—	—	—	—	38,245.00	56.9
Total	1,116.75	5,316.75	8,169.25	46,025.25	188.50	20.25	6,393.50	11.00	67,241.25	100.0
Pourcentage	1.6	7.9	12.1	68.4	0.3	0.1	9.5	0.1	100.0	

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR MOIS, SELON LES CAUSES D'INCENDIE

Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Causes	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem- bre	Octo- bre	Novem- bre	Total	Pour- centage
Abatis	35.25	355.50	1,712.75	21.75	104.50	—	125.25	2.00	2,357.00	3.5
Ouvriers forestiers	—	17.75	3,189.75	232.00	18.50	14.25	1.50	—	3,473.75	5.2
Récréation	36.00	249.50	1,299.00	202.00	—	1.25	5,396.25	7.00	7,191.00	10.7
Voyageurs	90.50	1,191.50	856.00	159.00	58.00	3.50	846.75	—	3,205.25	4.8
Chemins de fer	—	23.50	60.75	—	—	—	—	—	84.25	0.1
Foudre	—	4.00	169.00	37,387.25	2.25	—	—	—	37,562.50	55.9
Travaux publics	—	675.50	0.75	—	—	—	11.00	1.00	688.25	1.0
Incendiaires	868.00	1,724.00	384.50	1.00	1.00	—	1.00	—	2,979.50	4.4
Non-classifiées	82.00	610.50	310.50	1.00	1.75	—	8.75	1.00	1,015.50	1.5
Inconnues	5.00	465.00	186.25	8,021.25	2.50	1.25	3.00	—	8,684.25	12.9
Total	1,116.75	5,316.75	8,169.25	46,025.25	188.50	20.25	6,393.50	11.00	67,241.25	100.0
Pourcentage	1.6	7.9	12.1	68.4	0.3	0.1	9.5	0.1	100.0	

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR TYPE DE TERRAIN, SELON LES CAUSES D'INCENDIE

Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Causes	Bois mar- chands	Jeunes bois	Brûlis anciens	Brûlis récents	Bûchés récents	Autres terrains forestiers	Terrains non- forestiers	Total	Pour- centage
Abatis	613.50	231.50	728.00	27.00	274.25	34.75	448.00	2,347.00	3.5
Ouvriers forestiers	516.00	881.00	135.00	2.25	1,931.00	6.00	2.50	3,473.75	5.2
Récréation	1,844.75	1,223.00	267.25	361.00	2,627.75	783.25	84.00	7,191.00	10.7
Voyageurs	327.75	888.25	1,588.75	34.00	246.50	17.50	102.50	3,205.25	4.8
Chemin de fer	33.00	17.75	5.00	—	—	—	28.50	84.25	0.1
Foudre	12,610.25	113.50	194.25	—	82.50	11,658.25	12,903.75	37,562.50	55.9
Travaux publics	181.00	122.50	0.25	—	383.00	—	1.50	688.25	1.0
Incendiaires	58.00	940.00	870.50	595.00	156.00	312.00	48.00	2,979.50	4.4
Non-classifiées	202.50	300.50	105.00	25.00	10.00	102.00	270.50	1,015.50	1.5
Inconnues	7,987.00	50.00	571.75	—	18.25	5.25	52.00	8,684.25	12.9
Total	24,373.75	4,768.00	4,465.75	1,044.25	5,729.25	12,919.00	13,941.25	67,241.25	100.0
Pourcentage	36.3	7.1	6.6	1.6	8.5	19.2	20.7	100.0	

**POURCENTAGE DU NOMBRE D'INCENDIES, DE LA SUPERFICIE
INCENDIÉE ET DES DOMMAGES CAUSÉS, PAR CAUSES D'INCENDIE**

Causes	Nombre d'incendies	Superficie incendiée	Dommages causés	Moyenne des pourcentages
Abatis	8.9	3.5	3.0	5.1
Ouvriers forestiers	9.9	5.2	4.0	6.4
Récréation	19.4	10.7	4.9	11.7
Voyageurs	22.7	4.8	3.2	10.3
Chemins de fer	3.0	0.1	0.1	1.1
Foudre	14.4	55.9	48.0	39.4
Travaux publics	2.4	1.0	0.5	1.3
Incendiaires	4.7	4.4	2.1	3.7
Non-classifiées	10.5	1.5	1.0	4.3
Inconnues	4.1	12.9	33.2	16.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

**NOMBRE D'INCENDIES PAR ORGANISME DE PROTECTION,
SELON LE MODE D'EXTINCTION**

Organisme	Extinction				Total	
	Avec aide		Sans aide		Nom- bre	Pour- centage
	Nom- bre	Pour- centage	Nom- bre	Pour- centage		
Service de la Protection						
District No 1	44	81.5	10	18.5	54	12.7
" " 2	39	88.6	5	11.4	44	10.3
" " 3	46	95.8	2	4.2	48	11.3
" " 4	80	90.9	8	9.1	88	20.6
" " 5	3	100.0	—	—	3	0.7
" " 6	39	81.3	9	18.7	48	11.2
" " 7	30	96.8	1	3.2	31	7.3
" " 8	20	95.2	1	4.8	21	4.9
" " 9	8	100.0	—	—	8	1.9
" " 10	59	100.0	—	—	59	13.8
" " 11	3	42.9	4	47.1	7	1.6
" " 12	1	25.0	3	75.0	4	0.9
" " 13	8	72.7	3	27.3	11	2.6
" " 14	—	—	—	—	—	—
" " 15	1	100.0	—	—	1	0.2
Total	381	89.2	46	10.8	427	50.2
Associations de Protection						
Ass. Gaspésienne P. F.	7	77.8	2	22.2	9	2.1
Laurentian F. P. Ass.	57	28.9	140	71.1	197	46.8
Lower Ottawa F. P. Ass. ...	50	52.6	45	47.4	95	22.6
Ottawa River F. P. Ass.	13	52.0	12	48.0	25	5.9
Price Bros. F. P. Ass.	15	62.5	9	37.5	24	5.7
St. Maurice F. P. Ass.	42	59.2	29	40.8	71	16.9
Total	184	43.7	237	56.3	421	49.5
Concessionnaires et proprié- taires non-affiliés	1	50.0	1	50.0	2	0.3
Grand total	566	66.6	284	33.4	850	100.0

NOMBRE D'INCENDIES PAR ORGANISME DE PROTECTION
SELON LE MOYEN DE DÉCOUVERTE

Organisme	Avions		Tours		Gardes-feu		Public		Total	
	Nom- bre	%	Nom- bre	%	Nom- bre	%	Nom- bre	%	Nom- bre	%
Service de la Protection										
District No 1	—	—	9	16.7	22	40.7	23	42.6	54	12.7
" " 2	—	—	16	36.4	19	43.2	9	20.4	44	10.3
" " 3	4	8.3	1	2.1	1	2.1	42	87.5	48	11.3
" " 4	3	3.4	3	3.4	6	6.8	76	86.4	88	20.6
" " 5	—	—	—	—	—	—	3	100.0	3	0.7
" " 6	1	2.1	5	10.4	19	39.6	23	47.9	48	11.2
" " 7	—	—	6	19.3	14	45.2	11	35.5	31	7.3
" " 8	—	—	2	9.5	7	33.3	12	57.2	21	4.9
" " 9	—	—	1	12.5	1	12.5	6	75.0	8	1.9
" " 10	—	—	—	—	31	52.5	28	47.5	59	13.8
" " 11	3	42.8	2	28.6	1	14.3	1	14.3	7	1.6
" " 12	—	—	—	—	—	—	4	100.0	4	0.9
" " 13	3	27.2	4	36.4	—	—	4	36.4	11	2.6
" " 14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 15	1	100.0	—	—	—	—	—	—	1	0.2
Total	15	3.5	49	11.5	121	28.3	242	56.7	427	50.2
Associations de Protec- tion										
Ass. Gaspésienne	—	—	3	33.3	2	22.2	4	44.5	9	2.1
P. F.	2	1.0	32	16.3	70	35.5	93	47.2	197	46.8
Laurentian F. P. Ass.										
Lower Ottawa F. P.										
Ass.	12	12.6	16	16.9	33	34.7	34	35.8	95	22.6
Ottawa River F. P.										
Ass.	6	24.0	5	20.0	7	28.0	7	28.0	25	5.9
Price Bros. F. P. Ass.	—	—	7	29.2	2	8.3	15	62.5	24	4.7
St. Maurice F. P. Ass.	4	5.6	21	29.6	13	18.3	33	46.5	71	16.9
Total	24	5.7	84	19.9	127	30.2	186	44.2	421	49.5
Concessionnaires et propriétaire non- affiliés	—	—	1	50.0	1	50.0	—	—	2	0.3
Grand total	39	4.6	134	15.8	249	29.3	428	50.3	850	100.0

BUREAU DE MÉTÉOROLOGIE

G.-Oscar Villeneuve, D. Ph., Directeur

Durant l'exercice 1961-1962, les activités du Bureau de Météorologie ont consisté en l'opération d'un réseau de stations de météorologie, en vue de la détermination de l'indice d'inflammabilité des forêts, de la collection des données climatiques des diverses régions de la province et de la distribution, tant au Ministère des Terres et Forêts qu'aux autres ministères, de nombreuses données météorologiques propres à satisfaire les besoins des intéressés.

Météorologie Forestière

En météorologie forestière, 197 observateurs ont déterminé régulièrement durant la saison de protection des forêts l'indice d'inflammabilité des peuplements forestiers de leur région respective. Ces 197 stations de météorologie forestière étaient opérées par les organismes suivants:

Bureau de Météorologie	83
L'Association Gaspésienne de Protection des Forêts Ltée	15
The Laurentian Forest Protective Association Ltd.	49
The St. Maurice Forest Protective Association Ltd.	12
The Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd.	16
The Ottawa River Forest Protective Association Ltd.	8
The Price Brothers Forest Protective Association Ltd.	10
Ministère de la Chasse et des Pêcheries	1
St. Lawrence Corporation Ltd.	2
Cascapedia Manufacturing and Trading Company	1

Durant la saison de protection forestière de 1961, l'indice d'inflammabilité des forêts a été vérifié pour toutes les stations, c'est-à-dire, celles appartenant au Ministère des Terres et Forêts et celles également appartenant, soit aux associations de protection des forêts, soit encore aux compagnies d'exploitation forestière. Une augmentation du personnel au Bureau de Météorologie a permis ce travail durant la dernière saison.

Météorologie Instrumentale

Voici la liste des appareils installés aux diverses stations météorologiques du réseau provincial, pour remplacer les instruments défectueux ou pour compléter de nouvelles stations:

Abris météorologiques	13	Thermographes	3
Anémomètres	8	Thermomètres à maxima	39
Barographe	1	Thermomètres à minima	39
Baromètres	2	Thermomètres à minima	
Bourçons pour anémomètres	6	(herbe)	2
Echelles à neige	15	Thermomètres Six	26
Evaporomètres	25	Thermomètres à maxima	
Girouettes	6	solaires	2
Héliographes	4	Thermomètre de sol	1
Hygrographes	4	Thermomètres pour	
Pluviomètres	18	psychromètre	24
Psychromètres	24	Verres gradués (0 à 100 cc)	35
Règles à neige	20	Verres gradués	
Tables à neige	25	(0.00" à 0.50")	48
		Verres pour psychromètre	5

Les mêmes formules que par les années passées ont été fournies aux observateurs pour obtenir les données de météorologie forestière, de météorologie agricole et de climatologie.

Climatologie

Durant le dernier exercice, le Bureau de Météorologie a reçu des rapports, soit directement, soit indirectement, de 428 stations. Ces rapports portaient sur la température maximum et minimum, la précipitation, la nébulosité et le vent. Les stations de météorologie forestière ont rapporté de plus des données sur l'humidité relative, l'évaporation, l'état du sol et la visibilité. Douze stations météorologiques, pourvues d'héliographe, ont fait rapport sur l'insolation quotidienne.

Les registres du Bureau de Météorologie, actuellement à la disposition du public, comprennent: a) un résumé mensuel du temps pour toutes les stations du réseau; b) des études climatiques spéciales à l'intention des services gouvernementaux ou des organismes d'utilité publique; c) un bulletin météorologique mensuel publié par le Bureau Provincial des Statistiques au Ministère de l'Industrie et du Commerce; d) un bulletin météorologique mensuel publié par le Service Météorologique Fédéral; e) un Feuillet Météorologique mensuel publié par le Bureau de Météorologie.

Voici la liste des nouvelles publications du Bureau de Météorologie, qui ont été publiées au cours du dernier exercice:
Notions de Météorologie, par G.-Oscar Villeneuve. Bulletin No 34. 1961.

Notions de climatologie, par G.-Oscar Villeneuve. Bulletin No 35. 1961.

L'enseignement des centres de sports d'hiver du Québec, par G.-Oscar Villeneuve. Bulletin No 36. 1961.

Extraits du Manuel de l'observateur en météorologie, par G.-Oscar Villeneuve. Bulletin No 37. 1961.

La fabrication artificielle des pluies, par G.-Oscar Villeneuve. Bulletin No 38. 1961.

La fréquence des dangers d'incendie forestier en 1961 dans la province de Québec, par G.-Oscar Villeneuve. Bulletin No 39. 1962.

Guide météorologique, par G.-Oscar Villeneuve. Bulletin No 40. 1962.

Service d'Information

Comme par les années passées, le Bureau de Météorologie a eu à répondre à de nombreuses demandes spéciales faites par des personnes ou des organismes, non seulement de la province de Québec, mais des autres provinces du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Durant la saison d'hiver 51 stations ont été opérées, comme l'an dernier, spécialement pour renseigner les touristes sur l'enneigement et la température dans les centres de sport d'hiver des régions de Québec, Saguenay, Nord de Montréal, Cantons de l'Est, St-Maurice et Gatineau.

Enfin, durant la saison de protection des forêts, un service de renseignements a été mis sur pied afin de fournir à tous les postes de télévision situés dans la province de Québec, l'indice d'inflammabilité des forêts de leur région respective. Ces postes de télévision ont magnifiquement collaboré à la prévention des incendies forestiers en communiquant les dangers d'incendie forestier à leurs téléspectateurs lors d'un programme de nouvelles du vendredi soir de chaque semaine.

Conclusion

Cela constitue le dernier rapport annuel du Bureau de Météorologie, étant donné qu'à compter du 4 avril 1962, toutes les activités météorologiques au sein du Gouvernement de la Province seront dorénavant centralisées au Service provincial de Météorologie du Ministère des Richesses Naturelles. Lors de sa fondation en 1936, le Bureau de Météorologie avait surtout pour but de déterminer l'indice de danger de feu en forêt. Mais avec les années, la météorologie s'est développée et avec elle son application dans les diverses sphères de l'activité humaine, de sorte que les météorologistes doivent actuellement satisfaire aux besoins d'un très grand nombre de disciplines. C'est pourquoi il a été jugé nécessaire de coordonner les efforts de tous les météorologistes au Service de la Province et de centraliser toute activité dans ce domaine au sein d'un seul Service provincial de Météorologie.

BUREAU D'ENTOMOLOGIE

Gérard Paquet, i.f., Directeur

Le Bureau d'Entomologie est une branche du Service de la Protection, qui a pour mission de veiller à la protection des forêts contre les insectes. Dans le domaine de la lutte contre les insectes forestiers, l'année 1961 a été marquée par un nouveau projet d'arrosages aériens contre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette. Au chapitre de l'inventaire annuel des insectes forestiers, le nombre d'échantillons d'insectes prélevés à cette fin a atteint en 1961 un chiffre sans précédent. Le Bureau d'Entomologie s'est aussi occupé en 1961 de faire un relevé des dommages causés par les insectes forestiers. Notons enfin que le Bureau d'Entomologie a encore été appelé en 1961 à répondre à de nombreuses demandes de renseignements concernant les insectes forestiers et les moyens de les combattre.

Arrosages Aériens

Le projet d'arrosages de l'année 1961 couvrait une superficie de quelque 79,700 acres ou 124.5 milles carrés.

Comme par les années passées, il s'agissait d'une entreprise conjointe du Ministère des Terres et Forêts et des compagnies forestières intéressées. L'organisation du projet avait été confiée à un comité de l'Association des Industries Forestières du Québec Ltée, composé de représentants de cette dernière association, des compagnies concernées et du Ministère des Terres et Forêts.

On a utilisé à cette fin la piste d'envol de Horne's Gulch, au Nouveau-Brunswick, près de la frontière du Québec. Six avions spécialement adaptés à ce genre de travail ont participé aux opérations d'arrosage. Il s'agissait de biplans Stearman pourvus de gicleurs sous leurs ailes inférieures.

Les 79,700 acres de forêts arrosées en 1961 étaient toutes composées de terrains affermés de la Couronne. On a dépensé à cette fin un montant global de \$55,790, dont 50 pour cent a été soldé par le Ministère des Terres et Forêts, la balance étant soldée au prorata par les compagnies forestières concernées.

Pour la seconde année consécutive, le Bureau d'Entomologie a également effectué en 1961 un arrosage au DDT contre la Mouche à scie du mélèze sur une étendue d'une dizaine d'acres à la Mare-du-Sault, dans le Parc des Laurentides.

Notons enfin que, pour la deuxième année consécutive, les employés du Bureau d'Entomologie ont participé en 1961 aux travaux d'arrosages aériens contre la Spongieuse, un insecte très destructeur des arbres fruitiers et autres essences feuillues, effectués par le Gouvernement fédéral sur une étendue de 1,673 acres dans les comtés d'Huntingdon, Iberville et Missisquoi.

Inventaire Annuel des Insectes Forestiers

Le Bureau d'Entomologie poursuit depuis 1938 un inventaire annuel des insectes forestiers du Québec, avec la collaboration des

gardes-feu du Service de la Protection et des associations de protection et du personnel des compagnies forestières. Tous ces collaborateurs s'occupent de faire la collection d'échantillons d'insectes dans leurs territoires respectifs, suivant une méthode uniforme. Ces échantillons sont adressés au laboratoire du Bureau d'Entomologie à Duchesnay, comté de Portneuf, où les insectes sont identifiés, après quoi les larves ou chenilles sont mises en élevage jusqu'à l'état adulte.

Cet inventaire des insectes forestiers a atteint en 1961 des sommets sans précédent. En effet, 986 collectionneurs (comparativement à 945 en 1960) nous ont adressé en 1961 un total de 10,609 échantillons d'insectes, renfermant jusqu'à 92,670 spécimens d'insectes. Si l'on considère que le nombre de collections ne s'était élevé qu'à 9,648 en 1960 et à 8,568 en 1959, les 10,609 échantillons prélevés en 1961 représentent donc une augmentation de 961 comparativement à l'année 1960 et de 2,041 comparativement à l'année 1959.

Relevé des Dommages causés par les Insectes Forestiers

Comme par les années passées, le Bureau d'Entomologie s'est occupé en 1961 de faire un relevé des dommages causés par les insectes de nos forêts. Le travail a consisté en une série d'observations oculaires effectuées autant que possible à tous les deux milles de distance sur tous les chemins carrossables. Pour faire ces observations, les préposés à ce relevé de dommages devaient s'éloigner du chemin et pénétrer à l'intérieur de la forêt, afin d'obtenir des lectures plus représentatives des peuplements visités. Les données recueillies à chacun de ces points d'observation avaient trait à la nature et la condition des peuplements examinés, à savoir le type de peuplement, le pourcentage des différentes essences et, dans le cas d'une infestation d'insecte, le nom de l'insecte, le pourcentage moyen de défoliation des différentes essences affectées, le pourcentage de mortalité de chaque essence, etc.

Un total de 1,271 observations ont ainsi été effectuées en 1961 dans les différents bassins hydrographiques de la Province, soit 693 observations sur le sapin ou l'épinette dans des peuplements susceptibles d'être attaqués par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette, 423 observations sur le mélèze dans des peuplements susceptibles d'être attaqués par la Mouche à scie du mélèze et 155 observations sur le pin gris dans des peuplements susceptibles d'être attaqués par la Mouche à scie du pin gris. Les données recueillies de ces observations constituent une précieuse documentation sur les dommages causés à nos forêts par les insectes.

Ajoutons que le Bureau d'Entomologie a été appelé en 1961 à répondre à de nombreuses demandes de renseignements de la part du public, concernant l'identification d'insectes nuisibles et les moyens de les combattre.

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DES ARPENTAGES

La subdivision des terres publiques et leur aménagement prient tous les autres services dans un rouage administratif où il s'agit de disposer des terres et de tout ce qui en dépend, et c'est ainsi qu'incombe au Service des Arpentages la tâche de subdiviser, de répartir, de mesurer et de borner les terres de la Couronne.

Du 1er avril 1961 au 31 mars 1962, deux cent quatre-vingt-deux instructions réparties comme suit furent émises à des arpenteurs-géomètres:

a) pour le Service des Terres	48
b) pour le Service Forestier	12
c) pour particuliers (arpentages privés)	119
d) pour le ministère des Richesses naturelles	41
e) pour le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation	13
f) pour les besoins de la cartographie	46
g) pour les besoins de la chasse et de la pêche	3

Nous avons publié, au cours de l'année, trois cartes indiquant les municipalités de comtés, les divisions d'enregistrement avec districts judiciaires et les divisions du Conseil législatif, toutes superposées sur les districts électoraux. Nous avons aussi mis à date le manuscrit de notre carte régionale couvrant la région de la Gaspésie.

Nous avons pu satisfaire, comme dans le passé, aux demandes de plus en plus nombreuses de descriptions officielles:

- a) pour érection de nouvelles municipalités;
- b) pour annexion et démembrement des municipalités;
- c) pour érection des paroisses civiles;
- d) pour annexion et démembrement des paroisses civiles et à la vérification des projets de législation érigeant ou modifiant les municipalités ou affectant la loi de la division territoriale.

L'essor considérable qu'a pris depuis quelque temps le développement touristique dans la province nécessite des travaux de délimitation et la subdivision cadastrale d'emplacements de villégiature en bordure de nappes d'eau ainsi que le renouvellement de lignes établies dans certaines régions depuis près d'un siècle.

Les arpentages exécutés par notre Service sont en grande partie (environ 95% du montant total) donnés à forfait à un arpenteur libre.

Les travaux sujets à l'inspection sont en général ceux concernant l'établissement des lignes de cantons et de rangs et, quelquefois, les lignes méridiennes et parallèles de latitude, lorsqu'elles devront servir de base à des cantons. Les relevés pour fins purement cartographiques ne sont en général pas inspectés. Ils n'ont pas l'importance légale des premiers et peuvent être plus facilement contrôlés, soit par des polygones, soit à des rattaches ou à l'intersection de lignes connues.

Nous avons continué notre collaboration avec les ministères des Affaires municipales, de l'Agriculture et de la Colonisation, de la Chasse et des pêcheries, des Richesses naturelles, des Travaux publics, de la Voirie, en leur procurant tous les plans, cartes géographiques ou descriptions techniques nécessaires aux besoins respectifs de chaque ministère. Aux compagnies intéressées dans l'exploitation de nos richesses naturelles nous avons procuré plusieurs centaines d'imprimés de plans de cantons, de cartes régionales, etc., et, pour satisfaire aux besoins des corporations municipales, des plans indiquant les limites des municipalités ou des paroisses civiles leur ont également été fournis.

Notre bureau de la Commission de Géographie et celui de la cartographie ont collaboré avec le ministère des Mines et des Relevés techniques du fédéral, dans la fourniture de la documentation en arpentage relative à la confection des cartes topographiques, géodésiques et hydrographiques et dans la vérification des noms géographiques, suivant les règles en usage concernant la toponymie de notre province.

Nous avons procédé, par photogrammétrie, à la distribution des essences forestières et des terrains incultes, improductifs et parfois entièrement dénudés, sur une superficie d'environ 287,000 milles carrés, au nord de la latitude 52° et s'étendant de la longitude 69° vers l'est jusqu'au détroit d'Hudson et à la baie James. 36,930 photos aériennes ont été analysées et mises en plans, donnant en détail la localisation de chaque photographie oblique ou verticale avec leur numéro de série, ainsi que les essences forestières à l'endroit de jeunes ou de vieilles forêts, de savanes et de terrains improductifs.

Sur une carte de la province à l'échelle de 32 milles au pouce apparaît la superficie couverte par ces photographies ainsi que par les croquis aériens.

Nous avons procédé à un arpentage de certains postes en bordure du littoral des baies James et d'Hudson, afin que la Couronne puisse concéder, selon le cas et à qui de droit, par bail, vente ou lettre patente, la pleine propriété des terrains qui y sont occupés, soit par le département de la Défense nationale, celui du Nord canadien et des Ressources naturelles, de la Royale Gendarmerie Canadienne, des missions catholiques et protestantes, de la compagnie de la baie d'Hudson et des détenteurs de droits miniers ou de per-

mis d'exploitation minière. Des travaux de même nature seront continués au cours de l'été prochain sur tous les postes en bordure du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava.

**INSTRUCTIONS ÉMISES AUX ARPENTEURS-GÉOMETRES
AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER
1961-1962**

a) 48 instructions pour travaux de lotissement d'emplacements de villégiature et divers travaux d'arpentage pour les besoins du Service des Terres, dans les comtés suivants: ABITIBI-EST, CHICOUTIMI, FRONTENAC, JONQUIERE - KENOGAMI, LABELLE, LEVIS, MEGANTIC, MISTASSINI (territoire), MONTCALM, PAPINEAU, PONTIAC, ROBERVAL, SAGUENAY, TEMISCOUATA, TERREBONNE.

b) 12 instructions pour travaux d'établissement et de renouvellement de lignes de concessions forestières et autres, pour les besoins du Service forestier, dans les comtés suivants: ABITIBI-EST, JONQUIERE-KENOGAMI, KAMOURASKA, LAC-ST-JEAN, L'ISLET, MATAPEDIA, ROBERVAL.

c) 119 instructions pour travaux d'établissement et de renouvellement de lignes cantonales et de concessions forestières, pour les besoins de particuliers, dans les comtés suivants: ABITIBI-EST, ABITIBI-OUEST, ARGENTEUIL, BERTHIER, BONAVENTURE, CHICOUTIMI, DUPLESSIS, GASPE-NORD, GASPE-SUD, GATINEAU, JOLIETTE, JONQUIERE - KENOGAMI, KAMOURASKA, LABELLE, LAC-ST-JEAN, MASKINONGE, MONTCALM, NOUVEAU-QUEBEC (territoire), PAPINEAU, PONTIAC, PORTNEUF, RIMOUSKI, ROBERVAL, ROUYN-NORANDA, SAGUENAY, TEMISCAMINGUE, TEMISCOUATA, TERREBONNE, WOLFE.

d) 41 instructions pour travaux d'établissement de lignes méridiennes et de parallèles de latitude, ainsi que de levé de plan de nappes d'eau, pour les besoins du ministère des Richesses naturelles, dans les comtés suivants: ABITIBI-EST, ABITIBI-OUEST, GATINEAU, NOUVEAU-QUEBEC (territoire), PAPINEAU, ROUYN-NORANDA, SAGUENAY.

e) 13 instructions pour divers travaux d'arpentage demandés par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, dans les comtés suivants: ABITIBI-OUEST, BONAVENTURE, DUPLESSIS, LABELLE, MATAPEDIA, RIMOUSKI, ROBERVAL, SAGUENAY, TEMISCOUATA.

f) 46 instructions pour travaux d'établissement de lignes et de levé de plan de chemins, cours d'eau, portages, pour les besoins de la car-

tographie, dans les comtés suivants: ABITIBI-EST, BERTHIER, BONAVENTURE, CHICOUTIMI, DORCHESTER, DUPLESSIS, GATINEAU, JONQUIERE - KENOGAMI, LABELLE, MASKINONGE, MISTASSINI (territoire), MONTCALM, NOUVEAU-QUEBEC (territoire), PAPINEAU, RIMOUSKI, ROBERVAL, SAGUENAY, TEMISCAMINGUE, TERREBONNE.

g) 3 instructions pour études et opérations d'arpentage dans les comtés suivants: GASPE-NORD, GASPE-SUD, TEMISCAMINGUE.

LOTS SPÉCIFIÉS AU COURS DE 1961-1962

Description	Nombre	Acres
Nouveaux lots de ferme	2,758	206,001.21
Anciens lots spécifiés de nouveau	665	136,538.56
Droits de passage pour ligne de transmission, chemin de fer	1	7.52
Terrains spécifiés en territoires non divisés (blocs, réserves cantonales)	55	1,064,439.43
Concessions forestières	8	521,452.80
Blocs miniers	7	26,465.50
Lots de village	154	82.56
Iles	359	4,784.47

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DU CADASTRE

Au Service du Cadastre incombe la tâche d'assurer un parfait enregistrement des droits de propriété sur chaque parcelle de terrain, tant du domaine public que du domaine privé, en leur attribuant un numéro distinct.

C'est au bureau du Cadastre que sont transmis les plans et livres de renvoi des cadastres et subdivisions effectués par les arpenteurs-géomètres. Les originaux de ces documents, après avoir été examinés, sont déposés à nos archives et copies transmises aux bureaux d'enregistrement concernés.

Du 1er avril 1961 au 31 mars 1962:

Subdivisions: 4,890 (comprenant 66,025 lots);

Corrections: 766 demandes (comprenant 4,330 lots);

Annulations: 389 demandes (comprenant 10,065 lots).

L'entrée en vigueur d'une nouvelle division d'enregistrement (Rouyn-Noranda) a nécessité la transcription de quelque vingt mille (20,000) descriptions de lots et la confection de quelques dix mille (10,000) pages d'index des immeubles.

Les endroits suivants ont fait l'objet de revisions cadastrales:

- a) Partie de la Cité de Hull;
- b) Partie de la Cité de Grand'Mère;
- c) Partie de la Cité de Cap-de-la-Madeleine;
- d) Canton de Denoue;
- e) Seigneurie de Grande-Vallée;
- f) Seigneurie de la Madeleine;
- g) Seigneurie de Mille Vaches.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DES TERRES

CHAMP D'ACTION DU SERVICE DES TERRES

Ce service voit, entre autres choses, à :

- 1—la concession, par bail ou par vente, d'emplacements de village et de villégiature et de terrains nécessaires à l'industrie et au tourisme;
- 2—l'acquisition par échange, en vertu de la Loi des Terres et Forêts ou de certaines lois particulières, de terres généralement boisées, susceptibles de servir les intérêts de la colonisation et de son complément, la petite industrie établie en marge de la grande forêt dans les colonies ou paroisses dont la population ne peut vivre convenablement sans l'apport de l'industrie forestière, et l'octroi aux échangeistes, en retour de ces terres, de terrains ou concessions forestières de valeur égale;
- 3—la perception des rentes d'occupation, des loyers, des versements relatifs aux ventes conditionnelles ainsi que de certaines redevances seigneuriales encore payables à la Couronne comme propriétaire des Biens des Jésuites et de la Seigneurie de Lauzon;
- 4—l'administration des baux en vigueur; modifications nécessitées par l'arpentage, le cadastre ou autres causes, transports de gré à gré ou par voie de succession, renouvellements à l'échéance, révocations, etc.;
- 5—l'étude des cas d'occupation sans titre des terres de la Couronne, en vue de concéder à l'occupant le terrain qui lui est nécessaire, lorsque l'intérêt public ne s'y oppose pas, et, dans les cas de "squatters" indésirables, qui refusent de délaisser le terrain après avoir reçu une mise en demeure à cet effet, la prise de procédures légales pour obtenir de la Cour la libération du terrain;
- 6—l'administration des biens devenus la propriété de la Couronne par déshérence ou par acquisition et la disposition des dits biens suivant l'intérêt de la Province.

Les statistiques suivantes donnent une idée du travail exécuté au Service des Terres au cours du dernier exercice financier:

Baux anciens	9,503
Baux nouveaux	1,370
Baux transportés	476
Baux révoqués	104
Certificats de vente émis	748
Lettres patentes accordées	795
Certificats de libération concernant les Biens des Jésuites et la Seigneurie de Lauzon	38
Projets d'arrêtés en conseil approuvés	81

RECETTES

Les revenus du Service des Terres pour l'exercice 1961-62 se sont élevés à \$834,941.71 comparativement à \$708,093.93 pour l'année précédente, soit une augmentation de \$126,847.78. Ces recettes démontrent que la location et la vente d'emplacements de villégiature et de villages sont un apport appréciable dans les revenus de la Province. Le nombre de baux émis a augmenté de 375. Par contre le nombre de ventes et de Lettres Patentes a diminué de 65 et de 110 respectivement. Cette diminution est en partie due au fait que les ventes, particulièrement à Sept-Iles, ont diminué considérablement en raison de la concession d'un bloc de lots à la Coopérative d'Habitation de Sept-Iles, pour le bénéfice des citoyens locaux.

CONCESSION DES TERRES

L'une des activités principales du Service des Terres consiste dans la concession d'emplacements pour fins de villégiature.

Plus particulièrement depuis 1945, les emplacements de villégiature sont concédés à bail à certaines conditions. Ces baux, d'une durée de 10 ans avec option de renouvellement, semblent donner satisfaction aux preneurs. Les demandes de location de ce genre se maintiennent à un rythme croissant et, pour pouvoir rencontrer l'afflux de nouvelles demandes, des lotissements ont été exécutés par le Service des Arpentages, à la demande du Service des Terres, entre autres aux endroits suivants:

LOTS DE VILLÉGIATURE MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC DURANT L'EXERCICE 1961-1962

Lac ou cours d'eau	Cantons	Nombre approximatif d'emplacements
Mekinac	Mekinac	153
Simon	Preston	199
Simon	Hartwell	123
Sylvère	Lussier	161
Chaud	Lynch	164
Chaud Supérieur	Lynch	99
Cameron	Clyde	125
Opémiska	Daubrée	130
Maskinongé	Labelle	108
Castor	Gagnon	107
La Tuque	La Tuque	140
McCaskill	Mousseau	95
Caribou	Joly	72
Opasatica	Dufay	110
Castor	Chilton	48
Cayamant	Dorion	93
Des Aigles	McGill	42
Des Corbeaux	McGill	102
Clay	Villeneuve	71
Loup Nord	Ponsonby	120
	Total	2,262

Il s'agit, dans la majorité des cas, d'emplacements mesurant 2 chaînes (132 pieds) de front par 3 chaînes (198 pieds) de profondeur. Les milliers de baux en vigueur à la fin du dernier exercice affectent en majorité des terrains de la région du Nord de Montréal. Toutefois, la villégiature se développe rapidement aussi dans les autres régions. La vente définitive, par lettres patentes, des terrains ainsi loués se fait généralement, comme dans les autres cas, après un certain nombre d'années d'occupation, lorsque les constructions érigées et les améliorations effectuées donnent un caractère de permanence à l'établissement, surtout quand celui-ci forme avec d'autres une colonie estivale importante.

EMPLACEMENTS POUR FINS AUTRES QUE LA VILLÉGIATURE

Les emplacements de village sont concédés par certificat de vente émis en vertu d'arrêtés-en-conseil, qui fixent pour chaque localité le prix et les conditions de la vente. Les lettres patentes sont émises sur demande, lorsque les conditions sont remplies.

Les autres cas qui peuvent se présenter sont soumis individuellement à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, qui détermine pour chacun le prix de vente, le mode de paiement et les conditions d'établissement.

COMITÉ INTERDÉPARTEMENTAL

Ce comité composé d'officiers des Ministères des Terres et Forêts et de l'Agriculture et de la Colonisation, s'est réuni trois fois au cours de l'année pour considérer les questions qui lui ont été soumises et dont les principales sont les suivantes :

- a) le transfert au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation des terrains nécessaires à l'extension du domaine colonisable;
- b) l'utilisation rationnelle de certains lots impropres à la culture;
- c) la rétrocession par le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation à celui des Terres et Forêts des terrains qui sont ou doivent être affectés à des fins autres que la colonisation.

Au cours de l'exercice financier de 1961-62, 3 réunions ont été tenues par les membres du Comité pour étudier toutes les questions soumises.

Durant cette période de douze mois, le Comité fut invité à considérer l'utilisation de 432 lots ou parties de lots.

Le Comité, se basant sur les rapports de classification et sur certaines informations, n'a cru devoir recommander l'utilisation immédiate que de 76 lots ou parties de lots. Pour plusieurs des autres terrains, le Comité a suggéré que des études soient faites.

Les principales recommandations du Comité, sont les suivantes:

	lots ou parties	acres
(a) — transferts au Ministère de la Colonisation	43	3,233
(b) — réserves forestières cantonales (agrandissements ou nouvelles réserves)	<u>33</u>	<u>2,942</u>
	76	6,175

De plus, on a recommandé la rétrocession au Ministère des Terres et Forêts, par le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, de 83 lots ou parties de lots, d'une superficie de 7,037 acres, dont 27 de ces lots sont recommandés pour être constitués en réserves forestières cantonales. (Inclus dans l'item "B").

RELATIONS AVEC LES AUTRES SERVICES OU MINISTÈRES

Les officiers du Service des Terres travaillent en étroite collaboration avec ceux du Service des Arpentages, parce que le travail de ceux-ci sert de base à l'identification des terres impliquées dans la procédure administrative. Ils voient à sauvegarder les exigences du Service Forestier et du Service de la Protection. Cette collaboration est d'autant mieux assurée que ce sont les ingénieurs et les inspecteurs de ces deux Services qui sont, sur le terrain, les agents du Service des Terres.

Dans l'analyse de chaque dossier, ils tiennent compte également des points de vue de plusieurs autres Ministères avec lesquels il n'existe pas de comité conjoint, tels que le Ministère du Procureur Général, dans les cas d'éviction par voie judiciaire et d'interprétation de certains textes légaux ou contracts; celui des Richesses Naturelles, direction générales des eaux, dans les cas de la réserve de trois chaînes et des barrages et lignes de transmission affectant les terres de la Couronne; celui des Richesses Naturelles, direction générale des Mines, pour les concessions de surface dans les régions minières et la création ou l'agrandissement de villages miniers; celui de la Chasse et des Pêcheries, chaque fois qu'il s'agit d'affecter un nouveau lac à la villégiature; celui du Revenu, dans les cas de transport, par voie de succession, de baux ou de certificats de vente; ceux de la Voirie et des Richesses Naturelles, direction générale des Mines, dans les cas de concession de dépôts de gravier; celui de la San-

té, dans les cas de vente pour fins de cimetières et de location pour fins de dépôt, etc.

TENURE DES TERRES

On trouvera dans l'appendice No 9 un tableau montrant la tenure des terres de la Province au 31 mars 1955. A noter que, depuis cette date, cette distribution des terres de la Province a subi quelques changements. Dans l'ensemble, cependant, la superficie des terres aliénées de la Province depuis 1949 est encore notamment inférieure à celle des terres privées acquises par elle au cours de la même période. Signalons entre autres que la Province est devenue propriétaire, en 1949, de la Seigneurie de Terre Ferme de Mingan (900 milles carrés) et des terres privées de Quebec Pulp & Paper Corporation (664 milles carrés) et d'Hébecourt Corporation (plus de 94 milles carrés) en 1956, d'une partie de la Seigneurie Nicolas-Rioux (60 milles carrés) et des terrains détenus par Hammermills Paper en Gaspésie (environ 200 milles carrés), ce qui fait un total de 1,918 milles carrés ou 1,227,829 acres. C'est pourquoi on a différé la tenue d'un inventaire précis, d'après les terriers, des terres concédées et de celles récupérées, travail de compilation qui demanderait l'emploi d'une équipe avertie pendant plusieurs mois.

Appendice No 1
LISTE DES CONCESSIONS FORESTIÈRES RÉTROCEDÉES
A LA COURONNE DURANT L'EXERCICE 1961-1962

Unités d'aménagement	Superficie m.c.	Concessionnaires
Rivière Dartmouth, York	508	Canadian International Paper Company
Rivière Keepawa	96	Napoléon Gagnon & Fils Limitée
Rivières Dartmouth, St-Jean	441	Howard Smith Paper Mills Limited

Appendice No 2
LISTE DES CONCESSIONS FORESTIÈRES ACCORDÉES
DURANT L'EXERCICE 1961-1962

Concessionnaires	Unité d'aménagement	Superficie m.c.
Gérard Audet	Canton Bochart	50
La Cie Gagnon Ltée	Cantons Rasles, Fancamp	100
La Compagnie Grenon & Fils Ltée	Rivière Cyriac	18
Fortin Lumber Inc.	Canton Chaste	50
Napoléon Gagnon & Fils Limitée ..	Cantons Berthelot, Noiseux	75
Laberge & Laberge Ltée	Canton Louvigny	60
Lacroix Lumber Limitée	Rivière Grande Cascapédia	24
John Murdock & Fils Limitée	Canton Obalski	23
Saguenay Furniture Company	Rivière du Moulin	50
Howard Smith Paper Mills Ltd.	Rivières Bell, Wetetnagami	734

Appendice No 3
LISTE DES TRANSFERTS DE CONCESSIONS FORESTIÈRES
EFFECTUÉS DURANT L'EXERCICE 1961-1962

Anciens concessionnaires	Unités d'aménagement	Superficie m.c.	Nouveaux concessionnaires
Robert Bernatchez	Cantons Doncaster, Morin, Wexford	7	Entreprises Forestières de Québec Limitée
Canadian Splint & Lumber Corporation Limited	Rivières Dumoine, Ottawa	80	Mills Trading Company Ltd.
Les Chantiers Tessier Ltée	Rivière Vermillon	33	Laberge & Laberge Ltée
Gaspesia Sulphite Co. Ltd.	Rivières Grand et Pe- tit Pabos, Port-Da- niel, Riverin, Leman, Brochet	1,133	Gaspesia Pulp & Paper Co. Ltd.
E. Parent & al Rodger River Lumber Co. Ltd.	Canton Doncaster Canton Villars	2 62	Paul L. Lamoureux Rodger River Sawmills Limited
St-Regis Timber Co. Ltd.	Rivière Godbout	47	St-Regis Paper Compa- ny (Canada) Limited
Le Syndicat Coopéra- tif d'Achats & Ven- tes de St-Bruno	Rivière Blanche	42	Les Exploitations Fo- restières du Saguenay Limitée
Nil Tremblay	Rivière du Moulin	28	Saguenay Furniture Company
Adhémar Vallée	Canton Duchesnay	3	Marsouins Lumber Company

Appendice No 4
BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT
L'EXERCICE 1961-1962, PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Bassin hydrographique		Nombre de pieds cubes	Bassin hydrographique		Nombre de pieds cubes
No	Désignation		No	Désignation	
101	Riv. St-Jean	181,974	306	Riv. Gatineau	20,746,143
102	Riv. Noire	2,714,732	307	Riv. Lièvre	15,902,411
103	Riv. St-François de St-Jean	1,452,952	308	Riv. Petite-Nation (Blanche)	5,765,426
104	Lac Témiscouata	2,607,225	309	Riv. Rouge	4,160,169
105	Riv. Patapédia	1,847,174	310	Riv. Du Nord	379,854
106	Riv. Matapédia	3,298,840	311	Riv. L'Assomption	2,603,617
107	Riv. Nouvelle	7,764,140	312	Riv. Maskinongé	1,107,005
108	Riv. Grande-Casca- pédia	8,220,285	313	Riv. Du-Loup (Yamachiche)	3,208,376
109	Riv. Petite-Cascapé- dia	4,078,420	314	Riv. St-Maurice	77,314,838
110	Riv. Bonaventure	3,892,056	315	Riv. Batiscan	13,056,493
111	Riv. Port-Daniel	50,349	316	Riv. Ste-Anne de la Pérade	3,103,398
112	Riv. Grand et Petit Pabos	3,364,388	317	Riv. Jacques-Cartier	12,053,648
113	Grande Riv. et Riv. Malbaie	3,795,228	318	Riv. Montmorency	
204	St-François (Hall)	2,230,728	319	Riv. Ste-Anne de Beaupré	22,735
205	Riv. Nicolet	79,475	320	Riv. Du Gouffre	18,701
206	Riv. Bécancour	31,100	321	Riv. Malbaie	9,162,785
207	Riv. Du-Chêne	8,552	322	Riv. Noire de St-Siméon	1,096,754
208	Riv. Chaudière	1,464,726	323	Riv. Petit Saguenay et St-Jean	2,324,594
209	Riv. Etchemin	16,322	324	Riv. A Mars (Ha! Ha! et Du Moulin)	4,841,304
201	Riv. Du-Sud (boyer)	172,048	325	Lac Kénomagi	11,982,444
211	Riv. Ouelle (Trois- Saumons)	503,045	326	Riv. Métabetchouan	2,883,733
212	Riv. Du Loup (St-Denis)	710,530	327	Riv. Ouiatchouane (Ouiatchouanish et Iroquois)	1,372,850
213	Riv. Trois-Pistoles (Ile Verte)	166,374	328	Riv. Ashuapmou- chouan	20,507,276
214	Riv. Rimouski (du Sud-Ouest et du Bic)	7,754,221	329	Riv. Mistassini	23,401,035
215	Riv. Métis	1,166,758	330	Riv. Péribonka	17,048,963
216	Riv. Matane (Tarti- gou et Blanche)	2,753,217	331	Riv. Shipshaw (Valin)	13,503,890
217	Riv. Cap-Chat	3,805	332	Riv. Ste-Marguerite du Saguenay	1,642,925
218	Riv. Ste-Anne des Monts	6,032,480	333	Riv. Escoumains (Bergeronnes et Sault-au-Mouton)	3,216,394
219	Riv. Mont-Louis	1,081,683	334	Riv. Portneuf	9,754,254
220	Riv. Madeleine (Grande-Vallée)	3,762,812	335	Riv. Sault-au-Cochon (Laval)	9,692,197
221	Riv. Darmouth	1,689,073	336	Riv. Betsiamites (Papinachois)	17,628,540
222	Riv. York	4,392,777	337	Riv. Outardes	568,618
223	Riv. St-Jean (Douglastown)	506,085	338	Riv. Manicouagan	47,775,694
301	Riv. Ottawa	29,210,749	339	Riv. Godbout (Frank- lin et Trinité)	6,813,068
302	Riv. Kippawa	6,868,735	340	Riv. Pentecôte	1,708,330
303	Riv. Dumoine (Ma- ganasapi et à l'Ours)	4,205,976	341	Riv. Aux Rochers	3,902,483
304	Riv. Noire (Swega)	3,976,015	342	Riv. Ste-Marguerite de Clarke-City	2,156,365
305	Riv. Coulonge (Quyon)	11,186,109			

343	Riv. Moisie	924,375	356	Riv. Clamane (Coacoachou)	_____
344	Riv. au Bouleau	_____	357	Riv. Les Mécatina (Kécarpoui)	_____
345	Riv. Sheldrake (Tor- tue)	94,310	358	Riv. St-Augustin	_____
346	Riv. Magpie	97,900	359	Riv. Coxipi et Shéca- tina (Nabétipi)	_____
347	Riv. St-Jean de Min- gan	57,637	360	Riv. St-Paul	_____
348	Riv. Mingan	_____	401	Lac Abitibi	1,082,264
349	Riv. Romaine	28,856	402	Riv. Harricana (Missisicabi)	1,803,292
350	Riv. Piashti (Cornell- le et à l'Ours)	25,732	403	Riv. Nottaway	28,059,966
351	Riv. Watshishou	9,903	404	Riv. Broadback	_____
352	Riv. Nabésipi	_____	405	Riv. Rupert	_____
353	Riv. Aguanish	63,269	406	Riv. Eastmain (Vieux Comptoir)	1,635
354	Riv. Natashquan	57,284			
355	Riv. Musquarre (Kégaska)	_____			
Total					552,974,912*

(*) Ce chiffre ne comprend toutefois pas les 8,294,640 pieds cubes de bois qui ont servi au chauffage des camps d'exploitation, ni les 2,472,123 pieds cubes utilisés à la construction de ces camps, au paillage et au bachonnage des chemins de chantiers ainsi qu'à la construction de petites écluses, ni les 509,361 pieds cubes rapportés à l'unité.

**Appendice No 5 — VOLUME EN PIEDS CUBES DES BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT
L'EXERCICE 1961-1962, PAR DISTRICT ADMINISTRATIF DU SERVICE FORESTIER**

District	Concessions régulières				Terrains vacants		Réserves spéciales		Réserves cantonales	Terrains vacants	Total
	Concessions spéciales	Coupes par te concessionnaire	Bois vendu sur pied	Coupes par exception	Coupes pour fins commerciales	Coupes pour usage domestique	Coupes pour fins commerciales	Coupes pour usage domestique	Coupes pour usage domestique	Réserves spéciales Réserves cartoniales Coupes par exception	
Abitibi	—	13,533,171	5,267,938	125,471	20,936,892	357,792	289,284	12,920	170,096	17,831	40,711,226
Côte Nord	183,430	61,253,001	2,262,752	825,005	34,012,685	14,550	—	—	173,632	5,207	98,730,179
Chibougamau	—	5,458,067	76,197	115,524	1,162,787	20,315	—	—	—	—	6,832,805
Lac St-Jean	—	35,319,680	4,307,048	39,214	2,371,964	119,297	—	—	251,282	4,666	42,413,066
Matane	—	—	—	33	2,419,055	—	—	—	—	—	2,419,085
Montréal	—	28,228,864	11,723,129	21,638	409,466	3,969	—	—	25,060	29,776	40,441,989
Outaouais	134,218	37,135,913	10,226,740	5,855	516,654	11,423	—	—	22,742	9,610	48,063,156
Québec	1,203,685	38,284,390	3,491,297	37,766	112,110	79,582	—	—	75,842	39,688	43,324,358
Rive-Sud	—	3,882,220	4,132,850	36,249	204,550	—	—	—	542,049	2,077	8,799,995
Roberval	—	48,033,988	1,858,568	43,934	10,015,164	89,848	—	—	588,019	4,239	60,633,760
St-Maurice	—	71,391,811	3,499,513	3,030	669,537	42,270	—	—	13,362	118	75,619,639
Sept-Iles	—	758,880	—	2,040	933,074	378,166	—	—	18,856	—	2,091,102
Témiscamingue	—	9,781,506	2,886,023	41,163	6,460,401	697,316	—	—	331,999	5,741	20,204,232
Bas St-Laurent	—	25,945,168	9,068,168	98,715	9,100,097	40,166	3,891,192	147,812	219,608	68,846	48,579,858
New-Carlisle	—	4,840,529	3,340,730	3,802	5,802,819	48,183	27,772	15,882	19,488	11,171	14,110,462
Total	1,521,333	383,847,188	62,140,953	1,399,439	95,127,255	1,902,877	4,208,248	176,614	2,452,035	198,970	552,974,912*
Pourcentage	0.28	69.42	11.23	0.25	17.21	0.34	0.76	0.03	0.44	0.04	100.00

(*) Ce chiffre ne comprend pas toutefois les 8,294,640 pieds cubes de bois qui ont servi au chauffage des camps d'exploitation, ni les 2,472,123 pieds cubes utilisés à la construction de ces camps, au paillage et au bachonnage des chemins de chantiers ainsi qu'à la construction de petites écluses, ni les 509,361 pieds cubes rapportés à l'unité.

Appendice No 6

ECHELLE DES DROITS DE COUPES EN VIGUEUR DURANT
L'EXERCICE FINANCIER 1961-1962 (Arrêté-en-Conseil No 433, de 1955)

1) BOIS COUPES DANS LES CONCESSIONS FORESTIERES

a) Bois à pâte et à papier

1) Mesurés à la corde (128 pieds cubes apparents)

Epinette, sapin	\$2.50 la corde
Pin gris	\$2.00 la corde
Peuplier, tremble	\$1.00 la corde
Autres essences	\$2.00 la corde

2) Mesurés au pied cube solide

Epinette, sapin	\$2.94 le 100 p.c.
Pin gris	\$3.35 le 100 p.c.
Peuplier, tremble	\$1.19 le 100 p.c.
Autres essences	\$2.32 le 100 p.c.

Aux tarifs ci-dessus mentionnés, il sera ajouté 12% pour les bois écorcés à la sève et 20% pour les bois écorcés au couteau ou à la plane. Sont compris dans ces droits de coupe, les droits imposés en vertu de la loi 10, George VI, chapitre 21.

b) Bois de sciage

On entend ici les billes de 8 à 20 pieds de longueur destinées à être sciées, tranchées ou déroulées. Ces bois doivent être mesurés au 1,000 pieds mesure de planche "Roy". Les billes de sciage de moins de 8 pieds et de plus de 20 pieds doivent être mesurés au pied cube solide.

Pin blanc	\$5.50 le 1,000 p.m.p.
Pin rouge	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Pin gris	\$3.25 le 1,000 p.m.p.
Epinette	\$4.00 le 1,000 p.m.p.
Sapin	\$4.00 le 1,000 p.m.p.
Cèdre	\$3.25 le 1,000 p.m.p.
Pruche	\$3.00 le 1,000 p.m.p.
Mélèze	\$4.00 le 1,000 p.m.p.
Merisier	\$6.00 le 1,000 p.m.p.
Erable	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Chêne	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Caryer	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Noyer	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Frêne	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Hêtre	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Ostryer	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Cerisier	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Bouleau	\$3.00 le 1,000 p.m.p.
Tremble	\$3.00 le 1,000 p.m.p.
Autres essences	\$3.00 le 1,000 p.m.p.

c) Bois en grumes

Il s'agit ici des billes ne répondant pas aux dimensions ci-dessus mentionnées, c'est-à-dire ayant moins de 8 pieds ou plus de 20 pieds de longueur.

Pin blanc, pin rouge, orme, frêne, tilleul, merisier, érable	\$1.55 le 100 p.c.
Autres essences	\$1.34 le 100 p.c.
d) Bois équarris, flacheux ou méplats	
Toutes les essences	\$0.15 le p.c.
e) Grands bois mesurés aux deux bouts	
Toutes les essences	\$3.50 le 100 p.c.
f) Bois de carbonisation et de distillation	
Bouleau, tremble, peuplier	\$1.30 la corde
Autres essences	\$2.00 la corde
g) Bois de chauffage	
Toutes les essences	\$1.00 la corde
Bois récupéré dans les houpriers de bois de sciage	\$0.50 la corde
h) Bois à fuseaux	
Bouleau, tremble	\$1.25 la corde ou \$1.50 le 100 p.c.
Autres essences	\$2.00 la corde ou \$2.35 le 100 p.c.
i) Traverses de chemin de fer	
Toutes les essences	\$0.22 l'unité
j) Bois de clôture	
Piquets ne dépassant pas 8 pieds de longueur	\$0.05 l'unité
Piquets de 8 à 16 pieds de longueur	\$0.10 l'unité
Piquets et perches de plus de 16 pieds de longueur	\$2.50 le 100 p.c.
k) Bois à bardeaux	
Toutes les essences	\$2.00 la corde

2) BOIS COUPÉS DANS LES RÉSERVES CANTONALES

Mêmes tarifs que pour les bois coupés dans les concessions forestières, les frais de mesurage étant à la charge du permissionnaire.

3) BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS NON CONCÉDÉS ET DANS LES RÉSERVES CANTONALES

a) Bois coupés pour usage domestique

Mêmes tarifs que pour les bois coupés dans les concessions forestières, les frais de mesurage étant à la charge du permissionnaire.

b) Bois coupés pour fins commerciales

Le double des tarifs pour bois coupés dans les concessions forestières, les frais de mesurage étant à la charge du permissionnaire.

Lorsqu'il s'agit de bois de récupération ou de bois sensiblement détériorés et dont l'exploitation est de ce fait considérablement plus coûteuse, le Ministre des Terres et Forêts est autorisé, sur production d'un rapport d'un ingénieur forestier, à accorder toute réduction compatible à une utilisation rationnelle et économique.

Appendice No 7 — STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS DANS LE QUÉBEC DEPUIS 1951

Année	Nombre d'usines	Nombre d'employés	Salaires payés	Production				
				Bois à pâte (cordes)			Pâtes (tonnes)	Papiers (tonnes)
				Production totale	Utilisé dans le Québec	Expédié hors du Québec		
1951	53	71,037	172,141,000	7,413,000	5,723,000	1,420,000	4,205,000	3,501,000
1952	53	72,037	178,648,000	8,167,000	5,594,000	1,500,000	4,148,000	3,520,000
1953	53	59,368	164,257,000	5,896,000	5,597,000	861,000	4,132,000	3,553,000
1954	55	60,039	170,486,000	6,077,000	5,886,000	936,000	4,299,000	3,652,000
1955	55	64,496	185,086,000	6,665,000	6,044,000	1,162,000	4,485,000	3,874,000
1956	54	72,228	211,784,000	7,942,000	6,439,000	1,210,000	4,809,000	4,054,000
1957	54	65,239	202,778,000	7,952,000	6,047,000	1,124,000	4,619,000	3,986,000
1958	55	54,105	179,771,000	5,710,000	5,402,000	776,000	4,210,000	3,694,000
1959	56	54,167	183,547,000	5,828,000	5,560,000	724,000	4,317,000	3,813,000
1960	52	55,203	198,285,000	6,671,000	5,807,000	731,000	4,496,000	3,906,000
1961	52	41,870*	188,877,000	6,753,000	5,960,000	601,000	4,597,000	3,947,000

(*) La moyenne est calculée sur la base de 12 mois pour les employés en forêt, contrairement à 9 mois pour les années précédentes.

Appendice No 8 — STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE DANS LE QUÉBEC DEPUIS 1951

Année	Nombre de scieries	Nombre d'employés	Salaires payés	Production					Valeur de la Production
				Sciages 1,000 p.m.p.	Fuseaux 1,000 p.m.p.	Bardeaux (carrés)	Lattes (milles)	Traverses (unités)	
1951	2,366	19,358	\$14,576,000	1,186,567	12,210	102,861	38,864	541,071	\$82,374,000
1952	2,320	18,025	\$14,063,000	1,110,384	13,955	82,415	39,871	880,618	\$78,156,000
1953	2,148	17,553	\$14,441,000	1,181,663	11,121	77,809	61,881	662,859	082,269,000
1954	2,124	16,529	\$13,337,000	1,084,493	8,407	68,083	57,577	513,499	\$74,988,000
1955	1,975	15,841	\$12,971,000	1,019,513	8,044	74,232	60,163	376,398	\$70,858,000
1956	1,740	13,805	\$15,400,000	1,098,996	9,857	67,252	37,760	385,143	\$78,766,000
1957	1,662	13,351	\$14,120,000	1,047,257	10,681	43,494	46,321	627,398	\$74,960,000
1958	1,613	12,347	\$14,476,000	917,735	8,465	42,478	38,712	529,933	\$66,002,000
1959	1,559	12,377	\$15,670,000	997,486	7,091	65,768	68,300	493,909	\$72,148,000
1960	1,390	13,089	\$18,590,000	1,032,969	10,037	121,862	64,012	311,891	\$75,103,000
1961	1,184	12,585	\$17,825,000	1,013,115	10,554	63,880	58,315	203,803	\$74,291,000

Appendice No 9
TENURE DES TERRES DE LA PROVINCE(*)

Description	Milles carrés	
Terres aliénées, patentées ou octroyées		36,000
Grandes propriétés	9,000	
Moyennes et petites propriétés	27,000	
Terres en voie d'aliénation par billet de location, vente conditionnelle, etc.		7,500
Terres fédérales		100
Camps militaires, aéroports, etc.	30	
Parcs récréatifs et historiques	70	
Réserves indiennes		240
Concessions forestières affermées		81,214
Concessions ordinaires	80,485	
Concessions spéciales	729	
Surface en terre des concessions forestières		72,000
Parcs et réserves de chasse et de pêche		36,264
Parc des Laurentides	3,613	
Parc de la Montagne Tremblante	1,223	
Parc de la Gaspésie	514	
Parc du Mont Orford	16	
Parc de La Vérendrye	4,953	
Réserve de Mingan	16,000	
Réserve de Mistassini	5,200	
Réserve de Chibougamau	3,400	
Réserve de Kipawa	1,000	
Réserve des Chic-Chocs	325	
Réserve de Port-Daniel	20	
Surface en terre des sections non affermées ou en forêt domaniale des parcs et réserves		20,000
Réserves forestières cantonales		3,118
Surface en terre des réserves forestières cantonales		2,950
Réserves forestières spéciales (Colonies forestières)		986
Réserves dans les concessions forestières	234	
Réserve en dehors des concessions forestières	752	
Surface en terre des sections non affermées des réserves forestières spéciales		700
Forêts domaniales		2,374
Surface en terre des forêts domaniales		1,800
Terres vacantes de la Couronne, y compris les surfaces en eaux douces		455,418
Total		596,708

(*) D'après une compilation en date du 31 mars 1955.